

## Nixon coupe les ponts et refuse tout document

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Le président Nixon a décidé hier de ne communiquer aucun nouvel enregistrement de ses conversations relatives au Watergate au procureur spécial Jaworski, ni à la commission judiciaire de la Chambre qui enquête sur sa destination éventuelle. C'est le conseiller juridique présiden-

tiel, James St. Clair, qui a annoncé la nouvelle, ajoutant que le président Nixon était prêt à aller s'il le faut jusqu'à la Cour suprême pour empêcher les enquêteurs de recevoir les bandes enregistrées. Un porte-parole de M. Jaworski a aussitôt annoncé que le procureur spécial a l'intention de poursuivre ses démarches

entamées à la fin de février déjà pour obtenir 64 bandes magnétiques relatives à des conversations du président avec ses principaux collaborateurs. Ce refus du président Nixon marque un net durcissement de la position de la Maison-Blanche et rappelle l'affrontement qui avait opposé le président au procureur spécial Archibald Cox, en

octobre dernier. Pourant, lundi, la Maison-Blanche avait fait savoir au juge John Sirica qu'elle était prête à envisager certains compromis à la suite de la demande de Jaworski de 64 bandes enregistrées. Le juge Sirica avait donc décidé d'accorder un nouveau délai de cinq jours pour permettre aux deux parties

de parvenir à un accord. Mais le président semble être revenu à sa position initiale, selon laquelle il doit protéger le "privilège de l'exécutif" et reste seul juge quant à la confidentialité des documents. Le président Nixon estime en outre que le recueil massif de transcriptions sélectionnées par la Maison-Blanche et

rendues publiques la semaine passée, est amplement suffisant pour juger de ses responsabilités dans le scandale du Watergate. M. St. Clair a indiqué que le président est prêt à entrer en conflit constitutionnel avec la commission judiciaire de la Chambre si celle-ci, insatisfaite des Voir page 6: Richard Nixon

# David Lewis sonne le glas

## Le NPD retire son appui au gouvernement

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a annoncé hier aux Communautés son parti ne pouvait plus maintenir au pouvoir un gouvernement Trudeau dont le ministre des Finances avait présenté la veille, selon lui un budget "honteux, hypocrite et cruel, que nul progressiste ne saurait en conscience appuyer".

La décision des 31 députés néo-démocrates, formulée hier matin ("à l'unanimité moins deux", de confier l'un d'eux) lors d'un caucus spécial, devrait conduire en fin d'après-midi aujourd'hui à une défaite des libéraux minoritaires sur la résolution budgétaire présentée lundi soir par M. John Turner. La position du NPD s'est manifestée par la présentation d'un sous-amendement de M. Lewis à l'amendement que le porte-parole des progressistes conservateurs, M. Marcel Lambert, a proposé hier après-midi et qui transforme la résolution Turner en une motion de non-confiance de la Chambre, soi-disant parce que le budget de lundi ne contient pas de mesures efficaces pour lutter contre l'inflation.

Or, bien que le sous-amendement néo-démocrate ajoute l'absence de mesures pour soulager les assistés sociaux et les citoyens à revenus fixes, pour réduire le coût du logement et pour corriger l'inéquité du système fiscal au motif du vote de censure proposé par les progressistes conservateurs, M. Robert Stanfield a indiqué hier soir que son parti se liguerait sans difficulté au NPD pour défaire le gouvernement Trudeau.

C'est donc la fin du 29ième Parlement fédéral du Canada qui s'annonce; et bien que le premier ministre Trudeau ait affiché hier un scepticisme de parade devant la volonté des deux principaux partis d'opposition de défaire son gouvernement, bien que certains rumeurs évoquent hier la possibilité d'une absence concertée de certains conservateurs "rebelle" — MM. Jack Horner et autres comparés albertains — lors du vote qui aura lieu en fin d'après-midi aujourd'hui, il est plus que probable que des élections générales seront déclenchées d'ici 48 heures.

M. Trudeau a indiqué hier qu'il n'entendait pas demander au gouverneur général de dissoudre les Chambres avant d'être défait, de sorte que la dissolution ne pourrait intervenir qu'en soirée aujourd'hui ou encore en matinée demain, puisque les libéraux minoritaires ne voudront pas se représenter devant les Communautés après y avoir été défait. C'est dire que le premier ministre déclencherait des élections soixante jours plus tard environ, soit le délai que réclame habituellement le président général, bien que le délai "légal" ne soit que de 49 jours.

C'est dire que les Canadiens devront vraisemblablement élire une nouvelle Chambre des Communautés le 8 juillet prochain, soit la date qui est le plus fréquemment évoquée dans les milieux gouvernementaux; et cela, encore une fois, parce que le NPD a décidé qu'il ne lui est plus possible, en conscience, de maintenir plus longtemps les libéraux au pouvoir.

En conscience? Certes, puisque le ministre des Finances John Turner ne s'est point trop forcé lundi pour présenter un budget qui donnerait l'impression de satisfaire aux revendications formulées précédemment par M. Lewis; mais il

serait naïf de croire que le NPD n'a pas été motivé aussi par des calculs politiques et surtout le choix du moment le plus opportun pour défaire les libéraux sans pour autant donner soit aux troupes de M. Trudeau, soit à celles de M. Stanfield, trop de chances de rapailler une majorité parlementaire qui aurait dissipé le "pouvoir" des néo-démocrates comme principal tiers parti dans une Chambre de minorités, disposant en fait de la balance du pouvoir.

Il va sans dire que rien de ces calculs n'a transpiré dans le discours assez dur prononcé hier par M. Lewis. Le chef néo-démocrate a certes rappelé que son parti s'opposait toujours — comme les libéraux — à une réglementation générale des prix et des revenus comme politique anti-inflationniste et qu'il ne croyait pas à l'existence d'une "baguette magique" qu'aucun parti aurait la faculté d'agiter pour stabiliser les prix; "mais nous ne pouvons accepter pour autant que rien ne puisse être fait pour soulager les consommateurs assésés par l'inflation", a-t-il poursuivi. La timidité du gouvernement est d'autant plus revolvante, selon le leader du NPD, que les salaires ont augmenté moins rapidement que le coût de la vie en 1973, tandis que la part du revenu national consacrée au profit passait à 13,7 pour

Voir page 6: David Lewis



Assisté de ses collègues, les députés Ed Broadbent et Stanley Knowles, le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, présidait hier le caucus de son parti où fut prise la décision de ne pas appuyer le budget Turner. (Téléphoto CP)

## Mais pourquoi maintenant? demande Trudeau

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Le premier ministre M. Trudeau a accusé hier néo-démocrates et conservateurs de faire preuve d'"irresponsabilité complète" en choisissant le moment présent "singulièrement inopportun", selon lui, pour défaire son gouvernement et précipiter ainsi des élections générales. "Une menace d'élections plane sur le Parlement", de lancer un Trudeau très en forme, qui "essayait" peut-être aux Communautés le style électoral plus direct et plus vigoureux que celui de 1972 qu'il entend déployer vraisemblablement d'ici les élections générales — plus que probables — du 8 juillet.

"Mais ce n'est pas la première fois — loin de là — que cette menace se profile, de poursuivre le premier ministre. A douze reprises au moins, depuis l'inauguration du 20e Parlement, on a évoqué la défaite prochaine du gouvernement; et pourtant, elle n'est pas encore survenue."

Mais s'il s'est dit sceptique pour la forme, M. Trudeau a reconnu explicitement que, cette fois, c'était sérieux. Pourquoi? D'où vient cette fois la menace? Pourquoi le NPD s'est-il enfin résolu à défaire les libéraux minoritaires?

Selon M. Trudeau, le budget présenté lundi par M. Turner n'est qu'un prétexte: "le budget n'est sans doute pas parfait, mais il contient un certain nombre de mesures qui devraient intéresser le NPD", de soutenir le premier ministre.

Si les néo-démocrates ont décidé de défaire les libéraux, a-t-il poursuivi, c'est parce qu'ils ne peuvent assumer plus longtemps la responsabilité du pouvoir, et cela "parce qu'ils sont doctrinaires, parce qu'ils ne peuvent conserver leur sens de la mesure, de l'équilibre, du relatif, en un mot leur sang-froid."

Le NPD ne cesse de proclamer que les gouvernements minoritaires sont les meilleurs qui soient parce qu'ils permettent à des partis minoritaires comme le leur d'agir sur les choses et les événements, de dire encore M. Trudeau, mais les tensions et les pressions que cela entraîne sont évidemment trop fortes pour eux.

"Au fond, le partage du pouvoir est pour eux un fardeau trop lourd, d'accuser le premier ministre, et le parlement idéal, pour eux, en serait un où nous serions majoritaires et où, par conséquent, les néo-démocrates pourraient préconiser leurs principes dans l'absolu, sans crainte de se voir ainsi conduits devant l'électorat."

"Nous libéraux, en revanche, avons bel et bien accepté le verdict de l'électorat; nous avons reconnu que nous avions faits des erreurs, nous avons entrepris de les corriger. Nous n'avons pas de majorité, nous ne pouvons donc pas le faire seuls; mais nous avons recherché les moyens d'exprimer la volonté de l'électorat dans la conduite des affaires"

Voir page 6: Mais pourquoi

## Les machines électorales grincent

par Pierre O'Neill

Au Québec, l'imminence du renversement du régime Trudeau a semé hier l'inquiétude dans les secrétariats politiques, même chez les libéraux.

La mise au point complète des machines électorales nécessiterait en effet de meilleurs délais pour les organisations des quatre partis. Les libéraux croyaient la menace reportée à l'automne; les conservateurs s'étaient relâchés, ne comptant plus sur l'appui du NPD; les néo-démocrates et les créditistes exigent trois

jours plus de temps que les deux grands partis pour regrouper leurs travailleurs et fourbir les armes.

Les militants libéraux, souligne-t-on, au secrétariat de la rue Sainte-Catherine à Montréal, souhaitent ardemment se lancer dans une campagne électorale mais la stratégie des dirigeants du parti tend à éloigner cette échéance. Comptant sur l'appui du NPD, le chef et ses collaborateurs prévoient subsister jusqu'à l'automne et c'est l'impression qu'ils avaient laissée persister au sein de

l'organisation québécoise. Et s'il fallait que l'opposition parvienne aujourd'hui en Chambre des communes à renverser le gouvernement, ce serait pour nous une "mauvaise surprise", soutient un haut fonctionnaire du secrétariat de Montréal.

Le calendrier des activités du Parti libéral du Canada (Québec) laisse croire en effet que les organisateurs avaient remis leur machine jusqu'à l'automne. L'exécutif du conseil de direction ne s'était pas réuni depuis le congrès de janvier à Montréal.

La première réunion qui se tiendra en fin de semaine à Montréal est fixée depuis au moins un mois. Plus encore l'ordre du jour ne prévoit rien de plus que la formation des commissions permanentes et la définition de leur mandat. C'est un programme que l'organisateur en chef, le sénateur Jean-Pierre Côté, pourrait décider de modifier.

Autant les libéraux comptaient sur l'appui du NPD, l'opposition conservatrice en avait fait son

Voir page 6: Les machines

## Marine, un boulet au pied de la SGF

QUEBEC (PC) — Le débat sur les conflits d'intérêts à l'Assemblée nationale empêche pour l'instant la Société générale de financement de négocier avec Marine Industrie, parce que cette entreprise est reliée à la belle-famille du premier ministre Bourassa, la famille Simard.

M. Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, a expliqué hier à la Presse canadienne que ce serait jeter de l'huile sur le feu s'il permettait à la SGF de donner suite à ses projets pour relancer cette industrie qu'elle contrôle à 57 pour cent.

Mais les Simard détiennent la balance des actions et cette "présence" de la belle-famille de M. Bourassa suffit à M. Saint-Pierre pour laisser les projets de la SGF sur les tablettes, pour un temps du moins.

"Si la SGF achetait la part des Simard pour s'emparer totalement de Marine Industrie, que diraient les gens? Si, d'autre part, elle se mettait à explorer le marché étranger pour trouver des débouchés nouveaux, les gens croiraient que le gouvernement accorde un traitement de faveur aux Simard. Dans ces conditions, on doit attendre que ça se calme un peu".

## La hausse n'est que de 4 cents

## Les producteurs de lait fulminent

par Renée Rowan

Les consommateurs paieront leur pinte de lait quatre cents de plus à compter du 15 mai prochain. La pinte de lait entier, homogénéisé, achetée aujourd'hui, chez un dépanneur au coût de 35 cents, passera donc à 39 cents. Cette augmentation est applicable à toutes les catégories de lait livré à domicile ou acheté au comptoir.

Dans une décision rendue publique hier, la Régie des marchés agricoles du Québec a annoncé, au niveau des producteurs, une augmentation de \$1.33 les cent livres, portant ainsi le prix du lait de classe 1 de \$9.03 à \$10.36. Le prix du différentiel est porté de 6 cents à 9 cents pour chaque dixième de 1% au-dessus ou au-dessous de 3.4% de gras de lait. Au total, cela donnera aux producteurs \$10.45 les cent livres de lait, ce qui représente la parité avec l'Ontario. Les producteurs réclamaient \$11.00 les 100 livres.

Les usines de pasteurisation du Québec obtiennent de leur côté une augmentation d'un demi-cent la pinte, alors que le Conseil de l'industrie laitière réclamait une augmentation de 1/2 cent.

On peut donc, dès maintenant, prévoir une crise du "pétrole blanc" car la déception est grande tant au niveau des producteurs de lait qu'au sein de l'in-

dustrie laitière. La colère gronde, surtout parmi les premiers.

Dès hier après-midi, la Fédération des producteurs convoquait à Montréal, le 16 mai prochain, une réunion de son conseil d'administration qui décidera des mesures à prendre pour protester contre la décision de la Régie.

"On se moque de nous. Cette décision est inacceptable", commente le président de la Fédération, M. Marcel Mailloux, rejoint par téléphone à ses bureaux de la rue Viger.

Rappelons que les producteurs de lait de consommation ont menacé, s'ils n'obtenaient pas gain de cause de "couper"

la production pour créer une pénurie et provoquer une montée des prix; ils ont aussi menacé de se rendre à Québec et d'occuper le Parlement.

"Nous aurons aussi à étudier d'autres moyens de pression, souligne M. Mailloux. Il est encore trop tôt pour établir une stratégie, mais on peut être assuré d'une chose: nous ne lâcherons pas. Nous refusons d'accepter de produire du lait, en bas de notre coût de production. C'est une règle qui vaut pour nous comme pour les autres secteurs du marché. Nous avons réclamé \$11 les cent livres non parce que cela représente une juste marge par rapport au coût de production des autres producteurs, mais parce que devant l'urgence de la situation, il faut établir un seuil en deçà duquel il n'est plus possible de discuter."

La Régie évoque dans son argumentation la parité avec l'Ontario. "On n'a pratiquement plus besoin de la Régie si elle se base sur ce qui se passe chez le voisin pour prendre ses décisions, poursuit avec amertume le président de la Fédération. Pourquoi nous avoir fait perdre notre temps à expliquer depuis des mois ce qui se passe ici quand on avait décidé à l'avance de ne pas en tenir compte!"

Voir page 6: Les producteurs

## Bourassa déposera son bilan personnel

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le premier ministre s'est départi de son intérêt dans Claurémiand, le holding de la famille Simard, mais sa femme et son beau-frère, le ministre du Tourisme, ont continué d'en faire partie depuis 1970.

M. Robert Bourassa a d'autre part promis de déposer à l'Assemblée nationale son bilan personnel, et répété que sa belle-famille a été "pénalisée" depuis son arrivée au pouvoir.

Il estime par ailleurs que le gouvernement est irréprochable, mais une nouvelle loi ou des directives plus strictes seront quand même dévoilées d'ici quelques semaines.

Le problème des conflits d'intérêts a été à nouveau soulevé hier durant environ trois-quarts d'heure, dans une atmosphère un peu plus sereine que la semaine dernière. Devant le leader parle-

Voir page 6: Robert Bourassa

**le bouquinier est roi**

54 HEURES PAR SEMAINE  
lun. - mar. - mer. - ven.:  
de 9 heures à 5h.30  
jeudi: de 9h. à 9h.  
samedi: de 9h. à 5h.

**DUSSAULT**  
La grande librairie  
du 8955 saint-laurent

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

Certificats d'épargne et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke  
Montréal 133 527-3624

Voir page 6: Les producteurs

### tribunaux

## Un cadre supérieur de Holiday Magic mis en accusation

par Guy Deshaies

Un cadre supérieur de la compagnie Holiday Magic, M. Magella Dionne, qui porte le titre de vice-président de cette maison, a comparu hier en correctionnelle pour répondre à l'accusation d'avoir érigé un système de vente pyramidale contrairement aux dispositions de l'article 189 du code pénal.

On sait que de nombreuses actions en justice ont été intentées récemment contre Holiday Magic par des clients qui se plaignent d'avoir investi des sommes importantes dans cette entreprise sous l'empire de la pression induite et de la fausse représentation.

On sait aussi que lors d'un récent congrès de cette entreprise à Montréal, des clients déshabillés ont manifesté contre Holiday Magic, une société qui se spécialise dans le recrutement de vendeurs de pro-

duits de beauté.

On a saisi ces produits récemment dans des entrepôts de Montréal et un procès s'instruit en Cour municipale contre Holiday Magic qu'on accuse d'avoir tenu une école de vendeurs sans le permis requis.

Hier, c'était la première accusation portée au criminel contre un membre de la compagnie relativement à un système de vente pyramidale d'un produit, c'est-à-dire un système en vertu duquel le profit d'un vendeur dépend des ventes effectuées par un autre vendeur sous lui et ainsi de suite.

M. Dionne, 30 ans, qui habite Scarborough, près de Toronto, a repris sa liberté sous cautionnement à la condition qu'il confie son passeport aux autorités policières et qu'il se rapporte à la police du Toronto métropolitain tous les 15 jours.

## L.J.D. est condamnée à \$500 d'amende pour publicité mensongère

Un bon d'achat de \$70 sur une machine à coudre de \$119.50 constitue une aubaine à ne pas manquer et un prix fort intéressant à mériter sauf si la machine à coudre a une valeur réelle de \$49.50 soit le montant qui doit être payé en sus du bon d'achat "gratuit".

Non seulement il n'y a pas d'aubaine mais il y a violation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et c'est pourquoi les magasins L.J.D., propriété de M. Leo Dandurand, ont été condamnés à \$500 d'amende, hier, par le juge Maurice Rousseau.

Ces établissements, du 6975, boul. Saint Michel, profitaient de diverses expositions et salons d'exposition pour installer un stand où l'on of-

frait gratuitement un bon d'achat d'une valeur de \$70 pour l'achat d'une machine à coudre dont la valeur affichée était de \$119.50 mais dont la valeur réelle au détail était de \$49.50.

Les magasins LJD auraient ainsi vendu 118 modèles 2000 pour lesquels les consommateurs ont payé exactement le prix de détail en croyant qu'ils obtenaient une valeur de \$119.50 pour \$49.50 grâce à leur bon d'achat de \$70.

Cela s'appelle de la publicité mensongère d'autant plus que le "généreux" commerçant donnait aux ménagères sept jours pour se prévaloir de son "offre" après quoi le "bon" n'avait plus de valeur, lui qui n'en avait jamais eue...

### Echanges sur un article du DEVOIR

## L'enquête sur l'immigration a bien l'intention de n'écartier aucun dossier

par Clément Trudel

S'il fallait s'attarder à des "on-dit", on risquerait de passer à côté des problèmes plus importants et plus fondamentaux — que les rumeurs de couche-ries — inhérents aux bureaux d'immigration, a déclaré hier un témoin devant la commission d'enquête sur les bureaux de l'Immigration et de la main-d'oeuvre à Montréal. Le juge Claire L'Heureux-Dubé, qui préside l'enquête, ne partage pas ce point de vue et soutient qu'une partie du mandat de la commission doit mener à un partage des responsabilités dans les dossiers portés à son attention.

Ainsi donc, la commission, après avoir entendu hier quatre membres de la fonction publique fédérale, doit recevoir aujourd'hui le témoignage d'un haut fonctionnaire de l'Immigration à Montréal; il sera encore question d'éthique des agents d'immigration et du déroulement des rencontres hebdomadaires où parfois, des cadres de l'immigration signalaient avec tact que les "remarques désoyables" faites par certains agents au sujet de certains groupes d'immigrants devaient cesser — allusion à

certaines propos jugés "discriminatoires".

Le septième jour de séances publiques a permis d'entrer plus profondément dans la routine quotidienne de l'agent d'immigration, aux prises avec des "cas casse-tête" ou laissés avec la frustration de l'employé soucieux de son efficacité, qui rencontre pourtant des étrangers aux réponses contournées — par opposition ces types d'hommes d'affaires américains allant droit au but!

Dans la fonction publique, disent en vrac des témoins, n'existent pas de préjugés raciaux. L'on explique toutefois qu'un certain agacement peut survenir si des ressortissants de pays sous-développés donnent de façon invraisemblable parfois, les motifs qui les amènent à séjourner au Canada (il s'agit ici de ces "visiteurs" qui étaient autorisés, suivant les anciennes règles d'immigration, à postuler une fois débarqués au pays, le statut d'immigrant reçu).

L'ex-agent d'immigration (congédié) avait, dans son long témoignage, mis en cause certains de ses collègues, avec plus ou moins d'insistance. La commission procède à une sorte de "contre-preuve" des allégués de l'ex-témoin principal et jusqu'à maintenant — hier particulièrement — les témoins infirment les dires de ce fonctionnaire sensible aux charmes des étrangères interviewées par lui. L'un dira qu'il était très occupé, menait une vie personnelle rangée et ne sut que tard la nature des reproches faits à un confrère qui occupait le bureau qui faisait face au sien. L'autre niera avoir donné rendez-vous à une jeune femme que courtisait l'ex-agent d'immigration. Un autre fera état de la "justice" qui présidait à toute étude de dossier, indépendamment de la provenance des candidats.

Parmi les non-fonctionnaires assignés hier par la commission, deux personnes ont mis la sourdine sur le volet "sexe" de l'enquête, situant le problème à un autre niveau: le "viol moral" par exemple. Ces deux témoins ont de bons contacts avec la Direction générale de l'immigration à laquelle ils ont pu signaler en passant des cas d'abus d'agents d'immigration (d'ordre sexuel ou autre) mais ils ne seraient pas allés jusqu'à constituer un dossier, tâche laissée à de vrais enquêteurs.

Tout ce qui touche à la police est susceptible d'entretenir la crainte des immigrants, dira l'un d'eux qui demanda au juge de transposer, de se mettre à la

place d'une étrangère.

Mais ne croyez-vous pas qu'il est inacceptable qu'une femme doive se plier à des exigences indues d'un agent d'immigration, insiste le juge Dubé? Oui mais, dans de tels cas, il est difficile d'aller dans les détails, de fournir des cas "datés et datables", de sorte qu'il valait mieux pour ces témoins étrangers aux rouages du ministère, de s'attacher à des dossiers qui fournissent moins de sensationnalisme.

Plusieurs fois, hier, il fut question d'un article paru dans LE DEVOIR du 14 avril 1973 et d'un paragraphe selon lequel des agents d'immigration auraient offert d'accélérer les procédures d'admission d'immigrants qui consentiraient à des relations sexuelles. L'Alliance de la fonction publique du Canada avait sur-le-champ demandé au DEVOIR de se rétracter; le 11 avril paraissait le point de vue d'un dirigeant de ce syndicat, M. Dixon, et dans les jours qui suivirent plusieurs mises au point émanèrent de personnes mêlées de près aux communautés de neo-Canadiens.

Pourquoi ce syndicat, qui représente notamment les agents d'immigration, demandait-il à un journal de se rétracter alors que, comme on l'a confirmé hier, aucune enquête n'était menée chez ces syndiqués pour vérifier s'il s'agissait vraiment "d'allégations sans fondement".

## Les gaz lacrymogènes seront interdits désormais par la loi sauf pour la police

OTTAWA (d'après CP) — Le "mace" et autres gaz lacrymogènes en aérosol seront interdits par la loi à compter du 1er juillet prochain, et réservés aux seules forces de l'ordre, a annoncé hier dans la capitale le ministre de la Justice Otto Lang.

Tomberont également sous le Code Criminel les petites bonbonnes à format commode que des femmes inquiètes d'être molestées peuvent se procurer aujourd'hui dans le marché pour une modeste somme.

Le ministère craint en effet qu'elles ne soient également utilisées par les criminels. Seront interdits, à vrai dire, tous gaz, liquides, poudres ou atomiseurs susceptibles de causer des blessures.

Un témoin a dit qu'il n'appartenait pas au syndicat de faire l'examen de conscience de ses membres, non plus que de se substituer à l'administration en ce genre de cause.

Le juge Dubé a tout de même souligné que la seule démarche faite par ce syndicat — qui aurait reçu un appel d'aide resté sans réponse de cet ex-fonctionnaire aux prises avec les agents de la GRC en faveur de l'agent d'immigration congédié avait été tardive (nov. 1972) et arrivait quelques mois après que le ministère eut fait une première vérification de faits et tranché la question par une décision de congédiement. (Le syndicat défendait, dans une lettre en date du 15 novembre 1972 que le ministère facilite une cure de réhabilitation à ce fonctionnaire alcoolique).

La commission cherche encore à clarifier les circonstances qui ont entouré une plainte portée par le syndicat, il y a six mois, contre l'ex-fonctionnaire qui aurait voulu se servir de sa carte d'affaire (périmée).

Un témoin a confirmé hier avoir vu sur des classeurs des bureaux de l'Immigration des cartes d'affaires d'un bureau de "consultants" pour immigrants qui fera l'objet de témoignages plus étoffés dans quelques semaines — ce bureau aurait berné plusieurs immigrants.

d'immobiliser une personne ou de diminuer ses capacités.

Par ailleurs, le ministre a révélé que la loi régissant l'utilisation des tables d'écoute entrera en vigueur à minuit le 30 juin.

A compter de cette date il sera interdit à quiconque de s'adonner à l'écoute électronique, ou de posséder l'équipement nécessaire à cette fin. Les forces de l'ordre, naturellement, ne tombent pas sous l'interdit.

Quant aux fabricants de ces appareils, ils devront être accrédités par le solliciteur-général.

La loi s'applique à tous les types d'appareils, y compris ceux qui sont parfois dissimulés dans les magasins pour y détecter le vol à l'étalage.

# SESSION SPÉCIALE ONU

## RÉUNIE À L'INITIATIVE DE L'ALGÉRIE

### ÉTUDE DES PROBLÈMES DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT

Enseignements de cette session tirés par S. E. Abdelaziz Bouteflika membre du Conseil de la révolution et ministre des Affaires étrangères de l'Algérie lors de la clôture de l'assemblée générale extraordinaire des Nations unies.

C'est pour nous un autre motif de satisfaction qu'une fois de plus l'assemblée générale ait placé ses travaux sous votre haute autorité, M. le Président. Si votre sagesse constituait dès le départ un gage supplémentaire de succès il ne fait pas de doute que les efforts déployés autour de nous, autour de vous, par tous, et principalement par notre frère et ami l'ambassadeur Ferydoun Hoveyda, ont constamment permis de galvaniser les énergies défaillantes. Le président de la commission spéciale a été dévoué et, cela a été dit, il a été efficace. Puisse-t-il trouver ici, à travers cet hommage, l'expression sincère de notre amitié et de notre gratitude.

Il n'est pas besoin de souligner combien, dans la conscience qu'elles avaient de l'importance des problèmes à résoudre, toutes les délégations se sont, tant les unes que les autres, dépensées. Et d'abord, nous avons assisté à un débat de haute tenue, et nous avons été témoins de négociations délicates et complexes.

Il faut dire que cette sixième session extraordinaire de l'assemblée générale s'est tenue dans un contexte de crise, principalement caractérisée par:

- 1) La volonté de perpétuer la domination économique constante de la politique des puissances impérialistes.
- 2) L'immobilisme imposé au tiers monde et tendant à rendre chronique, sinon définitive, l'exploitation des richesses et le drainage de la force de travail.
- 3) L'inflation - phénomène sécrété par les pays développés et qui a pris des proportions catastrophiques avec les dépenses ruineuses et le gaspillage, et dont le caractère anti-démocratique n'a pu être changé par les tentatives de rénovation du système monétaire international; le mode de fixation des prix des matières premières a permis un drainage permanent des ressources du tiers monde.
- 4) Les décennies de développement ont été un échec total.
- 5) Ces facteurs, qui se trouvent à la base même de l'ordre économique international actuel, se présentaient donc irrémédiablement comme l'obstacle fondamental au développement. Toutefois, l'acuité de la crise économique mondiale a créé à la faveur des derniers développements, les conditions d'une prise de conscience par la communauté internationale tout entière de la nécessité de transformer l'ordre actuel pour lui substituer un ordre nouveau, plus viable parce que plus juste.

Le mérite de cette assemblée générale sera incontestablement d'avoir fait progresser l'esprit de la concertation, et donc contribué au renforcement du rôle des Nations unies. L'approche des problèmes par les pays du tiers monde a été constructive.

#### IL S'AGISSAIT D'ÉTABLIR UN DIALOGUE ET, D'EMBLÉE, NOUS AVONS OPTÉ POUR LE DIALOGUE

étant entendu qu'il devait s'établir sur les bases d'une égale considération des priorités - des priorités de tous, si les pays développés ont leurs priorités, les pays en voie de développement ont aussi les leurs. Elles sont, en fait, plus urgentes, plus cruciales, souvent vitales.

Je dois dire que, tout au long des travaux, cette approche a reçu sa confirmation, aussi bien à travers l'esprit de modération qui a guidé le groupe, des soixante-dix-sept dans les négociations ou à travers l'esprit de conciliation qui s'est manifesté chez les autres groupes. D'un côté comme l'autre, les interlocuteurs, en dépit des réticences de certains, ont fait prévaloir leur volonté politique d'aboutir à un consensus reflétant dans sa forme la plus large leur accord sur les principes essentiels de notre action future et sur les voies dans lesquelles nous devons l'engager en commun.

#### LE CONSENSUS QUI A SANCTIONNÉ NOS TRAVAUX EST UN ÉVÉNEMENT SANS PRÉCÉDENT

D'une portée considérable, il ouvre des perspectives réelles de coopération fructueuse. Et puisque nous sommes au sein de l'assemblée générale, nul n'ignore ici que le consensus n'est pas l'unanimité, tant s'en faut. Dans cette assemblée telle qu'elle est, avec le nombre, la variété et la divergence des préoccupations et des intérêts de ses membres, comment pourrait-on espérer réunir l'unanimité sur les décisions à prendre, surtout lorsque ces décisions peuvent constituer un tournant historique?

Le groupe des soixante-dix-sept a montré son attachement aux lignes de force de sa doctrine de base, et il a fait preuve d'une maturité incontestable aussi, à la mesure du désir de compréhension des autres partenaires et en vue précisément de dégager avec eux les compromis nécessaires. C'est donc par un consensus réel, le plus large qui aurait pu être imaginé dans cette enceinte, que nous avons finalement adopté les textes qui sanctionnent cette session extraordinaire. Certes, nous savons que ce consensus recouvre souvent, au niveau de l'accord final, un certain nombre de divergences qui s'expriment dans les réserves des uns et des autres, mais ce consensus constitue un progrès substantiel non seulement dans la recherche des solutions à nos problèmes, mais également dans la voie de l'établissement de la compréhension la plus large, parmi les membres de la communauté internationale. La cohésion du groupe des soixante-dix-sept a été

l'expression du niveau de conscience de ses membres et elle a donné du même coup une pleine signification aux alliances naturelles, notamment avec tous les pays socialistes - alliances naturelles qui trouvent leur motivation profonde dans la volonté de la communauté internationale d'instaurer une ère nouvelle faite de justice, de progrès et de paix. Si les pays développés n'ont pas refusé le dialogue - et c'est à leur honneur - le groupe des soixante-dix-sept a été uni et solidaire, et pour la première fois dans l'histoire des Nations unies, l'assemblée générale a travaillé essentiellement sur la base des documents élaborés par le tiers-monde ce qui consacre l'importance de ce groupe et augure de son action constructive pour le renforcement des institutions internationales.

#### Le tiers monde n'est pas une fiction, c'est une réalité du monde d'aujourd'hui, c'est une force, c'est une force responsable.

La Communauté internationale toute entière admet que la sixième session extraordinaire est un tournant important dans les relations économiques internationales. Souvent - dois-je le souligner? - Il est plus difficile d'amorcer un dialogue que de le faire aboutir. S'agissant précisément de ces problèmes, nous pouvons l'affirmer avec encore plus de certitude. Le processus ainsi engagé témoigne d'une volonté politique collective de s'attaquer au véritable problème du développement, et les Nations unies se présentent plus que jamais comme l'instrument de plus en plus adéquat pour contribuer à la solution des grands problèmes de l'heure. Il est établi que:

- 1) Le problème du développement est la priorité des priorités et que la libération politique n'a de contenu que par la libération économique.
- 2) Toute base du dialogue doit tenir compte des priorités de tous, c'est-à-dire des uns et des autres. Toutefois, la question centrale réside dans l'harmonisation des priorités entre les besoins vitaux des pays pauvres et les besoins des pays développés.
- 3) Les pays développés devraient comprendre que la nationalisation est un instrument de développement et non point une option idéologique. Encore faudrait-il qu'ils reconnaissent sincèrement ce principe, et pour en avoir fait l'application chez eux, qu'ils ne le vident pas de sa substance et n'en limitent pas la portée par des exigences prohibitives et des restrictions inacceptables.
- 4) L'entreprise de récupération des ressources naturelles implique, pour garder tout son sens, le réajustement des prix des matières premières.
- 5) Dans un monde plus solidaire que jamais, le développement des pays du tiers monde s'inscrit dans l'intérêt même de la communauté internationale.

6) La création d'associations de producteurs n'a d'autre but que de rétablir les termes de l'échange. Elle n'a d'autre but que d'établir des termes de l'échange plus justes par l'instauration de rapports de négociations égalitaires.

7) Ces principes fondamentaux ne nous ont pas fait oublier l'importance du programme spécial adopté. Ce programme doit être mis en oeuvre immédiatement pour répondre aux besoins urgents des pays les plus démunis.

"Ce programme spécial dans son ensemble, disait le Président Boumediene devant cette assemblée, le 10 avril dernier, fait l'objet d'une proposition de mon pays. J'exprime l'espoir que l'assemblée générale l'adoptera comme une mesure concrète et immédiate qui constituera l'un des résultats à inscrire à l'actif de l'actuelle session extraordinaire".

L'Algérie, en tant que membre de la communauté du tiers monde proclame sa volonté d'apporter sa propre contribution à l'entraide internationale. Étant entendu qu'à nos yeux l'aide se définit comme un rapport de ceux qui sont le plus en faveur de ceux qui ont le moins ou qui n'ont rien.

Cette assemblée a posé les problèmes dans leur donnée véritable. Tout au long des débats nous avons démontré une volonté sans faille de maintenir le dialogue avec tous nos partenaires. Nous avons démontré une volonté sans faille aussi d'aboutir à une coopération réelle pour atteindre des objectifs qui nous paraissent communs.

Il est clair que notre optimisme se doit d'être raisonné et que nous devons conserver le sens de la mesure, car dans une entreprise où il ne saurait y avoir ni vainqueurs ni vaincus, il faut reconnaître objectivement les limites du possible pour tenter l'impossible. À travers des intérêts divergents et souvent contradictoires, nul n'a jamais pensé qu'il pouvait en être autrement, ni que le monde des nantis allait, comme par miracle, en l'espace de quelques semaines, renoncer à des décennies, voire des siècles, de privilèges.

Les perspectives nouvelles, la conscience que l'enjeu se situe au niveau même de l'humanité, rend la communauté internationale plus apte à affronter avec sérieux les problèmes qui la harcèlent, et puisque le débat, et puisque les décisions de cette assemblée nous donnent l'espoir d'atteindre un tel résultat, alors le développement des peuples du tiers monde et les succès à remporter sur le chômage, sur la misère, sur la maladie, sur l'analphabétisme et l'insécurité, se présentent non point comme la revanche des pays pauvres sur les pays nantis, mais comme la victoire de l'humanité tout entière sur elle-même.

## La femme d'un permanent fait le siège de la CSN

Les permanents et les leaders syndicaux de la CSN n'ont pu se rendre à leurs lieux habituels de travail hier pour la bonne raison, que l'épouse d'un permanent avait obstrué les portes de l'immeuble avec une chaîne cadenassée. Assistée de son chien comme garde du corps, Mme Monique Tremblay-Curtis, l'épouse du préposé aux relations de la centrale avec l'étranger, a expliqué à des journalistes qu'elle protestait ainsi contre les dernières offres monétaires de la CSN à ses employés.

Stigmatisant l'attitude "capitaliste" de la centrale, la contestataire qui avait amené avec elle cinq de ses sept enfants, a expliqué que son mari touchait un salaire ridicule après huit années de service. S'en prenant au nouveau secrétaire du conseil central de Montréal qui se présentait au travail, hier matin, Mme Tremblay-Curtis lui a dit qu'elle reprochait à la CSN de faire du syndicalisme sur le dos de ses permanents.

Le geste de protestation de

cette mère de famille a été respecté tout au long de la journée et personne n'a tenté d'ouvrir les portes de force. A 14 heures, Mme Curtis décidait de lever le "blocus".

De son côté, le syndicat des employés de la CSN, qui s'est réuni hier après-midi, a tenu à préciser que Mme Curtis n'était pas membre de l'unité de négociation et qu'elle ne pouvait représenter la volonté de son assemblée générale. Les négociations se poursuivent normalement, a précisé un porte-parole syndical, et la prochaine séance est prévue pour lundi prochain, alors que la direction de la CSN présentera une nouvelle offre salariale.

Pour sa part, le vice-président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a tenu à préciser que les premières offres soumises aux permanents étaient "minimales" et que la centrale avait accepté de présenter une nouvelle proposition après qu'on lui eut demandé d'ajouter à la nouvelle convention une clause sur l'indexation des salaires.

## L'enquête sur deux décès à Notre-Dame

# L'homme à tout faire du département d'anesthésie craignait de se tromper

par François Barbeau

C'est parce que des modifications avaient été apportées le 28 mars aux canalisations servant à acheminer les gaz utilisés en anesthésie dans la salle d'accouchement #3 de l'hôpital Notre-Dame que deux jeunes femmes y ont succombé, il y a moins d'un mois, à la suite d'accouchement.

Hier, devant le coroner Maurice Lanier, qui présidait l'enquête sur la mort d'une de ces malheureuses, Mme Lise Cloutier, âgée de 20 ans, l'homme-à-

tout-faire du département d'anesthésie de l'hôpital Notre-Dame, M. Clovis Quessy, âgé de 47 ans, a relaté comment il avait effectué des travaux sur ces canalisations le 28 mars.

Métalliques au plafond, ces canalisations se prolongent vers les appareils d'anesthésie par des tuyaux caoutchoutés. L'un vert pour l'oxygène, l'autre bleu pour le protoxyde d'azote.

M. Quessy avait toujours cru que les raccords de l'extrémité caoutchoutée à

l'extrémité métallique n'étaient pas interchangeables. Il n'avait cependant jamais vérifié s'ils l'étaient.

Par contre, a-t-il souligné dans sa déposition, les tuyaux de caoutchouc, avec le temps, s'étaient décolorés et étaient difficiles à distinguer. D'autre part, depuis les 15 ans qu'il travaille au département de l'anesthésie de l'hôpital Notre-Dame, jamais il n'avait changé la même journée plus d'un tuyau. "Je savais qu'il ne fallait pas que je me trompe dans mes

calculs. C'est pour ça que je faisais ça en deux jours."

Le 28 mars, à la demande d'un médecin et d'une infirmière, il a entrepris de raccourcir deux de ces tuyaux caoutchoutés qui pendaient du plafond dans la salle #3. Pour les raccourcir, il a ôté les embouts. Une fois les tuyaux coupés, par un plombier, et les embouts remis en place, il a procédé au raccordement, au plafond, croyant toujours que ces raccords étaient différents et qu'ils empêchaient par conséquent toute intervention des tuyaux.

Sur les embouts des tuyaux, il n'avait jamais remarqué les symboles chimiques identifiant les gaz qui devaient en sortir. De toute façon, il ne connaissait que la signification du symbole O2 pour l'oxygène.

L'obstétricien de Mme Cloutier, le Dr Rodolphe Hotte, a ensuite relaté les détails de l'accouchement, qui s'est déroulé sous anesthésie locale. C'est parce que le placenta ne sortait pas normalement qu'il a fait appel à un anesthésiste. Le Dr Normand Monette. Après quelques minutes d'anesthésie générale, les Drs Hotte et Monette s'aperçoivent que la patiente bleuit.

"Ça voulait dire que quelque chose n'allait pas au niveau pulmonaire, probablement", de dire le Dr Hotte. Sui-vent tous les détails de la procédure de réanimation: massage cardiaque, injection par voie intraveineuse de divers médicaments, intervention de l'équipe spéciale de réanimation, oxygénation massive, etc.

Le Dr Monette vient par la suite corroborer ces détails, et explique au coroner qu'il a vérifié à plusieurs reprises, durant ces minutes d'angoisse, les raccords des tuyaux de gaz à son appareil d'anesthésie.

Le décès de Mme Cloutier constaté, les Drs Hotte et Monette s'interrogent sur sa cause. Ils respirent le gaz émanant du masque et qui provient de la canalisation verte, donc de l'oxygène. Dans les mots du Dr Monette: "Pen-

Voir page 6 : Le conflit

Voir page 6 : L'enquête

## Les cols blancs rejettent les offres de Montréal et reprennent le harcèlement

par Bernard Descôteaux

La situation se détériore de plus en plus dans les négociations opposant depuis plusieurs mois Montréal et ses quelque 5.000 cols blancs. Alors que le conseil syndical du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal annonçait publiquement le rejet des dernières offres patronales, un groupe de 100 syndiqués environ prenait de vitesse leurs leaders et débrayaient spontanément, hier après-midi, au bureau du Service des finances du boulevard Rosemont.

Dans une conférence de presse, hier matin, les président du syndicat, M. Jean Des Trois Maisons, annonçait que le conseil syndical recommanderait à ses membres, lors d'une assemblée générale la semaine prochaine, de refuser les offres monétaires de la Ville, 7,5 pour cent plus \$135, ajoutant que les pressions de toutes sortes entreprises depuis le 17 avril allaient s'intensifier.

Depuis le 6 mai les syndiqués à l'emploi de la Ville ont acquis le droit de grève et ceux de la Communauté urbaine l'auront le 15 mai prochain. Tout

en rejetant le recours à une grève générale, M. Des Trois Maisons a évoqué la possibilité d'entreprendre une série de débrayages localisés et imprévus tout en continuant les pressions directes déjà entreprises auprès des membres du conseil municipal auxquelles s'ajouteraient des apparitions publiques en compagnie des hommes politiques municipaux dont le maire Drapeau.

Selon le président du syndicat, une grève générale à ce moment-ci ne servirait qu'à faire le jeu de l'administration municipale qui sera aux prises avec des difficultés budgétaires bientôt, ajoutant qu'il est probablement dans les intentions de la Ville de provoquer la grève. Ainsi, de dire M. Des Trois Maisons, l'administration municipale pourrait faire porter au syndicat la responsabilité de retards éventuels dans la construction des équipements olympiques.

M. Des Trois Maisons a étayé ses affirmations par la partie patronale, dans la définition des services essentiels proposé au syndicat, a demandé de con-

Voir page 6 : Les cols blancs

par Gilles Francoeur

Selon le vice-président de l'une des plus importantes cimenteries de la métropole — qui tient à garder l'anonymat — les arrêts de travail qui paralysent depuis six jours cette industrie constituent un coup de semonce à l'adresse du gouvernement et une démonstration de force de la FTQ-Construction à la veille d'une demande officielle de réouverture du décret provincial par le Conseil provincial des métiers de la construction. La réouverture du décret au-

rait notamment pour objectif l'inclusion d'une clause indexant les salaires au coût de la vie et d'une autre, incluant les cimenteries dans les secteurs économiques couverts par le décret.

Rejoint au téléphone, un porte-parole de la FTQ n'a pas nier confirmer cette information. Soulignant au Devoir qu'un communiqué de presse devrait éclaircir cette question au cours des prochains jours, il s'est dit d'avis que "l'affaire de Miron et celle du décret n'avaient

rien en commun".

Actuellement, le local 791 de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde représente les employés de Simard-Beaudry, de Ciment Indépendant et de Demix Laval. Il tente par ailleurs d'obtenir l'accréditation des employés de Miron, le plus gros employeur du secteur, alors que la CSN a obtenu pour sa part l'accréditation de ceux de Francon, il y a un mois. La bataille du 791 chez Miron s'est effectuée aux dépens d'un autre syndicat de la FTQ, celui des employés du ciment. Chez Simard-Beaudry, le 791 s'y est installé en faisant entrer dans cette entreprise un syndicat indépendant dont un dirigeant du 791 était jusqu'à l'affiliation, le gerant d'affaire.

Si le 791 décrochait du tribunal d'appel du Travail le droit de représenter les employés de Miron, a expliqué le même vice-président d'une entreprise concurrente, il représenterait alors quatre des cinq plus grosses entreprises du genre de la métropole.

Voir page 6 : Le conflit

Voir page 6 : L'enquête

## Cette Grande Hermine n'est pas blanche aux yeux de la justice

par Jean-Pierre Charbonneau

Parce qu'il serait un établissement mal famé et contrôlé par des individus louches, le ministère de la Justice c'est opposé hier, devant la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, au renouvellement des permis du bar-salon La Grande Hermine, situé au 1430 Chemin Chambly, à Longueuil.

C'était hier la seconde journée de l'enquête publique que mènent les juges Jacques Trahan et Moe Moscovitch, de la CCPAQ. La semaine dernière, le procureur ad hoc du ministère de la Justice, Me Gérard Beaudry, avait entrepris de présenter en preuve les nombreux éléments recueillis par une équipe spéciale d'enquêteurs de la police de la CUM, de la Sûreté du Québec et de la CCPAQ. Des policiers étaient d'abord venus expliquer comment les danseuses de la Grande Hermine se prétaient à des activités contraires aux bonnes moeurs. L'ancien propriétaire de l'établissement, M. André Beauchamp, aujourd'hui directeur adjoint de la police municipale de Vanier-en-Québec, près de Valleyfield, avait ensuite expliqué comment, même s'il s'y a été propriétaire depuis le début, il n'avait en somme été qu'un prête-nom, pour l'actuel propriétaire Guy Faure, et un certain Harry Lightman. Ceux-ci se seraient occupés du financement et lui s'est chargé de l'obtention du permis de la Régie des Alcool.

C'était en janvier 1967. Il dut aussi engager comme gerant Dominique Mire, lequel occupe toujours la même fonction en plus d'être propriétaire d'une petite boutique de fruits et légumes. M. Beauchamp a terminé son témoignage en expliquant comment, lors de l'ouverture, Frank Cotroni et ses hommes étaient venus encourager l'établissement tous les soirs pendant une semaine.

Plusieurs résidents de la région de Marieville sont venus témoigner pour établir que pendant environ deux ans Guy Faure et Michel Mire, le cousin de Dominique et un employé de la Grande Hermine, avaient opéré un débit clandestin

de boissons à la Plage de Marieville. Un des témoins a même déclaré qu'à une occasion, Faure et Mire lui avaient proposé de servir de façade pour l'obtention de permis de la RAQ. A deux reprises, l'organisme de contrôle avait refusé leurs demandes. Puis, un policier de la Sûreté du Québec est venu corroborer ses faits en expliquant qu'un soir, alors qu'il infiltrait dans la pègre pour enquêter sur une cause de meurtre, il s'était rendu au "blind pig" Faure-Mire.

Le témoignage de ce policier a été marqué d'un incident quand il fut pris à partie par le juge Jacques Trahan, qui lui reprochait de ne pas être intervenu ce soir-là pour fermer le tripot. Le policier tenta bien d'expliquer qu'il ne pouvait pas intervenir, étant donné la nature de son enquête, mais le juge s'en prit alors aux méthodes policières. Une brève altercation suivit entre le juge et le directeur adjoint de la police de la CUM, M. André Guay. Le juge Trahan accuse la police de l'avoir fait espionner électroniquement.

Finalement, le calme revenu, le procureur du ministère de la Justice produisit les dossiers judiciaires de Dominique et Michel Mire ainsi que ceux des frères Tony et Roland Pitey, qui jouissent, sur la Rive-Sud, d'une solide réputation de fiers-à-bras. Roland est portier à la Grande Hermine et son frère y a déjà travaillé. Une de leurs soeurs y est employée.

Il y a quelques semaines, le nom de Tony Pitey a fait surface à l'enquête sur le crime organisé. Selon des rapports policiers, lui et les célèbres frères Lefort étaient responsables, aux élections de 1970, d'une machine à "télégraphe" dont le démentèlement a amené la fameuse rencontre entre Pierre Laporte et deux dirigeants de la Mafia montréalaise.

Hier, le nom des frères Lefort est d'ailleurs apparu devant la CCPAQ. Au

Voir page 6 : Grande Hermine

### NOUVEAU AU QUÉBEC !

une peau sans rides



avec le

## COLLAGÈNE INTÉGRAL

EXCLUSIVITÉ

**josette ghedin**  
2030 rue crescent  
845 9323 845 7611


**Une Exposition Unique**

de travaux étudiants du Collège du Vieux Montréal. Du 9 au 12 mai de 12 hres à 22 hres. Entrée libre.

**L'IFOYALÉE**

Palais du Commerce  
1600 rue Berri

Service d'information  
Tel. 842-7161 poste 133  
et 842-2024



# Protégez-vous protégez vos héritiers





## TRUST GÉNÉRAL

Exécuteur testamentaire

40374

# éditorial

## Les dernières heures du gouvernement Trudeau

Depuis le discours virulent qu'a prononcé hier M. David Lewis aux Communes, il paraît acquis que le gouvernement minoritaire de M. Trudeau vit ses dernières heures. On avait hâte de voir si, une fois de plus, les motions conservatrice et néo-démocrate seraient formulées de manière que l'une annule l'autre et que l'accord des deux principaux partis d'opposition ne puisse se faire sur aucune.

Aucun doute n'est plus possible désormais. Le caucus conservateur se réunit ce matin afin de décider s'il pourra appuyer le sous-amendement néo-démocrate. Mais cette consultation n'est qu'une formalité. La forme que M. Lewis a donnée à son sous-amendement ne crée en effet aucune difficulté sérieuse pour les députés conservateurs. Ce que M. Stanfield a laissé entendre dès qu'il eut pris connaissance du texte de la motion Lewis, ses députés le confirmeront aujourd'hui avec un enthousiasme dont on a eu hier soir les prémices. Ils voteront, à moins d'un miracle, pour le sous-amendement néo-démocrate. C'en sera alors fait du gouvernement Trudeau.

Ce dénouement était inéluctable depuis qu'une véritable psychose électorale s'empara du Parlement il y a quelques semaines et surtout depuis le discours très péremptoire prononcé à Toronto le 20 avril par M. Lewis. Il n'est pas sûr, cependant, que le prétexte trouvé pour renverser le gouvernement soit celui qui répond le mieux à l'intérêt du pays à l'heure présente.

Le résultat de l'élection d'octobre 1972 fournit aux éléments progressistes du Parti libéral et aux éléments modérés du NPD l'occasion de réaliser une coalition officieuse qui mit tout le monde mal à l'aise mais dont on doit reconnaître qu'elle a produit de bons fruits. Augmentation et indexation des pensions de vieillesse et des allocations familiales; loi sur les dépenses d'élections; loi sur l'imposition des ventes de pétrole à l'étranger; loi sur l'examen de l'investissement étranger; allègements fiscaux en faveur des contribuables à revenu modeste; subventions visant à contrebalancer l'augmentation du prix du pain et du lait; prérogative visant à contrôler la hausse spectaculaire du prix du pétrole importé. Autant de mesures dont l'adoption fut grandement facilitée par la collaboration parlementaire entre libéraux et néo-démocrates.

Par-delà les fruits qu'elle produisait, l'alliance officieuse demeurait toutefois artificielle et fragile. Elle ne pouvait revêtir un caractère officiel et ouvert, en raison sans doute de l'opposition viscérale de maints éléments des deux partis à toute forme d'association organique au sein du gouvernement.

Réduite à sa forme actuelle, elle restait par contre exposée aux aléas de la conjoncture électorale. En même temps qu'ils collaboraient à certaines entreprises communes, les partis impliqués devaient sans cesse garder l'œil ouvert du côté de l'opinion publique et surtout de leurs éléments "durs" respectifs.

En ce qui touche l'opinion publique, rien n'indique qu'une rupture était devenue pressante. Les néo-démocrates couraient un grand risque en appuyant le gouvernement sans être associés aux responsabilités et aux privilèges du pouvoir. Selon les plus récents sondages, ils n'avaient toutefois pas de motifs graves d'inquiétude, vu que la position des partis demeurait à peu près la même qu'au lendemain de l'élection d'octobre 1972.

Il n'en allait toutefois pas de même des "durs" à l'intérieur de chaque parti. Au sein du NPD, on a senti dès l'été dernier une vive impatience à l'endroit de la stratégie de M. Lewis. La ruse du chef parvint alors à modérer les inquiétudes de ses collaborateurs. Ce n'était toutefois que partie remise. Le parti refusait visiblement de donner un chèque en blanc au leader.

Quant aux libéraux, nombreux étaient ceux que mettait mal à l'aise l'alliance officieuse avec le NPD. Au premier rang de ceux-ci, figure M. John Turner, dont le discours du budget lundi soir était, en plusieurs endroits, une véritable provocation à l'endroit du groupe néo-démocrate. Après la manière cavalière dont M. Turner rejeta lundi soir plusieurs des "neuf exigences" définies par M. Lewis le 20 avril dernier, il eut fallu que le NPD ait perdu toute fierté pour continuer de soutenir le gouvernement en Chambre.

Ainsi se produit, par une logique inhérente à notre système qui laisse une part si grande à l'instinct du moment, un dénouement que la raison froide rejetait ou dont, à tout le moins, elle ne voyait aucunement l'urgence, mais que semblaient souhaiter avec une égale ardeur les deux principaux partis en cause. Les divergences entre les libéraux et leurs alliés de passage demeuraient fondamentales et irréconciliables. Il fallait tirer tôt ou tard une ligne de démarcation. Cette ligne, M. Lewis l'avait tracée pour sa part il y a trois semaines en définissant ses "neuf exigences". Avec un soulagement que trahissait le caractère agressif des passages qu'il consacra à certaines exigences du NPD, M. Turner a allègrement franchi lundi soir l'autre moitié du parcours.

Pour le peuple canadien, il est dommage que la rupture survienne à ce moment-ci. Car, par-delà la critique acérée qu'en a faite M. Lewis, le budget Turner rejoignait, par maints aspects, certaines attentes des néo-démocrates. Il proposait de plus un ensemble de me-

sures que, dans le contexte actuel, on doit considérer comme raisonnables.

Le budget Turner est nettement orienté vers cette "classe moyenne" au sein de laquelle le Parti libéral trouve ses appuis les plus stables et les plus nombreux. M. Lewis a eu raison de dénoncer le peu de cas qu'il fait des citoyens à revenu fixe ou modeste. Le \$50 que M. Turner concède aux petits salariés est nettement insuffisant. M. Turner aurait dû, à ce chapitre, délier davantage les cordons du Trésor fédéral.

Pour la première fois depuis l'élection d'octobre 1972, le gouvernement proposait par contre un réaménagement des charges fiscales qui aurait sensiblement frappé les grandes sociétés que le NPD se plaît à dénoncer. Alors que l'impôt sur le revenu des particuliers avait fourni depuis trois ans la plus grosse part des revenus accrus de l'Etat fédéral, le budget annonçait cette fois une hausse de 44% dans les revenus en provenance de l'impôt sur les bénéfices des sociétés tandis qu'il n'entrevoit qu'une augmentation de 20% dans les revenus en provenance de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il annonçait surtout des changements radicaux dans le régime d'imposition des sociétés qui exploitent nos richesses naturelles et une surtaxe de 10% devant frapper les sociétés commerciales et financières.

Pour la première fois, également, le gouvernement envisageait des mesures positives afin de favoriser l'épargne chez les citoyens des classes moyennes et modestes. En plus de contenir la demande à une période où la rareté de maints biens et services en fait monter le prix, ces mesures promettaient de rétablir une certaine justice envers des citoyens dont les épargnes contribuent le plus souvent à financer les projets communautaires alors qu'eux-mêmes en retirent un rendement dérisoire.

Ces mesures n'étaient pas la mer à boire. Elles n'étaient certes pas de nature à plaire aux grands esprits qui jugent de haut les mesures prises contre l'inflation comme si eux-mêmes possédaient dans leur cervelle prétentieuse des formules magiques qu'aucun pays n'a encore trouvées. Elles constituaient néanmoins un programme d'action raisonnable à ce stade-ci de la crise de l'inflation.

Pour cette raison et pour bien d'autres, il eut été préférable que le Parlement actuel continue de fonctionner pendant une autre année. La volonté de collaborer étant disparue, quelle autre issue pouvait-on néanmoins envisager que celle qui paraît inéluctable depuis le discours qu'a prononcé hier aux Communes M. David Lewis?

Claude RYAN

## Le loisir et l'environnement au Québec

*Texte intégral de la déclaration émise le 5 mai par le Regroupement québécois pour l'environnement à l'occasion du Mois de l'environnement.*

Au Québec, depuis le début du siècle, le pourcentage des personnes résidant dans les villes est passé de 36% à plus de 75% aujourd'hui. Rien ne laisse présager un fléchissement de cette tendance. On prévoit au contraire que près de 90% de la population québécoise vivra dans les villes en l'an 2000. La constatation que nous pouvons en déduire est que le milieu urbain est devenu le milieu de vie normal et permanent de la très grande majorité des citoyens.

### Dégradation des ressources

Cela saute aux yeux que la nature subit au Québec un processus de dégradation continu. L'utilisation des ressources se pratique sur une base compétitive entre les divers secteurs du développement économique et social. L'équilibre n'existe pas entre l'exploitation agricole et industrielle, le développement commercial et domestique, les besoins de loisir et les sites de récréation.

Les espaces naturels, hors des villes et dans les villes, disparaissent à un rythme effréné devant l'assaut du développement urbain et industriel. Le loisir et la spéculation foncière ont pour effet de faire passer, de plus en plus, les propriétés publiques du territoire entre des mains privées. Ce qui a pour effet de diminuer l'accessibilité aux espaces naturels pour l'ensemble de la population.

Les cours d'eau situés près des bassins de population sont presque tous pollués, les villes s'enlaidissent et sont envahies par le béton de sorte qu'il est devenu impossible pour l'ensemble des Québécois de jouir d'une façon satisfaisante des éléments naturels de son territoire.

Dans le processus actuel d'évolution du territoire, les individus ont acquis des conditionnements et des comportements de déprédateurs de la nature. L'homme de la ville, en particulier, a appris à vivre dans un environnement dégradé; il a même appris à trouver normale la détérioration du milieu. Aussi lorsqu'il quitte la ville pour retrouver à la campagne cette nature dont il rêve malgré tout, il ne peut s'empêcher d'y transporter la ville et ses habitudes d'être urbanisé. Que l'on songe aux torts irréparables faits à la nature par les villégiatures, les campeurs, les automobilistes, les propriétaires de véhicules de loisir motorisés et bien d'autres. L'homme d'ici doit commencer véritablement, et pour de bon, à réapprendre à vivre avec l'environnement naturel et à le respecter comme une cho-

se vivante. Le stress de la vie moderne et urbaine handicape fortement la santé physique et mentale de l'individu et de la collectivité. Les études les plus récentes ont clairement démontré la piètre condition physique des Québécois. Un travail dévalorisant pour un grand nombre de travailleurs et le peu de satisfaction véritable dans leurs loisirs quotidiens poussent les groupes vers la névrose collective. Ajoutons à cela une carence de toujours plus grande d'espaces naturels à la portée des gens, une mobilité inexistant ou faible pour la grande majorité en raison soit des limites de temps ou des problèmes de transport et l'on peut en conclure que le Québecois moyen est "drôlement pogné" vis-à-vis son loisir dans un environnement agréable. L'annexe 27 du rapport de la Commission Castonguay-Nepveu sur la santé et le bien-être social le souligne bien:

"L'absence ou l'insuffisance des espaces verts trop souvent négligés font penser sur la population des villes des menaces d'ordre hygiénique et social très graves. Ils doivent contribuer à rétablir l'équilibre psychologique des sociétés, équilibre détruit par la vie moderne.

Actuellement, pour la majorité de la population, les milieux de plein air comme cadre de loisir n'existent pratiquement pas. Pourtant, le contact de l'homme avec la nature est un besoin primaire et fondamental chez tout individu et ce besoin doit s'inscrire de façon permanente dans la vie quotidienne de chacun. Et c'est par le loisir que l'individu peut être en mesure d'assurer et de maintenir un contact positif avec les éléments naturels puisque la vie de travail et la vie sociale urbaine le tient continuellement éloigné de la réalité d'un environnement naturel. Le loisir doit lui-même être reconnu comme un droit inalienable pour tous dans notre technologie.

Dans l'élaboration d'une politique de développement du loisir pour la majorité des citoyens deux des pôles devant servir de points d'appui pour l'action sont d'une part la nécessité d'assurer un environnement de qualité destiné à satisfaire les besoins de loisir reliés à la nature et d'autre part la nécessité de domestiquer les formes de loisir se pratiquant en milieu naturel de telle sorte qu'elles ne deviennent pas, à plus ou moins longue échéance, destructrices de l'environnement. C'est ce double objectif qui est souhaitable. Il est absolument nécessaire de fournir à l'être humain des moyens ou des occasions pour satisfaire ses besoins les plus diversifiés de contacts avec la nature. Cela peut s'exprimer par des actions aussi simples que respirer, écouter, voir, sentir et se mouvoir dans des éléments natu-

rels. C'est la détente et le repos qui s'impose pour la grande majorité. C'est aussi selon des modes plus développés la satisfaction du besoin de l'activité physique par la randonnée pédestre, à ski, à bicyclette, en raquettes, ou bien le désir de la connaissance de la nature par l'observation et l'interprétation au moyen des diverses sciences naturelles. Tous les individus ont droit, s'ils le désirent, à l'accès au plus grand nombre de formes de loisir en relation avec la nature.

Mais, toutes les activités de loisir de plein air, même les plus inoffensives, en apparence, sont susceptibles d'affecter et de détruire cet environnement nécessaire à leur maintien. Nécessité existe donc aussi par des mesures de réglementation et de contrôle, par l'information et l'éducation populaire d'imposer aux différentes activités, surtout à celles qui sont motorisées, une discipline efficace en fonction de la conservation.

### Protection et accessibilité

Le loisir de plein air repose fondamentalement sur l'existence d'espaces naturels, aménagés ou non, accessibles à la majorité de la population. La survie des espaces naturels, ou espaces verts, hors les villes et dans les villes, constitue le problème le plus grave du loisir relié à l'environnement. Leur conservation et leur développement exigent des efforts considérables, mais vis-à-vis lesquels notre société n'a plus le choix. C'est aussi une question de justice sociale. Que ce soit parce que les espaces d'accès public sont insuffisants, ou parce que trop peu de familles ou de groupes de citoyens peuvent se payer un espace privé, ou encore parce que le problème du transport est insurmontable pour le plus grand nombre, il existe un problème de démocratisation des espaces naturels et ce problème est lié à celui de la protection de ces espaces.

La qualité de vie de l'homme est liée à la qualité des espaces qu'il environne, facteur important de l'équilibre entre les individus et leur milieu.

Le type de protection dont il est question ici est bien particulier: il s'agit de la prise en mains par la population des espaces verts nécessaires à la satisfaction de ses besoins de loisir pour des fins de repos, d'activité physique et de connaissance. Tous les besoins doivent y trouver leur compte. C'est pourquoi les boisés, les fermes, les montagnes, les lacs et les rivières doivent être protégés jalousement en quantité suffisante, aménagés rationnellement et rendus accessibles facilement.

A ces fins, s'est d'abord à proximité des bassins de population qu'il

est nécessaire de protéger et d'aménager des espaces naturels pour le loisir parce que c'est là que les citoyens peuvent en faire un usage quotidien. C'est donc dans les villes et à proximité des villes que le besoin d'espaces verts est le plus réel et le plus pressant. Ce serait une erreur de penser qu'en conservant des réserves naturelles loin des centres urbains, les besoins de loisir seront satisfaits et que ces espaces lointains seraient à l'abri de la dégradation. Au contraire, seuls les gens mobiles et favorisés peuvent bénéficier des espaces éloignés.

Même éloignés, ces espaces, tels les parcs provinciaux, sont menacés par les comportements destructeurs des citoyens, par l'exploitation forestière et industrielle de toutes sortes et par l'urbanisation qui ne cesse de s'étendre à partir des grands centres existants.

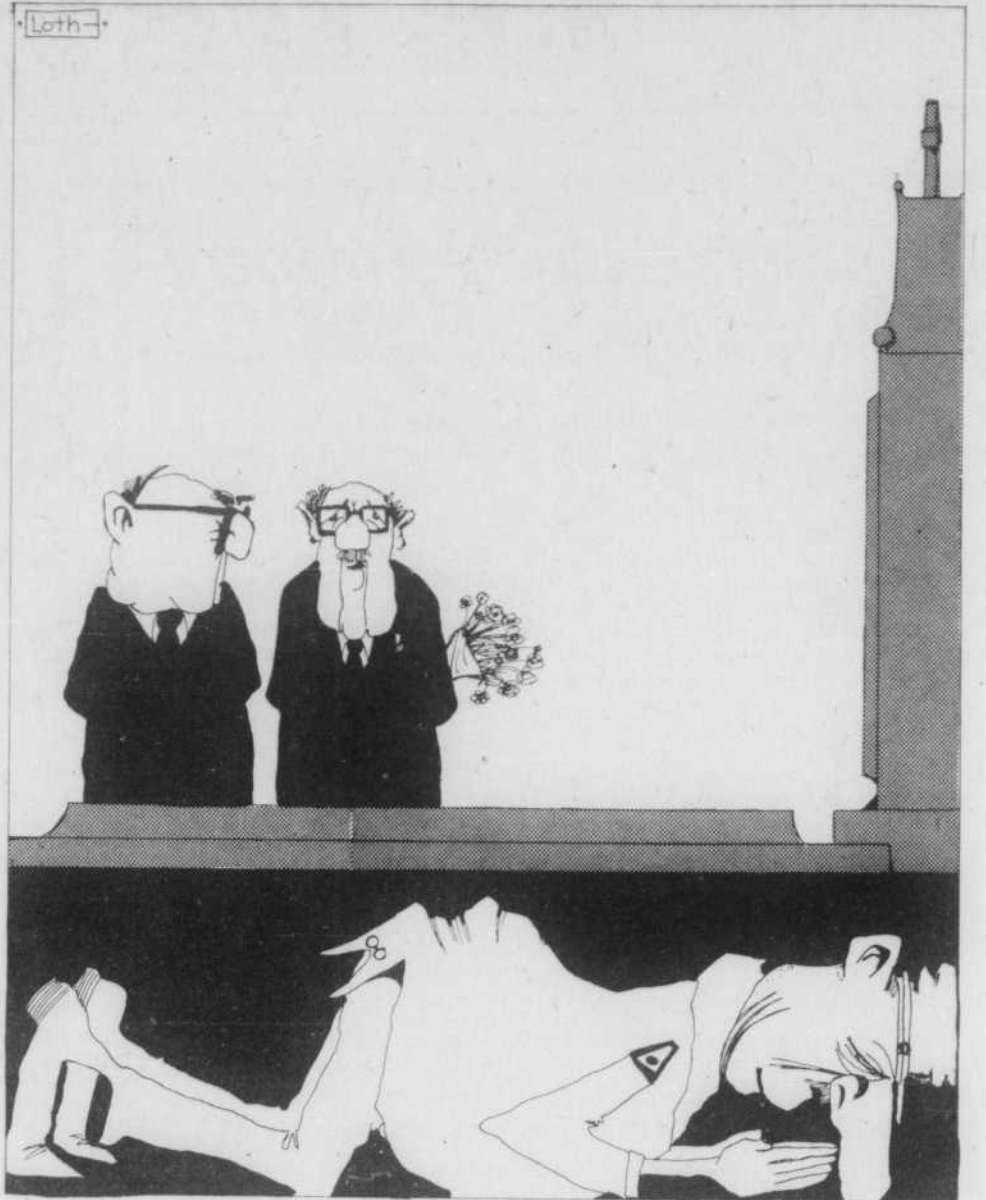
La solution de l'équilibre commence dans le milieu de vie habituel des gens, donc dans les villes pour la majorité. Et, c'est par le rétablissement de l'équilibre dans les villes que l'on réussira à maintenir l'équilibre à l'autre extrême dans les espaces éloignés, nécessaires pour les besoins de pleine nature et l'équilibre global du territoire.

Tous les objectifs souhaitables en fonction de l'environnement-loisir ne pourront se réaliser sans un vaste mouvement d'éducation populaire en faveur de la conservation et de la pratique des formes de loisir de plein air. Des programmes d'information menés par les organismes responsables de ces questions et par les pouvoirs publics à tous les échelons doivent être entrepris pour sensibiliser et inviter tous les citoyens à engager leur responsabilité vis-à-vis la qualité de l'environnement et du loisir qu'il est possible d'y vivre. Des programmes d'incitation à l'amélioration du milieu et à l'aménagement rationnel doivent être mis sur pied: nettoyage, embellissement, plantation d'arbres, etc. Information et éducation populaire doivent viser à faire prendre conscience aux individus du potentiel récréatif des espaces naturels, des moyens d'y avoir accès et des moyens d'assurer la protection de ces espaces.

Enfin, tout effort de développement du loisir risquerait d'être vain si, aux plans provincial et municipal, les gouvernements ne sanctionnaient pas dans un avenir rapproché (il est déjà bien tard) par voie de législation et de réglementation le caractère sacré d'espaces verts publics devant répondre à la demande à tous les niveaux de besoin.

Actuellement, non seulement les espaces verts publics, surtout dans les villes, sont insuffisants, mais

Voir page 6 : Québec



— Giscard a réussi à déplacer du monde

## lettres au DEVOIR

### Un avenir chargé de nuages pour l'Angola

En ce moment neuf millions de Portugais crient leur joie tandis qu'outremer quelque quinze millions d'Africains attendent et quelques centaines de milliers de colons froient la panique. A l'origine de tout ce branle-bas un nom, celui du général Spínola. Il a réussi le coup manqué par le capitaine Henrique "Santa Maria" Galvão et cet autre officier dissident, le regretté général Humberto Delgado.

C'est un coup d'Etat bizarre et unique. Perpétré au nom de la liberté et de la démocratie par un proconsul au casier fasciste fort chargé et avec une armée qui a été à la fois le principal soutien de la dictature civile instaurée par Salazar et la responsable d'au moins cinq cent mille morts angolais, guinéens et mozambicains.

Quelles sont les intentions de la junte à l'égard des colonies? On parle de fédération, d'association, de décentralisation, etc. Tout cela, c'est du réchauffé. Déjà dans les années cinquante, l'opposition "progressiste" portugaise, y compris l'extrême gauche, avait esquissé des formules semblables afin de sauvegarder "l'intégrité territoriale portugaise". Le général Delgado a été le premier et le seul opposant au régime qui, lors des élections de 1958, admettait l'idée d'autodétermination pour "les provinces d'outremer".

Des menaces graves pèsent sur l'avenir de l'Angola. Le partage hâtif de ses ressources parmi le capitalisme international, entrepris par Salazar au lendemain du

déclenchement du mouvement de libération nationale, assure déjà ce territoire une situation néo-coloniale avant même l'indépendance.

Quel sera donc l'avenir de ce pays presque aussi grand que le Québec et dont les entrailles renferment du pétrole, des diamants et de l'uranium? Nouveau Congo? Nouveau Vietnam? Ou l'Angola rééditera-t-il l'exploit de certains pays africains lesquels une fois "indépendants" ont baoué la démocratie et de ce fait même restent toujours "des zones à libérer"?

Sans compter les forces occultes qui pourront se manifester à tout moment, présentement le destin de l'Angola semble se jouer à trois. Si les mouvements de libération luttent depuis treize ans pour l'indépendance "réelle", la junte et les colons ont eux aussi, leur mot à dire. Beaucoup parmi ceux-ci rêvent d'une indépendance à la Ian Smith, indépendance qui serait sans doute soutenue par la Rhodésie et l'Afrique du Sud, pays avec lesquels Lisbonne a des pactes militaires... agissants. D'autre part si la junte trouve trop d'intrus dans la part des chefs rebelles ou craint que leur rivalité ne gâche l'indépendance, elle sera tentée d'imposer une indépendance de drapreau avec des cadres angolais dociles et reconnaissants, issus de la petite bourgeoisie locale que l'administration coloniale n'a cessé d'entretenir et d'utiliser à des fins de propagande. Ce serait là, sans doute, une solution paternaliste et tentante car elle assurerait

plus avantageusement que n'importe quelle autre, les intérêts de ce petit nombre de familles qui contrôlent la vie économique portugaise aussi bien en métropole que dans les colonies.

Ces hypothèses sont aussi valables pour le Mozambique. Seule la Guinée-Bissau nous semble plus ou moins à l'abri de telles manœuvres du fait de la très solide implantation politico-militaire du Parti Africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert et du fait que la Guinée est une colonie non de peuplement mais d'exploitation et pratiquement avec un seul propriétaire, la Compagnie Union Fabril.

Voilà pourquoi le coup d'Etat de Spínola, qui est en soi un événement historique très salutaire pour la dignité de son peuple, dresse soudainement dans l'avenir de l'Angola une interrogation inquiétante.

Il reste cependant un grand espoir: que les forces progressistes portugaises l'emportent au moyen d'une consultation populaire sur l'avenir des colonies. Si référendum il y a, le peuple portugais devra, normalement, se prononcer favorablement pour l'indépendance des colonies. On voit mal un peuple privé de liberté pendant quarante-huit ans et qui vient tout juste de la conquérir, la refusant à des populations qui en sont privées depuis presque cinq siècles. Ce serait un rachat.

Manuel dos SANTOS LIMA, écrivain angolais Laval, le 3 mai 1974.

### Un silence qui sent la complaisance

M. le président Association provinciale des institutions pour enfants

Depuis plusieurs semaines, les journaux publient régulièrement l'état du problème créé par l'attitude incompréhensible du ministre des Affaires sociales face à la condition actuelle des handicapés physiques et mentaux placés en institutions. Le ministre veut, pour respecter des calculs faits en "bureau fermé", imposer une responsabilité financière aux parents d'handicapés. Il semble se désintéresser totalement des problèmes véritables de notre société et vouloir faire de son super-mi-

nistère une organisation financière rentable. Les handicapés physiques et mentaux ont droit aux mêmes services que les gens dits "normaux" et la gratuité des services de santé et d'éducation est du nombre des droits de l'ensemble des Québécois.

Les parents s'organisent et font savoir aux autorités ce qu'ils pensent à ce sujet... Seuls les organismes qui devraient défendre les droits et privilèges des enfants placés en institutions se taisent. L'Association provinciale des institutions pour enfants est de ce nombre. On est rendu à croire que l'APIE est un or-

ganisme patronal intéressé uniquement à défendre les idées des autorités gouvernementales... Avons-nous raison?

Qu'attendez-vous pour vous impliquer dans cette affaire? Qu'attendez-vous pour rendre publiques vos intentions réelles? Etes-vous là pour défendre les droits et privilèges des enfants en institutions ou pour servir les intérêts du gouvernement? Il est grand temps que vous donniez votre réponse...

Pour un groupe de parents d'handicapés de Sept-Îles, Robert NORMANDEAU Sept-Îles, le 1er mai 1974

### Deux royaumes à ne pas confondre

Il y a quelque temps, l'un de vos collaborateurs publiait dans Le Devoir un article sous le titre "Soquem mettra en production une mine de columbium au Lac Saint-Jean". Soit dit en passant, votre correspondant eût mieux fait d'écrire: Lac-Saint-Jean, puisqu'il s'agissait d'un territoire et non pas d'un lac.

Ne le chicanons pas trop là-dessus, mais qu'on me permette de faire remarquer qu'il n'était pas tout à fait au point. Et voici de quelle façon.

Ladite mine se trouvant localisée "dans le comté de Dubuc" (comme il précède lui-même), elle ne peut se situer au Lac-Saint-Jean, mais bien au Saguenay, dont les limites ouest ne vont guère à l'ouest, au delà de Saint-Jean-Vianney (d'émouvante mémoire), de Chute-à-Caron, Kénogami et Jonquières, etc.; tout le reste du territoire vers le nord, y compris Chicoutimi-Nord, Saint-Fulgence, Sacré-Coeur, Tadoussac, etc.; puis, à l'est: Bagotville, Port-Alfred, Grande-Baie, Falardeau, Petit-Saguenay, etc., le tout compris dans le Royaume du Saguenay et longeant plus ou moins la rivière du même nom, bien connue de longue date.

D'ailleurs, tout le reste de ce pays, notamment plus au nord et à l'est, fait partie de ce qu'on appelle souvent encore le Royaume de Saguenay, depuis le temps de la venue en ces lieux de Jacques Cartier et autres explorateurs. Par là-bas, on fait la distinction rationnelle de tout cela, la Société Historique du Saguenay

étant maintes fois revenue sur le sujet et ayant ainsi contribué à l'éducation des gens à ce propos.

Pour les initiés (et je prétends en être) ayant veçu quelque 25 ans en ces parages), on se demande comment il se fait que les gens de l'extérieur de cette région ne font pas encore la distinction requise.

M. Ryan, J'ai lu avec intérêt votre article du 6 avril sur notre SSJB. Vous avez omis de mentionner, par pudeur ou naïveté, une bonne raison pour laquelle on a refusé de vous décerner le prix Olivier-Asselin.

Comment auriez-vous pu croire en seul instant que ce prix n'aurait pu être accordé au directeur du DEVOIR quand M. Angers et ses compères venaient de souscrire \$2.000, au journal Le Jour et que lui-même s'appretait à accep-

Ma protestation et ma modeste mise au point contribueront-elles à la correction définitive de la situation? Je m'en ferais et me sentirais bien flatterais de cet humble effort.

Antoni JOLY, enseignant-journaliste à la retraite. Montréal, mars 1974

### Faut-il en rire ou en pleurer?

ter un poste au conseil d'administration de ce nouveau quotidien.

Ca aurait été compromettre dangereusement la naissance et de reconnaître publiquement la valeur de son principal concurrent et les mérites de son directeur.

On nous parlera ensuite des intérêts supérieurs de la nation. Comme dit la chanson: "Faut-il en rire ou en pleurer?"

Jacqueline MARTINEAU Montréal, le 11 avril 1974.

### LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal (H2T 1X1). Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 8130, rue Beauport. Toute l'information sur le DEVOIR est accessible à l'employé et à l'abonné. LE DEVOIR est une publication hebdomadaire. Edition quotidienne \$40 par année, six mois \$22. A l'étranger: \$45 par année. Edition hebdomadaire, livrée à domicile par semaine: \$10 par année. Tarif deabonnement servit par la poste sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (ligne groupée).

des idées

des événements

des hommes

# LE QUEBEC ET L'AMERIQUE

## 2) Les Américains et le nationalisme québécois

L'osmose culturelle entre les Etats-Unis et le Canada anglais est telle que les Américains arrivent assez vite à établir un dialogue avec leurs voisins du Nord anglophones. Ils en viennent très tôt à penser selon la même longueur d'ondes et, s'ils manifestent assez peu de sympathie à l'endroit du nationalisme canadien le plus intense, ils réussissent tout de même parfois à bien évaluer ce phénomène. Il arrive encore que les Américains disent retrouver au Canada une fraîcheur libérale que semblent avoir perdu les Etats-Unis. L'Américain émigré au Canada pourra, sans trop de difficultés, faire oublier ses origines et peut-être même devenir un nationaliste canadien.

Dans cette perspective, comment les élites américaines qui redécouvrent le Canada n'adopteraient-elles pas spontanément sur le Québec le point de vue des Canadiens anglophones? Ajoutons que ces derniers, dans leurs rencontres avec des Américains, demeurent la plupart du temps étrangement laconiques en ce qui a trait au "problème québécois". S'ils acceptent d'en parler, c'est presque invariablement pour minimiser l'importance du mouvement nationaliste au Québec ou pour souligner les difficultés posées par le programme fédéral du bilinguisme.

D'autre part, un nombre relativement restreint d'Américains, même parmi ceux qui sont au fait de la politique étrangère, peuvent entendre le français et s'exprimer dans cette langue de sorte qu'il leur est impossible de poursuivre une conversation suivie et pertinente avec des Québécois de langue française. Ajoutons que les Américains qui parviennent à acquérir une bonne connaissance du français sont le plus souvent attirés par la France ou les autres pays francophones d'outre-mer. Il est significatif que très peu de ces francophiles américains aient manifesté le moindre intérêt pour le Québec au sujet duquel ils adoptent volontiers les préjugés et la condescendance de certains Français quant à la culture traditionnelle du Québec et la qualité du français parlé par les Québécois. Plusieurs Américains du Nord-Est ont visité le Québec en touristes: ils en ont gardé habituellement le souvenir d'une pièce de musée

tandis que leurs contacts personnels sont demeurés limités à des anglophones de Montréal.

Quant au tout petit nombre d'Américains qui ont rencontré des Québécois francophones à l'occasion de réunions canado-américaines, ils n'ont pu le plus souvent aborder que des personnes assez peu représentatives du milieu québécois, des intellectuels, fonctionnaires, hommes politiques, hommes d'affaires, tous bilingues et qui avaient accepté de participer en minorité à un congrès ou un colloque où l'on ne s'exprimait qu'en anglais. Le cadre de ces réunions demeure évidemment conditionné par la présence majoritaire de Canadiens anglophones.

Dans de telles réunions, les Canadiens de langue française qui peuvent exprimer une pensée complexe en anglais sont habituellement peu représentatifs du nationalisme québécois en ce qu'ils paraissent accepter plus ou moins d'être assimilés aux autres Canadiens et ne remettent pas en cause le système fédéral du Canada sous sa forme présente. Même si leurs opinions peuvent diverger considérablement de celles de leurs compatriotes anglophones, elles trouvent peu d'occasions de s'exprimer en de telles réunions. D'autant plus que ces opinions seraient probablement mal comprises ou même mal reçues, du moins c'est là ce que le Québécois est porté à croire. En conséquence, ils sont très rares les Américains qui ont pu être exposés "en direct" à une expression élaborée du nationalisme québécois ou de la thèse indépendantiste.

Ajoutez à cela ce que nous avons souligné plus haut, que les relations canado-américaines sont perçues par les quelques Américains qui s'y intéressent, d'abord et avant tout, quant aux aspects économiques, technologiques et, jusqu'à tout récemment, militaire et stratégique. Les aspects politiques, culturels et psychologiques sont le plus souvent ignorés. Or, dans l'ensemble, ce sont les anglophones qui contrôlent et gouvernent l'économie canadienne, ce sont eux aussi qui ont fourni la compétence technologique et ont eu la direction de l'appareil militaire et stratégique.

Les industriels, les gérants d'entreprise, les techniciens et les avocats américains qui ont eu à traiter avec des Canadiens n'ont pu rencontrer généralement que des Canadiens de langue anglaise ou quelques francophones très fédéralistes.

Même les activités diplomatiques du Canada aux Etats-Unis ont été jusqu'à tout récemment conduites surtout par des anglophones. Longtemps, la substance de la politique étrangère du Canada est demeurée éloignée des intérêts québécois. Cette situation a considérablement évolué récemment et le ministère des affaires extérieures du Canada est devenu vraiment bilingue sinon biculturel. Mais cette évolution semble être survenue trop tard pour les nationalistes du Québec déjà trop engagés dans la poursuite d'idées proprement québécoises. En conséquence, l'appareil diplomatique canadien, tout bilingue qu'il soit, est impuissant à refléter une certaine réalité québécoise. Les francophones en poste à l'ambassade ou aux consulats américains traduisent inévitablement l'image fédéraliste du Canada français.

### C'est la faute au Québécois

Les Québécois eux-mêmes (nous parlons toujours des personnes susceptibles d'exercer quelque influence politique) ne semblent guère préoccupés de se faire connaître aux Etats-Unis. Tout se passe comme si, au moins en ce qui a trait au continent nord-américain, la tradition insulaire, autarcique et défensive était encore vivante au Québec et empêchait les Québécois de se produire dans les milieux américains. Un nombre relativement faible d'intellectuels québécois paraissent vraiment préoccupés par les relations avec les Etats-Unis. L'attention de la plupart est centrée sur le Québec et ses problèmes dans la Confédération canadienne et se porte assez peu sur l'impact énorme et quotidien qu'exercent les Etats-Unis sur le Québec. Les leaders et les intellectuels associés au mouvement indépendantiste et au Parti québécois ne semblent pas avoir consacré beaucoup de temps à songer aux problèmes auxquels un Québec souverain aurait à faire face en regard de la superpuissance voisine et aux politiques que le nouvel Etat devrait mettre en oeuvre à l'endroit des Etats-Unis.

Les Québécois, en général enclins aux discussions et aux controverses à l'intérieur du Québec, se sont montrés jusqu'à présent plutôt timides et réticents à l'égard des groupes américains susceptibles de s'intéresser à leurs problè-

par LOUIS BALTHAZAR et ALFRED O. HERO

● Nos collaborateurs ont décrit hier les assises fragiles sur lesquelles se fonde la collaboration entre le Canada et les Etats-Unis, du moins en ce qui touche la connaissance des réalités canadiennes par les dirigeants américains. Vu que la perception du problème québécois parvient surtout aux Américains à travers les relations qu'ils entretiennent avec des collègues généralement anglophones au Canada, la plupart d'entre eux ignorent jusqu'à l'existence du nationalisme québécois. Il existe d'ailleurs non seulement aux USA mais aussi au Québec même.

Très peu parmi eux ont tenté, jusqu'ici, de s'exprimer auprès des milieux américains éveillés aux affaires internationales, même quand on les y invitait. Il a été extrêmement difficile de les impliquer dans une discussion ouverte à l'intérieur de ces groupes. Ceci est particulièrement vrai des indépendantistes. René Lévesque a pu prononcer quelques discours ici et là aux Etats-Unis. Jacques Parizeau a déjà brillamment tracé les coordonnées économiques d'un Québec indépendant devant un groupe imposant d'Américains influents réunis près de Boston en avril 1972. Mais, outre ces exceptions notables, il a été presque impossible de provoquer des discussions d'une certaine ampleur sur des sujets d'intérêt commun entre Québécois n'appartenant pas à l'"establishment" canadien et Américains ouverts aux problèmes internationaux. Un observateur américain allait jusqu'à comparer les Québécois aux hommes de la République de Platon qui préfèrent se séculer en parlant entre eux des ombres que la réalité projetée dans leur caverne plutôt que de faire face aux rayons du soleil à l'extérieur...

Cette attitude des Québécois est explicable: elle est peut-être le propre des peuples aliénés qui ont beaucoup de raisons de se méfier du grand jour et de ceux qui les invitent à participer aux "grands ensembles". S'il est vrai que les Québécois, pour quelque raison que ce soit, ne se sentent pas encore identifiés eux-mêmes suffisamment comme peuple, on comprendra qu'il ne leur soit pas aisé de se projeter dans un monde où souvent ils n'ont pas conscience d'avoir leur place. Au surplus, les intellectuels québécois réagissent parfois avec une certaine méfiance vis-à-vis de ceux qui veulent se pencher sur le Québec et faire l'étude de son cas.

A tort ou à raison, on interprète souvent l'intérêt américain comme une attitude condescendante, mal inspirée et profondément préjugée au départ. Il faut aussi comprendre que les indépendantistes ne soient guère disposés à dialoguer avec des Américains au sujet de la politique étrangère d'un éventuel Québec souverain. A notre époque, les voyages aux Etats-Unis ne paraissent pas particulièrement indiqués à ceux qui cherchent à conquérir l'indépendance d'un peuple!

... et aux Américains D'ailleurs les Américains, même cette minorité parmi eux qui sont ouverts aux affaires internationales, de par la nature de leur politique étrangère et de par leur histoire, sont plutôt mal préparés à comprendre le nationalisme québécois.

La politique étrangère des Etats-Unis est, en grande partie, axée sur les crises et se développe le plus souvent suivant les réponses à donner aux problèmes les plus brûlants qui risquent de perturber l'ordre établi ou une certaine "modération" du système international à laquelle les élites américaines attachent beaucoup de prix. Or le Québec, en dépit de quelques vagues de terrorisme, de la visite du Général de Gaulle en 1967 et des événements d'octobre 1970, n'a jamais été considéré comme susceptible de perturber à long terme ni l'ordre international en général, ni les relations en Amérique du Nord entre les Etats-Unis et le Canada.

Même pour les quelques-uns qui ont été amenés, par toutes sortes de circonstances, à voyager au Québec et à s'intéresser à l'évolution du peuple

québécois, il y a fort à parier que leur jugement est encore teinté par la sympathie qu'ils portent spontanément aux Canadiens anglophones, comme nous en faisons état plus haut. Les Américains comparent volontiers les aspirations québécoises au régionalisme et aux particularités culturelles des Etats du Sud au 19<sup>e</sup> siècle ou encore à la situation des Louisianais d'origine francophone, il y a quelques années. Ils arrivent très mal à comprendre que les francophones canadiens, contrairement à tous les groupes ethniques américains, aient refusé l'assimilation et s'acharnent encore à maintenir une identité linguistique et culturelle distincte en Amérique du Nord.

D'ailleurs, de par leurs origines messianiques et la conscience très vive d'avoir créé un type de civilisation qui devrait convenir à tous les êtres humains (et qui a été embrasée de fait par une multitude d'immigrants), les Américains semblent congénitalement incapables de comprendre le phénomène nationaliste. Leur propre nationalisme ne s'affirme même pas comme tel: il se dit plutôt patriotisme. Ce qui fascine la plupart des intellectuels américains, c'est le concept d'intégration. L'intégration sociale, bien entendu, très souvent l'assimilation des cultures minoritaires à de grands ensembles dominés par une culture anglophone.

En revanche, des phénomènes comme le retrait de la France de l'OTAN, les mouvements sécessionnistes au Biafra et au Bengladesh et tout récemment l'attitude récalcitrante de M. Jobert à la Conférence de Washington sur l'énergie, sont perçus par la très grande majorité des élites américaines comme de graves erreurs historiques. Les esprits les plus généreux s'apitoient volontiers sur le sort des masses défavorisées, des populations exploitées et

des pays en voie de développement. Cependant, à partir du moment où les aspirations des aliénés prennent une couleur culturelle ou nationaliste, tout se passe comme si on cessait de comprendre.

Dans ces conditions, comment serait-il possible que le nationalisme québécois arrive à rencontrer une certaine sympathie aux Etats-Unis? On pourra toujours être sensible au fait que les Québécois francophones sont plus pauvres que les Canadiens de langue anglaise, qu'ils sont victimes d'une certaine discrimination. Mais qu'on parle à des Américains des aspirations des Québécois à se gouverner eux-mêmes, à conquérir une certaine forme de souveraineté en vertu de leur identité culturelle, alors on risque fort de rencontrer sinon une opposition au moins un scepticisme amusé ou une indifférence incrédule.

Ainsi le Québec demeure-t-il notablement absent de la politique étrangère des Etats-Unis. Bien sûr, les hauts-fonctionnaires américains se doivent-ils de s'abstenir diplomatiquement de commenter publiquement les aspects internes de la politique canadienne. Il serait toutefois bien étonnant qu'ils le fassent en privé en ce qui a trait au Québec. Les experts "canadiens" de Washington auront toujours tendance à privilégier le sentiment de leurs interlocuteurs canadiens-anglais qui les auront vraisemblablement assurés que l'indépendantisme québécois est mort de sa belle mort, le 29 octobre 1973.

Les journaux et les revues ne font rien pour contredire cette impression. On y trouvera d'ailleurs plus facilement un article sur la politique en Ouganda que sur la politique au Québec. Pour les dix dernières années, nous n'avons pu trouver que deux articles sérieux faisant état de la situation au Québec parmi les innombrables publications ac-

démiques américaines dans les domaines de la science politique et des relations internationales. Quant aux journaux, ils ignorent presque totalement le Québec, sauf à l'occasion d'événements dramatiques (comme la visite du général De Gaulle en 1967 et la crise d'octobre 1970) qui sont dès lors rapportés sans lien avec leur contexte et inévitablement très mal interprétés. Ainsi les élections québécoises d'octobre 1973 ont été signalées tout simplement comme un balayage libéral et comme un écrasement définitif des forces indépendantistes. Il n'existe donc aucune possibilité pour ces quelques Américains intéressés aux affaires canadiennes de recevoir un minimum d'information sur le Québec à moins de s'adresser directement aux médias québécois. Or il serait étonnant que plus de dix pour cent de ces "spécialistes" en matière canadienne puissent lire et comprendre un article écrit en français...

On a émis l'opinion parfois au Québec et peut-être ailleurs au Canada que les Américains, sans le dire, verraient d'un bon oeil la séparation du Québec puisqu'il leur serait alors plus facile de négocier avec deux Etats qu'avec un seul suivant l'adage "Divide et impera". En raison de ce que nous avons écrit plus haut, rien ne nous laisse croire qu'une telle attitude ait déjà fait une percée à Washington. Tout indique plutôt que les Américains se sentent plus à l'aise face aux grands tous intégrés. C'est dans cette veine qu'on a si longtemps favorisé l'unification de l'Europe dans la mesure, bien sûr, où cette unification devait se poursuivre selon le modèle libéral américain de l'Europe atlantique. Le Canada uni ne semble pas trop s'écarter de ce modèle.

Demain: La relation américaine: première relation extérieure du Québec.

### lettres au DEVOIR

#### Invitation à une recherche spirituelle

La situation du monde s'aggrave de jour en jour. Elle présente un vrai défi à ceux qui mettent en question, ouvertement ou individuellement, l'affirmation populaire que les intérêts matériels viennent en premier lieu et que les considérations spirituelles, comme le sentiment de responsabilité et d'intégrité, viennent en deuxième lieu.

Etant donné que tous les efforts afin d'obtenir des solutions matérielles ont échoué, n'est-il pas grand temps de considérer la priorité des valeurs vraiment spirituelles et d'apporter les changements nécessaires?

Beaucoup d'institutions établies, même celles de type religieux, ne seraient pas en faveur d'un tel "changement de cap". Mais je suis convaincu qu'ici réside le moyen de créer une unité dont nous avons besoin de toute urgence: une famille internationale d'hommes et de femmes intègres qui se vouent individuellement aux vraies qualités humaines.

Je suis l'éditeur d'un journal hebdomadaire dans l'ouest canadien. Je serais très heureux de recevoir les lettres de ceux qui désirent approfondir ces pensées. Toutes les lettres recevront une réponse.

Chris FOSTER

B.P. 9  
100 Mile House,  
Colombie-Britannique.

**C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (HO-DO)**  
Galvanisées, cuivre, aluminium  
Estimation gratuite  
Montréal 322-4160  
Québec 872-9244  
PRIMEAU MÉTAL INC.

### VOYAGE AU MEXIQUE

DU 3 AU 23 JUILLET — PRIX: \$735.

● LE PRIX COMPREND LE VOYAGE PAR CP-AIR, LE LOGEMENT DANS LES HÔTELS DE PREMIÈRE CLASSE À RAISON DE DEUX PAR CHAMBRE, UN AUTOCAR DE LUXE POUR LES RANDONNÉES, TOUTS LES REPAS, TOUTES LES TAXES ET DROITS D'ENTRÉE. UN GUIDE EXPÉRIMENTÉ.

● L'ITINÉRAIRE INCLUT LE COEUR MÊME DU MEXIQUE: MEXICO - TULA - QUERETARO - SAN MIGUEL ALLENDE - GUADALAJARA - PATZCUARO - SAN JOSÉ PURUA - TAXCO - ACAPULCO (3 JOURS) ET MEXICO (7 JOURS) AVEC EXCURSIONS À PUEBLA - TEPOTZTLAN - TEOTIHUACAN.

● L'organisation est limitée à une trentaine d'INSCRIPTIONS, s'adresser au plus tôt à:

JEAN GENEST, directeur,  
25 OUEST, RUE JARRY  
MONTRÉAL (TÉL.: 387-2541)

À l'inscription est remis un fascicule décrivant tout le voyage et aidant à découvrir le Mexique.

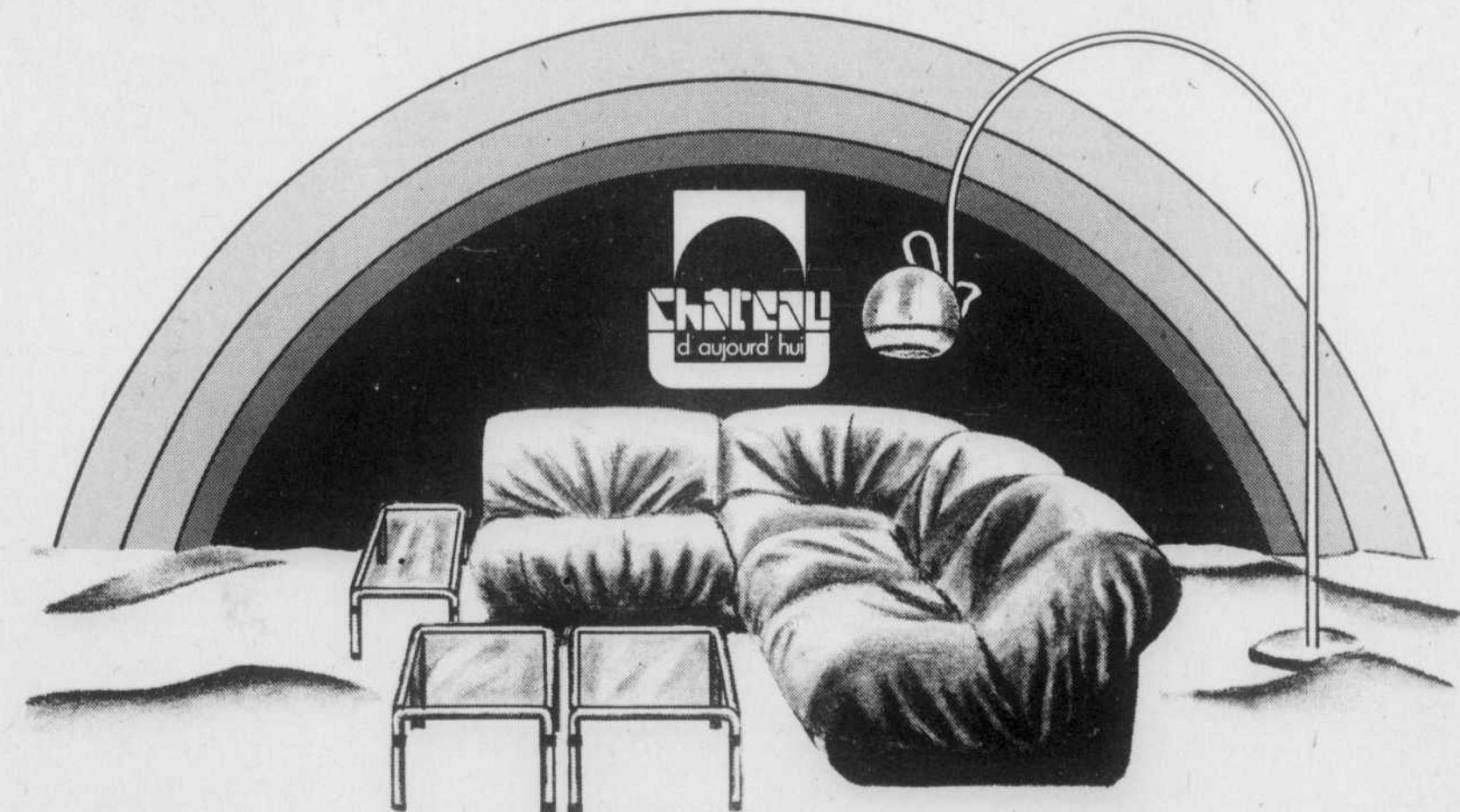
**SETA-VACANCES**  
VOYAGES AVIONS NOLISES  
Montréal-Paris  
à partir de \$249.  
VOL SPÉCIAL  
NOLI-FRANCE  
VOYAGES À CUBA  
Sept jours  
Transport aérien \$299  
Hôtel - repas  
Tél.: 861-3906

**CHEZI**  
TABLE D'HÔTE  
MENU TYPE  
Les entrées  
Potage du jour  
Les plats du jour  
Suprême de Chapon ou  
Sole meunière  
Steak à la Moutarde  
Pommes Parisienne  
Les Desserts  
Les vins  
Soum Blanc ou Champigny, 3 btlr par personne.  
\$18.00 plus taxe et service  
Du lundi au samedi  
de 6:00 p.m. à la fermeture  
591 E. HENRI-BOURASSA  
**bardet**  
FACE AU METRO • 381-1777

**Cuisine d'été en 3 cours** donnés par Henri Bernard

PLATS EXOTIQUES le 16 mai, jour ou soir	BUFFET FROID le 23 mai, jour ou soir	CUISINE AU BARBECUE 27 mai, soir, 28 et 29 mai, jour ou soir
---	--	---

Chacun de ces cours de 4 heures, en démonstration avec livrets et dégustation, peut être pris séparément.  
Renseignements et programmes gratuits: 843 6481  
**Institut Culinaire Henri Bernard**  
2015 RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL  
(permis de culture personnelle du Ministère de l'éducation)



## LE CHÂTEAU 3000

Au Château d'Aujourd'hui nous sommes fiers de vous présenter notre environnement Château 3,000. Il s'agit d'un environnement moderne meublant 3 pièces que vous pouvez vous procurer pour seulement \$3,000.00. A votre prochaine visite au Château d'Aujourd'hui, demandez-nous de vous parler du Château 3,000. Nous vous illustrons le salon, venez découvrir la salle à manger et la chambre à coucher.

**extravagant ou Sage**

6370 - 6375 rue St-Hubert et à Laval, au 1125 boulevard St-Martin.

suites de la première page

### MAIS POURQUOI

publiques, soit de faire fonctionner ce Parlement minoritaire pour le plus grand bien de la population.

Pendant 18 mois, a rappelé M. Trudeau, le Nouveau parti démocratique a tapé du pied, exigeant des mesures que les Libéraux auraient avancées de toute façon, mais proclamant qu'elles devenaient réalité à cause de son action.

### LES PRODUCTEURS

M. Mailloux rappelle qu'il en coûte plus cher pour produire une pinte de lait au Québec qu'en Ontario, mettant cela sur le compte des grains de provende importés à 90%.

### DAVID LEWIS

cent cette année-là, comparativement à 9,6 pour cent en 1971.

### la météo

Régions de Chibougamau, Abitibi, Haute-Mauricie, Pontiac-Témiscamingue: nuageux se dégageant plus tard dans la journée.

le revenu offerte par le ministre des Finances ne rapporterait, selon M. Lewis, que 96 cents par semaine aux petits contribuables.

### LES MACHINES

deuil. De sorte qu'au lendemain du congrès de Trois-Rivières, il y a eu un relâche. Mais en apprenant hier que le NPD montrait à nouveau les dents et semblait disposé à se joindre au Parti conservateur pour renverser le gouvernement Trudeau, les permanents du secrétariat de la rue Roy à Montréal ont pris panique.

Et s'ils ne sont pas aussi prêts qu'ils le souhaiteraient, les conservateurs ne manquent pas de raisons pour prétendre que leurs chances sont meilleures que jamais: la revalorisation de l'image de M. Stannfield au Québec; le prestige renforcé de M. Wagner; l'adhésion de M. Masse; le retour de M. Roch LaSalle; l'inflation; le ressac de la vague libérale de 1972; les sondages; une machine mieux huilée et des associations structurées.

### ROBERT BOURASSA

mentaire du Parti québécois qui faisait des efforts surhumains pour garder son calme, c'est le premier ministre qui est passé à l'offensive en accusant le PQ de démagogie et de mauvaise foi.

Un appel de dernière heure à la législature de la Colombie-Britannique nous apprendait que M. Bourassa avait mal interprété le projet de son homologue d'extrême-ouest, M. Dave Barrett.

## Etes-vous agro-Québécois?

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Si vous voulez devenir "agro-Québécois", coupez votre consommation de bœuf, de tomates et de fraises, afin de mettre l'accent sur le veau, la volaille, les haricots et le cheddar.

● Secteur du lait: moyenne générale 127,8%; lait: 100%; beurre: 136%; cheddar: 191%; autres fromages: 80%; autres produits: 141%.

● Secteur des viandes: moyenne générale 46,6%; bœuf: 25%; veau: 155,2%; porc: 73,1%; ovins: 6,1%.

● Secteur de l'agriculture: volaille: 110,6%; œufs: 53%.

● Secteur des fruits et légumes: moyenne générale: 54,11%; pommes de terre: 37,01%; tomates: 3,2%; carottes: 71,8%; maïs: 64,9%.

● Secteur des légumes: laitue: 20,7%; oignons: 47,8%; choux: 56,3%; pois: 40,8%; haricots: 114,8%; pommes: 110,6%; fraises: 27,3%.

Ces statistiques couvrent l'année 1972 et le député créditiste Fabien Roy a déploré l'absence de données plus récentes ainsi que le manque de profondeur qui aurait permis de dégager les tendances en cours.

Ces statistiques démontrent la position avantageuse du Québec au chapitre de la production laitière où la variété se combine à la quantité des produits.

M. Toupin soulignait d'ailleurs que

l'action de son ministère a surtout porté sur ce secteur, mais qu'il s'attaquera maintenant aux autres domaines, particulièrement à celui des fruits et légumes.

Certains données surprennent grandement dans ce secteur, par exemple le 3,2% des tomates et le 27,3% des fraises.

Nos tomates viennent surtout de l'Ontario, privilégiée par son climat et par la présence des grosses compagnies de transformation (Heinz, Campbell, etc.). Le Québec ne peut compter que sur 2.900 unités thermiques (somme de chaleur enregistrée durant la saison) alors qu'il en faut 3.600 pour la tomate.

Quant aux fraises, la compétition vient surtout du Mexique et de la Yougoslavie. Le Québec demeure à peu près absent de tout le secteur de la confiture et des pâtisseries.

Toutes ces statistiques ne touchent que la production, à savoir le secteur primaire, laissant de côté la transformation industrielle (le secteur secondaire).

A ce niveau, les statistiques fournies par le ministère de l'Industrie et du Commerce sont contestées par M. Toupin.

Dans un discours prononcé le 1er novembre 1972, à l'occasion d'un symposium agro-alimentaire, M. Guy Saint-Pierre déplorait la petite part du Québec dans ce secteur.

"Je ne vous apprendrai rien, disait-il en vous rappelant que l'industrie agro-alimentaire représente un volume de \$3 milliards par année au Québec (y compris la distribution et la production) et qu'elle offre environ 160.000 emplois directs et indirects.

Mais M. Rodino a précisé que le retard de la Maison-Blanche dans la livraison du matériel demandé avait été le "facteur décisif" dans la modification du programme.

En outre, de nouvelles révélations sur les contributions électorales des producteurs de lait à la campagne du président Nixon pourraient bien fournir un nouveau motif de destitution du chef de l'exécutif américain.

M. Herbert Kalmbach, ancien avocat personnel de M. Nixon et collecteur de fonds pour sa campagne électorale, a témoigné sous serment devant la commission Ervin que la Maison-Blanche s'était assurée d'un don de deux millions de dollars des "laitiers" au moment même où elle décidait une hausse du prix du lait qui allait augmenter de près de cinq cents millions de dollars les revenus des coopératives laitières.

Le 24 mars 1971, selon les révélations de M. Kalmbach, une réunion a eu lieu à Washington avec notamment M. Harold Nelson, le directeur général de l'une des plus importantes coopératives laitières du pays, l'Associated Milk Producers Inc. (AMPI).

Un des confidents du président Nixon, M. Murray Chotiner maintenant décédé, aurait alors dit à M. Nelson que John Ehrlichman, ancien conseiller présidentiel pour les Affaires intérieures, avait souhaité que soit confirmé "l'engagement" des producteurs de lait à participer pour deux millions de dollars à la campagne électorale, au moment où allait être annoncée l'augmentation du lait.

Cette décision, prise le 23 mars par la Maison-Blanche, a été rendue publique le 25 mars.

Le président Nixon a depuis fait savoir qu'il avait été mis au courant de la promesse d'une participation financière des producteurs de lait à sa campagne, mais il a formellement démenti avoir été influencé par la perspective d'une telle contribution.

Par ailleurs, une série d'élections primaires qui se disputent hier aux Etats-Unis donnent au peuple américain un avant-goût de la course à la présidence en 1976, avec l'hypothèque du Watergate.

M. George Wallace fait face à quatre rivaux pour la nomination du Parti démocrate au poste de gouverneur de l'Alabama où il termine son second mandat. Cette élection primaire, qu'il devrait facilement emporter, est considérée comme le premier test de sa candidature éventuelle aux élections présidentielles de 1976.

Malgré l'attentat de la campagne électorale de 1972 qui l'a laissé définitivement paralysé des deux jambes, le gouverneur populiste de l'Alabama n'a pas renoncé à ses ambitions nationales. Il a même suffisamment atténué ses positions racistes pour commencer à rallier autour de lui certains dirigeants noirs du Sud.

Dans l'Ohio, l'ancien astronaute John Glenn fait une troisième tentative pour entrer dans la politique. Il veut être choisi comme candidat du Parti démocrate au siège du sénateur laissé vacant par la récente nomination de M. William Saxbe comme procureur général. Il s'oppose à M. Howard Metzenbaum qui a l'avantage d'avoir été choisi par le gouverneur de l'Ohio pour finir le mandat de M. Saxbe jusqu'aux élections de novembre.

gères qui, dans certains cas, sont soumises à une concurrence très limitée. A peine 30% de notre industrie alimentaire est contrôlée par des intérêts québécois.

M. Toupin estime qu'il faudrait renverser la proportion et affirmer que les intérêts québécois contrôlent 70% et non 30%. Il attribue à une "erreur de dactylographie" les données contenues dans le discours de M. Saint-Pierre.

Il s'agit d'une faute de frappe massive puisque l'ensemble du discours de M. Saint-Pierre invite à la reprise en main de ce secteur.

Tant qu'à y être, M. Toupin pourrait également demander la correction d'une autre faute de frappe, dans son discours prononcé à la même circonstance ou dans celui de M. Saint-Pierre. Le ministre de l'Agriculture affirmait que le secteur agro-alimentaire fournit 60.000 emplois, tandis que M. St-Pierre parlait de 160.000 emplois.

Ces divergences n'ont rien pour atténuer la lutte des deux ministères pour s'approprier le champ de l'agro-alimentaire.

M. Toupin rappelait d'ailleurs son insatisfaction à l'endroit de la Société de développement industriel (SDI) et indiquait que le message inaugural annonçait, "entre les lignes", la création d'une société parallèle pour le secteur agricole.

Signalons enfin que les crédits de \$28 millions adoptés jeudi et vendredi en l'absence de l'opposition ne seront pas examinés à nouveau.

Le député de Saint-Jean, M. Jacques Veilleux, qui s'était réjoui de l'absence de l'opposition, s'est opposé de toutes ses forces à tout retour sur les programmes adoptés.

"Il n'est aucunement question de revenir même cinq minutes sur le programme 2 (le programme adopté jeudi et vendredi)", a-t-il dit.

En Caroline du Nord, le Parti démocrate doit élire son candidat au siège de sénateur que M. Sam Ervin, président de la commission d'enquête sur le Watergate, va abandonner à 78 ans.

A Washington, les électeurs sont invités à se prononcer sur un projet de charte conférant aux 750.000 habitants du district fédéral de Columbia les droits politiques dont ils sont encore privés.

La charte prévoit l'élection au suffrage universel du maire et du conseil municipal de Washington qui sont actuellement nommés par le président. Le Congrès conservera néanmoins le contrôle sur le budget de la capitale.

### GRANDE HERMINE

Suite de la page 3

courses de son témoignage, M. Faure a déclaré qu'il était le seul propriétaire de boîtes de nuit sur la Rive-Sud à interdire l'accès de son établissement aux frères Lefort. Il a expliqué qu'au début, les frères Lefort venaient souvent à la Grande Hermine. Ils y avaient d'ailleurs contracté certaines dettes. Cependant, un jour Faure s'est querellé avec l'un de leurs hommes, un certain Claude Bodelleau, et depuis on ne se parle plus. Quant aux dettes, Faure dit les avoir oubliées afin de ne pas envenimer les choses.

Avant de nommer les frères Lefort, M. Faure avait déclaré qu'avec "des loupes il faut répondre par des liens". Appelé à expliquer, il a ajouté qu'il se devait de s'entourer de gens capables d'assurer la paix dans son établissement.

Au sujet des frères Roland et Tony Piley, deux policiers de Longueuil ont déclaré que tous deux avaient été impliqués dans des incidents violents au cours desquels des coups de feu ont été tirés. Le sergent-détective Pierre Dozois a indiqué entre autres que le 17 avril 1972, il s'était rendu à la Grande Hermine à la suite d'un attentat et de coups de feu. Par la suite, Roland Piley fut accusé de tentative de meurtre, de lésions corporelles et de possession d'armes offensives. Le juge Armand Chevrette devait le condamner à \$200 pour les deux accusations de tentative de meurtre et à un jour de prison pour les trois accusations de possession d'armes.

En défense, Me Guy Rouleau (ancien député fédéral) a fait entendre plusieurs témoins afin de démontrer que M. Faure est un homme d'affaires respectable qui fait tout son possible pour contrôler son établissement. M. Faure est aussi propriétaire du bar-salon Barachois, boul. Pie IX, et que cet établissement est très considéré comme bien tenu par la police. Incidemment, M. Faure présentait en même temps une demande de permis pour un établissement qu'il veut acheter. Il s'agit de l'ancien Aloha Steak House, rue Beaubien est, un lieu de rendez-vous de la Mafia qui avait déjà appartenu à des gens du milieu. Le nouvel établissement porterait le nom "Salle à manger Magador".

Dominique Mire a témoigné pour dire qu'il n'est pas l'associé de Faure et que s'il a le droit de signer des chèques en son nom, c'est parce qu'il a la confiance de son patron. Il prétend n'avoir jamais abusé de ce privilège.

Mire a aussi indiqué que souvent M. Faure l'avait dépanné financièrement. Au sujet d'un prêt de \$2.000 obtenu de la Caisse populaire Saint-Vital, à Montréal-Nord, il a dit que Faure avait été son endosseur. Toutefois, selon un employé de la caisse entendu hier, c'est plutôt un certain Eric Villon alias Gérard Lachapelle qui a été l'endosseur. Mire et Faure étant les bénéficiaires. Pour sa part, Faure a corroboré la version de Niro en ajoutant que l'argent devait servir à Niro et Villon pour faire venir des artistes, et qu'il avait accepté d'aider son employé parce que Villon, qui est un impressionnaire fort connu — il est l'époux de la chanteuse Claude Valade — était peu solvable et qu'il doit beaucoup à

la Caisse pop Saint-Vital. Au cours de son témoignage, M. Faure a dit qu'entre 1961 et 1968, il avait été propriétaire du Café Sheila (aujourd'hui le Barachois). (Cet établissement avait été au cœur du scandale des faux certificats d'élection en 1962 et M. Faure avait d'ailleurs dû témoigner dans les procédures judiciaires qui ont suivi.)

Finalement, le comptable et des employés de banque sont venus dire à la COPAQ que, selon les documents en leur possession, M. Faure est l'unique propriétaire. L'enquête publique est maintenant terminée. Reste à COPAQ à évaluer la preuve.

### LE CONFLIT

Suite de la page 3

Ces cinq plus grosses entreprises de ciment représentées à elles seules plus de 90 pour cent de toute la production montréalaise. La FTQ-Construction dont fait partie le 791, pourrait alors contrôler par ce biais la plupart des chantiers de construction de la métropole, que la CSN soit d'accord ou non avec les objectifs poursuivis.

La demande officielle de rouverture du décret pourrait être annoncée dans les prochains jours, assortie d'une menace de débrayage général des ouvriers de la FTQ-Construction au cours des prochaines semaines.

Par ailleurs, a poursuivi notre informateur, cette tactique pourrait s'avérer utile pour neutraliser la percée de la CSN dans la deuxième cimenterie en importance de Montréal. En effet, si les cimenteries étaient désormais soumises au décret, la CSN y perdrait dans la mesure où, à ce niveau, elle n'aurait plus le droit de veto dont elle disposait avant la dernière négociation.

Les employés des cimenteries non-syndiquées préféreraient alors se tourner vers le 791, mis en tutelle récemment à la suite des événements de la baie James, dans la mesure où cette union américaine est affiliée au plus puissant interlocuteur syndical présent à la table d'une éventuelle négociation.

Jusqu'à présent, la pénurie de ciment engendrée par l'arrêt de travail des employés de Miron — qui réclament \$1 de plus de l'heure — a engendré un net ralentissement des travaux des chantiers de Mirabel, des prolongements du métro, du stade olympique et de la Place Desjardins.

### LES COLS BLANCS

Suite de la page 3

sidérer la Division du parc olympique comme l'un des services essentiels à maintenir en cas de grève. Le syndicat refuse catégoriquement cette demande tout en acceptant d'assurer les services essentiels particulièrement dans les domaines de la santé et des affaires sociales.

Le syndicat considère la dernière offre de la Ville, présentée le 2 mai, comme étant tout à fait inacceptable. Comparativement à l'offre précédente qui avait été refusée par plus de 90 pour cent des syndiqués, Montréal d'offre aux cols blancs de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal, au nom de qui elle négocie également, qu'une augmentation de un pour cent. En chiffres absolus, affirme M. Des Trois Maisons, elle est même inférieure de \$132.000.

La partie patronale, de dire les représentants syndicaux, a retiré l'offre qu'elle avait déjà faite de rémunérer les employés auxiliaires au taux minimum de l'emploi pour pouvoir hausser son offre aux employés permanents de son pour cent.

### L'ENQUÊTE

Suite de la page 3

dant deux minutes, je n'ai ressenti aucun malaise. A un moment donné, ça m'a donné un coup au cerveau, j'ai faibli. Il y avait un banc derrière moi, je suis tombé assis".

Le Dr Monette soumet un autre de ses collègues le Dr Leduc, à la même expérience, avec les mêmes résultats. Pour en avoir le cœur net, il procède à une vérification à l'aide d'un appareil connu sous le nom d'oxymètre: du tuyau vert d'oxygène, il ne sort pas le moindre souffle d'oxygène, tandis que du tuyau bleu de protoxyde d'azote, il sort de l'oxygène pur à 100%.

D'autres témoins viennent déposer: ceux qui ont accouché Mme Suzanne Turcotte âgée de 16 ans, le dimanche de Pâques, 14 avril. Même scénario, même symptômes, même tentative infructueuse de réanimation, décès aussi dans ce cas, après accouchement d'un enfant. Le coroner Laniel ne rendra son jugement dans cette affaire que le 29 mai. Il veut auparavant prendre connaissance du rapport sur les décès d'une dizaine de personnes survenues dans des circonstances à peu près semblables dans un hôpital de Sudbury.

A l'hôpital Notre-Dame, on a pris les mesures nécessaires pour éviter la répétition d'une telle affaire: les embouts des canalisations conduisant les gaz d'anesthésie dans toutes les salles d'accouchement et d'opération ont été changés, et ce dans la nuit du 20 avril, par le personnel de la compagnie Liquid Carbonic, qui approvisionne l'hôpital Notre-Dame en oxygène.

Quant aux rapports des pathologistes, ils indiquent maintenant que les deux jeunes femmes ont succombé à une asphyxie aiguë de type anoxique par privation brusque d'oxygène. Le rapport temporaire sur le premier décès, celui de Mme Turcotte indiquait qu'elle avait succombé à une embolie pulmonaire.

### QUÉBEC

Suite de la page 4

sont aussi menacés de disparition parce qu'on ne reconnaît pas encore la nécessité absolue de leur conservation. Hors des villes, même la survie des parcs provinciaux n'est pas assurée. Que dire alors des espaces aux mains des propriétaires privés et livrés à la spéculation et dont il serait nécessaire d'en récupérer et développer une grande part pour satisfaire les besoins actuels et grandissants.

Seule une volonté collective s'exprimant à travers une loi sévère de la conservation et de l'aménagement du territoire pourra freiner irrévocablement l'élan de destruction qui nous emporte aujourd'hui.

## Diagnostiques gratuits pour autos

Le moteur de votre voiture est-il suffisamment bien ajusté pour respecter les normes antipollution ou gaspille-t-il l'essence en pure perte?

Pour vous aider à répondre à cette question, le Touring Club de Montréal a lancé hier une campagne de diagnostics gratuits à l'intention de tous les automobilistes de la région métropolitaine.

A cette fin, des unités mobiles feront la tournée des centres commerciaux, changeant d'endroit à chaque semaine. Il suffira de deux minutes aux étudiants de l'École polytechnique chargés des tests pour vous indiquer si votre voiture est en bon état.

Le test est fort simple puisqu'il suffit d'introduire dans le tuyau d'échappement une sonde reliée à un échappillonneur qui indique immédiatement le taux d'hydrocarbures non brûlés et le taux de monoxyde de carbone dans les gaz d'échappement.

Si votre voiture satisfait aux normes en vigueur à Montréal, vous recevrez une carte bleue indiquant le résultat des tests et donnant quelques indications sur leur signification. Si votre voiture ne satisfait pas aux normes antipollution, vous recevrez plutôt une carte jaune indiquant aussi les résultats des tests et les raisons pour lesquelles vous ferez bien de faire ajuster votre moteur.

Les représentants du Touring Club ne feront eux-mêmes aucune réparation ni même aucun diagnostic précis puisque les causes d'un fonctionnement inadéquat peuvent être fort diverses.

On conseille aux citoyens qui devront faire ajuster leur moteur après une vérification de revenir passer le test à nouveau par la suite pour s'assurer que la réparation a été faite convenablement. (Cela plairait particulièrement à la compagnie Chrysler, qui a fourni gratuitement les appareils d'échantillonnage et qui cherche à en vendre de semblables dans les garages...)

Le Touring Club de Montréal a obtenu la collaboration de l'École polytechnique pour le traitement informatique de tous les résultats recueillis. Cela permettra d'en tirer des statistiques utiles pour tous les organismes publics ou privés intéressés aux problèmes de pollution.

On espère examiner plus de 10.000 voitures.

Lors du lancement de cette campagne, hier, au Cerele universitaire de la Cité du Havre, le Touring Club de Montréal a reçu l'appui formel de M. Lawrence Hanigan, président du comité exécutif de la CUM. Les dirigeants du service d'assainissement de l'air de la CUM étaient aussi sur les lieux, de même que des représentants du gouvernement provincial et d'Environnement Canada.

Il est difficile de savoir exactement combien coûtera ce programme, mais les frais semblent fort limités: les étudiants sont payés de l'aide du programme Perspectives Jeunesse, les appareils sont fournis gratuitement par le fabricant, l'ordinateur nécessaire au traitement des données recueillies est fourni par l'École polytechnique, etc.

## Fondations anglophones et ministère permettent l'ouverture d'une école pour enfants inadaptés

par Lise Bissonnette

L'école Vanguard Québec Ltée — Vanguard School of Québec Ltd, école privée et bilingue pour enfants souffrant de troubles d'apprentissage, ouvrira ses portes à Cartierville en septembre prochain. Elle accueillera, dans une proportion qui devra demeurer constante, un tiers d'anglophones et deux tiers de francophones; la répartition sera la même pour le personnel enseignant.

Aussi est-ce paradoxalement dans un contexte quasi unilingue anglophone que l'annonce en a été faite. M. Paul Zimmerman, principal initiateur du projet et président du Reader's Digest Canada, en a exposé hier les grandes lignes aux membres de cette institution typiquement anglo-saxonne qu'est le club Kiwanis St-Georges de Montréal. M. Zimmerman n'a eu aucune difficulté à convaincre ces volontaires un peu scouts qu'une telle initiative repose essentiellement sur l'individu "qui a toujours joué le premier rôle quand il s'est agi de venir en aide aux personnes défavorisées."

La création de l'école a donc suivi trait pour trait le processus propre aux fondations américaines; mais à Montréal, seuls les anglophones ont répondu à l'appel, fournissant un fonds de roulement de quelque \$600.000 pour les trois années à venir. Les rares fondations francophones avaient, semble-t-il, d'autres priorités.

Ce \$600.000 ne sera toutefois qu'un surplus. On trouve la clé du caractère majoritairement francophone de l'école elle-même en apprenant que le ministère de l'Éducation du Québec s'approprie à lui reconnaître statut d'institution "d'intérêt public".

M. Zimmerman parlait à ce propos de subsides importants, sans les chiffrer: il venait en effet de se scandaliser ("shocking") qu'on puisse croire le gouvernement seul responsable du bien-être des hommes. Au ministère, nous apprenions toutefois que ces subsides pourraient aller jusqu'à 100% des coûts d'opération.

Rappelons qu'en vertu des dispositions qui régissent les établissements scolaires privés, Québec peut subventionner jusqu'à 80% des coûts d'une institution d'enseignement général; dans le cas de l'enfance inadaptée, il porte son aide à 100%. Dans la mesure où les parents acceptent de fournir 10% en frais de scolarité. Ceux-ci seront de \$150.00 par année à l'école Vanguard. Bien que probable, la subvention ministérielle n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive.

Ainsi dotée, l'école pourra se permettre d'offrir des services hautement spécialisés à sa clientèle, qui sera de 40 enfants en 1974-75. Ils pourront venir de toute l'île de Montréal, ou même au-delà, selon

les possibilités de transport. Un comité d'experts, qui ignorera tout du nom et de la provenance ethnique, géographique, religieuse, de l'enfant, procédera à la sélection, en tenant uniquement compte des besoins et non des moyens financiers.

Première du genre au Québec et au Canada, l'école Vanguard est conçue sur le modèle d'un réseau semblable existant aux États-Unis. Elle s'adresse uniquement aux enfants d'intelligence "normale" dont certains problèmes physiologiques, le plus souvent d'ordre neurologique, perturbent l'apprentissage scolaire.

On pense ici spontanément à la dyslexie, mais ces problèmes sont beaucoup plus nombreux: dyscalculie, troubles de la parole, de l'audition, retard psychomoteur, incapacités particulières à l'égard de certaines matières. Trop souvent, en milieu scolaire ordinaire, ces enfants accumulent un retard pédagogique considérable qui ne peut que difficilement être rattrapé, quand il ne se mue pas en arriération définitive.

Selon le directeur de la nouvelle école, M. Denis Laberge, aucune théorie pédagogique ne servira ici de dogme; la seule ligne directrice est l'identification du problème particulier à l'enfant, d'où le choix de l'enseignement individualisé comme méthode générale. A l'intérieur de ceci, le professeur reste entièrement libre de ses interventions.

La hantise de la norme disparaît, puisque les moyens le permettent; on comptera l'an prochain l'équivalent de 10 postes plein temps à l'école Vanguard, soit un ratio 1/4, de quoi faire rêver les orthopédagogues du secteur public. Un titulaire ne comptera jamais plus de sept à neuf élèves par classe.

Le caractère bilingue de l'établissement, selon M. Laberge, ne saurait ajouter aux problèmes d'apprentissage qu'éprouvent ces enfants puisque tout le travail de rééducation se fera dans la langue maternelle du sujet. Seules certaines activités de récréation seront bilingues et on ne voit pas la contradiction avec la réalité québécoise.

L'expertise pédagogique repose essentiellement sur les ressources du milieu anglophone, si l'on excepte la présence de M. Laberge, qui fut coordonnateur de l'enseignement à l'enfance inadaptée à la commission scolaire Sault-Ste-Marie. C'est le Learning Center du McGill Montreal Children's Hospital, qui assurera la sélection des enfants et procédera sans doute à l'évaluation de l'expérience. Les contacts avec les milieux francophones, universitaires et scolaires, sont encore au stade préliminaire.

L'école Vanguard logera dans l'immeuble de l'ancienne Cartierville Elementary School, louée à la corporation par le PSBGM.

## Goldbloom l'admet

# Les zones grises entre ministères nuisent à la protection publique

par Gilles Provost

Les conflits de juridiction entre les ministères font que la surveillance de l'hygiène dans l'industrie alimentaire est une sorte de "no man's land" et que le public n'est pas adéquatement protégé, a reconnu le ministre responsable de l'Environnement, M. Victor Goldbloom devant les membres de l'Association des inspecteurs en santé publique du Québec.

Selon les chiffres obtenus hier par LE DEVOIR, les gouvernements fédéral et provincial ne surveillent que les 64 abattoirs les plus importants du Québec et laissent sans surveillance les 490 plus petits qui produisent plus de 35% du bœuf mis en marché au Québec.

Rien n'oblige ces 490 petits abattoirs à faire inspecter leur viande. Cela veut donc dire que le tiers du bœuf consommé au Québec n'a pas été inspecté par le gouvernement. Certains inspecteurs ont déclaré au DEVOIR qu'à peu près la moitié de ces petits abattoirs sont mal tenus.

Pour sa part, M. Goldbloom reconnaît que tout gouvernement responsable a normalement le souci de vérifier et de garantir aux consommateurs que les aliments mis en marché sont sains et peuvent être consommés sans danger.

Conformément à un courant qui se dessine dans toute l'Amérique du Nord, la responsabilité de surveiller l'hygiène dans l'industrie alimentaire devrait être progressivement assumée par le ministère de l'Agriculture, estime-t-il, et ce-

la devrait inclure toutes les étapes depuis l'ensemencement jusqu'à la mise en marche.

Autrefois, cette surveillance était assurée par les inspecteurs de santé mais la plupart d'entre eux relèvent maintenant des services de protection de l'environnement et surveillent l'environnement de façon plus générale. L'inspection des viandes et du lait est maintenant du ressort d'un nouveau service du ministère de l'Agriculture.

Ce service ne dispose que de cinq inspecteurs pour surveiller les viandes mais il y a, paraît-il, un concours en marche pour choisir 19 nouveaux inspecteurs. Ces inspecteurs deviendraient nécessaires si le gouvernement rendait obligatoire l'inspection des viandes avant leur mise en marché comme il le promet régulièrement depuis des années.

Le partage des responsabilités reste pourtant fort ambigu et certains inspecteurs ont indiqué à M. Goldbloom que personne ne surveille les opérations des restaurants en dehors des grandes villes qui possèdent leur propre service d'inspection.

M. Goldbloom reconnaît qu'il y a de graves lacunes dans ce domaine et il a recommandé aux inspecteurs des Services de l'environnement de "donner un coup de main" à leurs collègues jusqu'à ce que le partage des responsabilités soit mieux défini.

D'autre part, les inspecteurs ont signalé à M. Goldbloom qu'ils ont la responsabilité de veiller à l'hygiène des logements de façon générale dans la province mais que les services de plomberie ou d'électricité du ministère du Travail refusent d'intervenir quand on leur signale des situations inadéquates dans des logements construits avant 1952.

"Faut-il que nous intervenions nous-mêmes pour faire corriger des systèmes de plomberie inadéquats ou des circuits électriques dangereux quand les spécialistes des autres ministères ne veulent pas s'en mêler", a demandé un inspecteur.

M. Goldbloom a habilement contourné la question en évitant d'indiquer à son fonctionnaire l'étendue réelle de ses pouvoirs. Il a pourtant reconnu que le problème était réel et il a annoncé que le gouvernement prépare un Code québécois du bâtiment. Cette loi devrait éliminer ces ambiguïtés et définir avec précision qui a la responsabilité de faire appliquer les diverses normes, a-t-il dit.

Même la loi de l'environnement (adoptée il y a 18 mois) est en révision et le ministre responsable de l'environnement a annoncé que l'on y apportera prochainement des amendements pour boucher certains trous qui s'y sont glissés et pour mieux préciser les responsabilités. Il a invité les inspecteurs à soumettre leurs suggestions d'amendements s'ils en ont à formuler.

## Seule la police pourrait stopper le déversement de déchets toxiques

Les déchets industriels liquides souvent toxiques que les compagnies déversent illégalement dans les égouts ou dans le fleuve constituent un problème réel même si un reportage télédiffusé la semaine dernière sur ce sujet comportait quelques exagérations, a affirmé le ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom.

M. Goldbloom a surtout insisté sur la quasi-impossibilité d'assurer une surveillance adéquate des entreprises fautives après avoir rappelé que le gouvernement a réussi à faire traiter depuis deux ans environ 40% des déchets liquides produits dans un rayon de 200 milles autour de Montréal. "Nous avons aussi complété récemment une liste des compagnies im-

portantes qui négligent de traiter leurs déchets chimiques liquides", a-t-il dit.

Pour aller plus loin, estime-t-il, il faudrait poster un policier à la sortie de chaque usine pour suivre chaque camion-citerne, pour surveiller ce qu'on fait avec la cargaison et pour interdire des changements de cargaisons clandestins comme cela se fait couramment. M. Goldbloom a souligné que les compagnies profitent de l'obscurité pour faire leurs déversements illégaux dans des endroits reculés.

Faute de personnel, M. Goldbloom a toutefois rejeté la possibilité de mettre en place des équipes de nuit parmi les inspecteurs à l'emploi des Services de

protection de l'environnement. "Nous n'avons pas le personnel nécessaire et je n'ai pas le pouvoir d'engager plus de personnel, a-t-il dit. Ces décisions reviennent à la Fonction publique et, ultimement, au cabinet tout entier. Le ministre responsable ne peut que faire des suggestions à ses collègues."

A long terme, la solution résiderait plutôt dans l'utilisation intensive d'appareils d'échantillonnage automatique, capables de surveiller plusieurs variables à toutes les heures du jour et de la nuit, estime-t-il. Toutefois, il resterait encore à prouver que la pollution constatée provient de telle industrie et non pas de telle autre.

## L'intérêt québécois

nos

# Obligations d'épargne du Québec

Elles sont encaissables en tout temps, à leur pleine valeur.

Elles arrivent à échéance dans 5 ans et rapportent un intérêt de 9½% les deux premières années et de 8½% les trois dernières.

Elles se vendent en coupures de \$100, \$500, \$1.000 et \$5.000 avec un maximum de \$40.000 par personne ou succession. Pour les coupures de \$5.000, vos intérêts peuvent vous être expédiés directement par chèque, chaque année.

Les Obligations d'épargne du Québec sont offertes à tous les Québécois. Achetez-les chez votre courtier en valeurs mobilières, à votre banque, caisse populaire ou société de fiducie.

Investissons dans le Québec, c'est un placement sûr.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DES FINANCES

Quelques erreurs typographiques se sont glissées dans les avis de Genstar Ltée parus dans Le Devoir du 6 mai; nous nous en excusons. Les avis auraient dû se lire comme suit:



GENSTAR

AVIS

Le 3 mai 1974

Avis vous est donné par GENSTAR LIMITÉE, compagnie ayant son Siège Social dans la cité et district de Montréal, Province de Québec, que suivant les termes d'une offre de GENSTAR LIMITÉE en date du 7 novembre 1973 aux détenteurs de toutes les actions de Classe A sans valeur ou pair (antérieurement désignées actions privilégiées non-remboursables, 6% non-cumulatives et participantes d'une valeur au pair de \$10 chacune) (actions Miron Classe A) du capital-actions de la Compagnie Miron Ltée sur la base d'une action privilégiée Genstar, Série B, \$1.20 non-cumulatif convertible, rachetable, ayant une valeur au pair de \$20 (actions privilégiées Genstar, Série B) pour 3.4 actions Miron, Classe A, Genstar Limitée a fait l'acquisition de plus des 9/10 des actions Miron, restantes, Classe A.

En vertu des dispositions de l'article 48 de la Loi des compagnies (Québec), avis vous est également donné que suivant un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal en date du 2 mai 1974, Genstar Limitée désire faire l'acquisition des actions Miron, Classe A, restantes qu'elle n'a pas encore acquises en vertu de ladite offre, selon les termes, conditions et considérations énoncés dans ladite offre.

Copies de cette offre ainsi qu'une lettre de transmission peuvent être obtenues en s'adressant à Montreal Trust Company, 777 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec, Canada, H3B 4A5 ou au 15 ouest, rue King, Toronto, Ontario, Canada, M5H 1B4 ou à Société Générale de Banque, 3, rue Montagne du Parc, Bruxelles, Belgique ou à Banque Générale du Luxembourg, 27, avenue Monterey, Luxembourg, Luxembourg et à toutes leurs succursales, agences ou bureaux.

De plus, soyez avisé qu'à moins d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal se prononçant autrement sur requête d'un actionnaire dissident et produite dans un délai d'un mois suivant la date du présent avis, Genstar Limitée fera l'acquisition des actions Miron, Classe A, restantes en cours à ladite date, ou, si un actionnaire dissident devait présenter une requête à la Cour supérieure du district de Montréal, le 5e jour suivant le jugement rejetant une telle requête, et déposera à Royal Trust Company les certificats représentant une action privilégiée Genstar, Série B, pour 3.4 actions Miron, Classe A, détenues alors par les actionnaires dissidents restant et lesdites actions Miron Classe A seront alors enregistrées au nom de Genstar Limitée.

Vous êtes par les présentes requis d'agir en conséquence.

GENSTAR LIMITÉE

A.A. Franck, Président du conseil et président du comité de direction.



GENSTAR

AVIS

Le 3 mai 1974

Avis vous est donné par GENSTAR LIMITÉE, compagnie ayant son Siège Social dans la cité et district de Montréal, Province de Québec, que suivant les termes d'une offre de GENSTAR LIMITÉE en date du 7 novembre 1973 aux détenteurs de toutes les actions en cours, privilégiées convertibles, 7% cumulatif, Série A, ayant une valeur au pair de \$10 chacune (actions privilégiées Miron) du capital-actions de la Compagnie Miron Ltée sur la base de 11 actions privilégiées Genstar, Série A, \$1.10 cumulatif, convertibles, rachetables, ayant une valeur au pair de \$20 chacune (actions privilégiées Genstar, Série A) pour 17 actions privilégiées Miron, Genstar Limitée a fait l'acquisition de plus des 9/10 des actions privilégiées Miron en cours sans tenir compte des actions privilégiées Miron détenues par Genstar Limitée à la date de ladite offre.

En vertu des dispositions de l'article 48 de la Loi des compagnies (Québec), avis vous est également donné que suivant un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal en date du 2 mai 1974, Genstar Limitée désire faire l'acquisition des actions privilégiées Miron restantes qu'elle n'a pas encore acquises en vertu de ladite offre, selon les termes, conditions et considérations énoncés dans ladite offre.

Copies de cette offre ainsi qu'une lettre de transmission peuvent être obtenues en s'adressant à Montreal Trust Company, 777 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec, Canada, H3B 4A5 ou au 15 ouest, rue King, Toronto, Ontario, Canada, M5H 1B4 ou à Société Générale de Banque, 3, rue Montagne du Parc, Bruxelles, Belgique ou à Banque Générale du Luxembourg, 27, avenue Monterey, Luxembourg, Luxembourg et à toutes leurs succursales, agences ou bureaux.

De plus, soyez avisé qu'à moins d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal se prononçant autrement sur requête d'un actionnaire dissident et produite dans un délai d'un mois suivant la date du présent avis, Genstar Limitée fera l'acquisition des actions privilégiées Miron restantes en cours à ladite date, ou, si un actionnaire dissident devait présenter une requête à la Cour supérieure du district de Montréal, le 5e jour suivant le jugement rejetant une telle requête, et déposera à Royal Trust Company les certificats représentant 11 actions privilégiées Genstar, Série A, pour 17 actions privilégiées Miron détenues alors par les actionnaires dissidents restant et lesdites actions privilégiées Miron seront alors enregistrées au nom de Genstar Limitée.

Vous êtes par les présentes requis d'agir en conséquence.

GENSTAR LIMITÉE

A.A. Franck, Président du conseil et président du comité de direction.

Un certain assouplissement israélien?

L'entretien Gromyko-Kissinger n'a donné rien de concret

NICOSIE (d'après l'AFP) — La rencontre de Nicosie entre MM. Kissinger et Gromyko n'a pas donné lieu à d'importantes décisions, bien que de source diplomatique on laissait entendre qu'un "certain progrès" avait été réalisé. Malgré trois heures de discussions, un accord n'a pas été atteint; mais selon le communiqué commun publié à l'issue de la rencontre, l'entretien a été "mutuellement utile".

négociations, aussi bien pour la situation au Proche-Orient que pour la politique de détente qui guide la politique américaine et soviétique, permet de penser qu'aucune partie ne laissera les choses aller jusqu'à une rupture. L'entretien de Nicosie marque d'autre part l'entrée de plain-pied de la diplomatie soviétique dans les négociations au Proche-Orient, et le communiqué syro-soviétique publié à Damas souligne la position ferme que le Kremlin compte tenir aux côtés des Syriens.

tion à un dîner de travail, à la résidence de M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères. On faisait preuve hier soir, dans les milieux proches de M. Kissinger, d'un relatif optimisme en ce qui concerne la possibilité de parvenir à la conclusion d'un accord de désengagement sur le Golan. M. Gromyko, précisait-on de même source, a fait preuve de "quelque bonne volonté" et ne devrait pas faire obstacle aux efforts déployés par M. Kissinger.

communiqué commun syro-soviétique réaffirmait que "la séparation des forces doit être considérée comme un pas vers la réalisation du retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés et vers l'établissement d'une solution globale et juste du problème du Proche-Orient". Le communiqué demandait également "la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien". Une telle prise de position officielle laissait au fait une marge de manoeuvre très mince aux deux diplomates.

tillerie s'est poursuivi durant toute la nuit de lundi à mardi et a repris aux premières heures de la matinée. D'autre part les mois de mars et d'avril ont été particulièrement meurtriers en ce qui concerne les pertes israéliennes qui s'élevaient, selon les correspondants de presse, à 48 soldats et citoyens tués et 99 blessés.

Proche-Orient et ses répercussions sur le plan palestinien, a annoncé l'agence arabe d'information. Selon l'agence, les plus importants sujets qui seront débattus lors de ce sommet sont: le discours du roi Hussein, la position de l'OLP par rapport aux territoires palestiniens qui seront concernés par la solution pacifique, la participation palestinienne à la conférence de Genève et enfin l'ordre du jour du conseil national palestinien.

Nixon est "déçu" du rejet par le Sénat des crédits à Saigon

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a été "profondément déçu" par le vote du Sénat qui a rejeté les crédits supplémentaires nécessaires à la défense du Sud-Vietnam, a déclaré hier le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren. Par 43 voix contre 38 le Sénat a rejeté lundi soir une loi ouvrant un crédit de 266 millions de dollars, afin de renforcer l'assistance militaire américaine au Vietnam du Sud cette année.

"Depuis le cessez-le-feu du mois de janvier 1973, a poursuivi le porte-parole de la Maison-Blanche, Hanoi avec une assistance venant de l'extérieur, a fait infiltrer au Sud-Vietnam plus de 120.000 hommes et d'importantes quantités de tanks, de missiles et d'autres munitions". "Nous croyons, a souligné M. Warren, que selon que nous soutenons ou non de manière adéquate le Sud-Vietnam dans ses efforts pour faire face à cette menace croissante, apparaîtra à nos alliés comme la mesure de la confiance qu'ils peuvent avoir en nous".

la réduction des crédits d'aide militaire supplémentaire au Sud-Vietnam. Aux yeux des dirigeants de la Défense américaine, cette assistance devait surtout consister en munitions dont l'administration estime qu'il ne menace les forces de Saigon face à la base du Nord. Le Pentagone avait compté que sa demande d'un supplément d'assistance militaire au Vietnam-Sud lui serait accordée par le Congrès, et le vote du Sénat le contraire d'urgence à modifier ses plans.

M. Kissinger aurait mis l'accent sur le fait qu'il ne serait pas souhaitable qu'un échec éventuel des négociations soit imputé à Israël. C'est pourquoi, dit-on dans les milieux politiques de Jérusalem, Israël est prêt à prendre le "risque calculé d'une évacuation totale ou partielle de Kuneitra", afin de sauver les négociations, bien que la ligne générale du gouvernement reste que le désengagement et le retrait des forces israéliennes ne doivent pas aller en deçà des lignes d'après la guerre de six jours.

Conférence sur le pétrole : Washington est moins pressé

WASHINGTON (AFP) — L'administration Nixon reconnaît maintenant que ses ambitions de coopération multilatérale sur les problèmes de l'énergie, notamment le projet de conférence entre pays producteurs et consommateurs de pétrole, revêtent un caractère considérablement moins urgent qu'au moment où le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, avait lancé des cris d'alarme répétés à ce sujet à la fin de l'année dernière et au début de cette année.

possible" de la réunion producteurs-consommateurs, mais le seul résultat de cette conférence jusqu'à présent a été le groupe de coordination formé par des experts de douze des quinze pays participants à la rencontre de février (Etats-Unis, Canada, Japon, Norvège, et pays de la Communauté européenne à l'exception de la France qui n'avait participé qu'à contre-cœur à la rencontre de Washington et s'était énergiquement opposée à l'institutionnalisation de ses travaux).

Giscard à 50.4 et Mitterrand à 49.6?

PARIS (par l'AFP) — L'élection présidentielle française du 19 mai semble devoir se jouer dans un mouchoir. Un sondage de Publémétrie, publié hier par L'Aurore, accorde 50.4% des suffrages au ministre des Finances Valéry Giscard d'Estaing contre 49.6% au candidat unique de la gauche François Mitterrand. Les voix les plus partagées parmi celles obtenues par les candidats éliminés sont avant tout celles du candidat gaulliste Chaban-Delmas et de l'ancien ministre des PTT Jean Royer.

L'appui donné par M. Debré, ancien premier ministre gaulliste et ancien ministre des finances a été d'autant plus remarqué qu'il avait souvent violemment critiqué la politique de M. Giscard d'Estaing depuis de longs mois. Une France gaulliste dite de gauche ou formée de jeunes s'est cependant refusée à appuyer le candidat conservateur. C'est ainsi que l'Union des jeunes pour le progrès (gaulliste) a décidé de quitter une formation connue sous le nom de groupe La Tour Maubourg, réunissant les "jeunes de la majorité", y compris les jeunes "giscardiens".

Epreuve de force entre Mme Gandhi et les cheminots

NEW DELHI (AFP) — L'épreuve de force est engagée entre le gouvernement de Mme Gandhi et le plus important des syndicats de cheminots indiens, dont l'ordre de grève illimitée lancé pour ce matin peut avoir les conséquences les plus graves pour l'économie indienne. Les dix mille soldats du génie ferroviaire, les unités territoriales et les forces de sécurité des frontières ont été déployés aux points stratégiques pour assurer un service minimum et éviter les sabotages.

Barzani annonce une vaste offensive kurde

VAN, Turquie orientale (AFP) — La Voix du Kurdistan, captée à Van, a annoncé une offensive des forces du mollah Mustafa Barzani sur tous les fronts, en représailles contre l'exécution de cinq militants kurdes à Bagdad, vendredi dernier. Selon La Voix du Kurdistan, cela porte à 16 le nombre d'exécutions de Kurdes à Bagdad. Parmi les cinq militants exécutés lundi se trouvait une jeune étudiante de 22 ans, Mlle Miriam Can, a précisé la radio.

NOUS AIMERIONS prouver à la femme québécoise et aux jeunes filles de chez-nous comment elles PEUVENT être mieux habillées, être plus élégantes et plus attrayantes dans un vêtement de haute mode à prix très modique. POUVEZ GASPILLER votre argent quand VOUS POUVEZ avoir mieux et PAYER moins cher? Alors, vous venez nous voir! Nous vous attendons! À bientôt!

En principe les instances supérieures gaullistes se sont d'ores et déjà ralliées à M. Giscard d'Estaing, "à l'unanimité", bien que le plus souvent à contrecoeur. Cette "unanimité" officielle contrecœur à la suite de la réunion, au bureau exécutif du mouvement gaulliste et du groupe parlementaire est essentiellement dirigée contre le candidat de la gauche "socialo-communiste". La presse parisienne et les radios se sont fait largement les échos de la mauvaise humeur manifestée dans les rangs gaullistes contre le fait que ni le premier ministre Pierre Messmer ni le ministre de l'Intérieur Jacques Chirac n'avaient apporté un soutien actif à M. Chaban-Delmas.

Aucune voix n'est négligeable. Les sondages effectués montrent que l'élection finale du 19 mai sera étroite: 51% pour Giscard d'Estaing contre 49% à Mitterrand, selon Interopinion ou 50.4% pour Giscard d'Estaing et 49.6% pour Mitterrand, selon Publémétrie. C'est cette "étroitesse" du scrutin qui a été examinée hier matin par les représentants de la majorité gouvernementale réunis par le premier ministre Pierre Messmer, mais il a été envisagé que chacune des formations appuierait Giscard d'Estaing "à sa manière".

Mâcher!

Poudre adhésive FASTEETH ultra-forte. Plus sûre pour ceux qui portent un dentier.

BILINGUISME FONCTIONNEL. Nouvelle façon d'apprendre l'anglais. Méthode "audio-linguale" avec supports visuels. Session du printemps II commençant le 13 mai 1974. 7 semaines — 42 heures \$67.00.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Repentigny, Saint-Jean, Saint-Lambert, Brossard, Candiac, Longueuil. 844-3361

Rapportent. 1re année 9 1/2%, 2e année 9 1/2%, 3e année 8 1/2%, 4e année 8 1/2%, 5e année 8 1/2%. Obligations d'épargne du Québec. Offertes à tous les résidents, successions, Caisses Populaires ou unions de crédit du Québec.

le point

La sortie de Brandt

La statue était descellée, la dernière tempête l'a renversée. Le charisme de Willy Brandt et cette aura qui l'imprégnait ont fini par l'isoler, le couper des réalités immédiates et quotidiennes...

d'un tel scrutin ne serait probablement pas à l'avantage de l'opposition car contester Brandt ne signifie certainement pas adopter le tandem Strauss-Carstens.

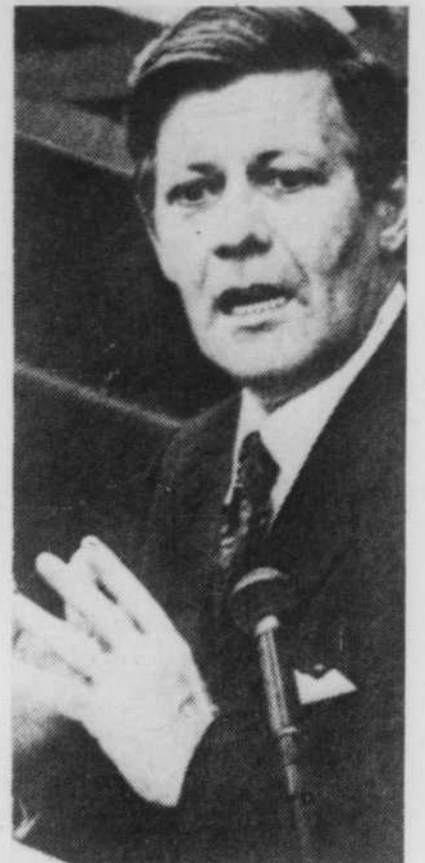
Georges VIGNY

Schmidt à la succession de Brandt

BONN (par AP et AFP) — Le coup de théâtre provoqué dans la nuit de lundi à mardi par la démission du chancelier Willy Brandt a mis brusquement en avant le ministre des Finances, M. Helmut Schmidt, qui a été désigné hier par le Parti socialiste comme candidat à la succession.

accusée par l'opposition d'avoir ignoré les avertissements des services secrets en approuvant la nomination, en 1970, de Guenter Guillaume au bureau du chancelier. L'espion, qui était devenu le conseiller personnel de W. Brandt en 1972, a été arrêté le 24 avril dernier.

derrière son président M. Brandt, ajoute un communiqué. M. Helmut Schmidt, 55 ans, ministre des Finances, qui doit succéder au chancelier Brandt, prétend à ce poste depuis des mois.



Helmut Schmidt, 55 ans : le second souffle du SPD? (Téléphoto AP)

Coup dur pour Brejnev

MOSCOU (par l'AFP) — La démission du chancelier Willy Brandt est un coup dur pour M. Leonide Brejnev, au moment où le secrétaire général du parti communiste de l'URSS doit faire face à un ensemble de difficultés et de problèmes intérieurs.

neur. Du côté chinois, on est outré de ce que l'on considère comme un espionnage constant des Soviétiques le long de la frontière. De son côté, Moscou a commencé à parler de "provocation" et de ses "conséquences inévitables".

La Guinée-Bissau rejette l'offre de "reddition" de la junte portugaise

DAKAR (AFP) — M. Francisco Mendes, commissaire principal (chef du gouvernement) de l'Etat de Guinée-Bissau, qui est arrivé hier soir à Dakar pour une visite de travail, a rejeté dans une déclaration faite à son arrivée l'offre de cessez-le-feu lancée à Luanda par le général Costa Gomez, numéro deux de la junte portugaise, aux mouvements armés de libération des pays sous domination portugaise.

capitales d'Europe. Il a cependant affirmé que ce voyage n'avait eu un caractère "ni officiel ni officieux". Il a d'autre part ajouté qu'il rapportait de cette tournée en Europe un "projet de plan d'aide économique internationale", ainsi que des "promesses" d'aide économique, technique et financière de la Communauté économique européenne, qui seront soumis au gouvernement provisoire.

COLLÈGE FRANÇAIS
185 ouest, Fairmount - Métro: Laurier St. Joseph
— Situé à l'est d'Outremont (une rue au nord de Laurier).
— Reconnu d'INTÉRÊT PUBLIC en 1969, Membre de l'A.I.E.S. et de l'A.C.Q.

UNIVERSITÉ DE MONTREAL
SESSION JUILLET - AOÛT
Date limite d'admission: 15 mai
Date limite de réinscription: 15 juin
PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT POUR ENSEIGNANTS

ÉNUMÉRATION
6 AU 11 MAI
ON COMPTE SUR VOUS!
La loi électorale du Québec concernant la liste électorale permanente prévoit que l'énumération des électeurs a lieu au début de mai, chaque année.

# Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en pages 15 et 16

**ABANDON DE CHARTRE**  
LES PUBLICATIONS ASSOCIES INC.  
AVIS est par les présentes donné que LES PUBLICATIONS ASSOCIES INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, demeurant au ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa chartre en vertu des dispositions de ladite Loi, chartre en vertu des dispositions de ladite Loi, chartre en vertu des dispositions de ladite Loi.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que LES PUBLICATIONS ASSOCIES INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, demeurant au ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa chartre en vertu des dispositions de ladite Loi, chartre en vertu des dispositions de ladite Loi, chartre en vertu des dispositions de ladite Loi.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord Regenerme Canada Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 jour d'avril 1974, sous le numéro 236710. Ce 10e jour d'avril 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A & S Shipping Supplies Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement (Chambly le 25ème jour d'avril 1974, sous le numéro 402236. Ce 3ème jour de mai 1974.

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

**ANNONCES CLASSEES ENCADREES**  
**844-3361**  
• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce  
• L'heure de tombée est nuit pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

**ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR**  
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.  
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Toute erreur doit être signalée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**ANNONCES CLASSEES REGULIERES**  
**844-3361**  
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 23 mots  
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun  
• L'heure de tombée est nuit pour le lendemain

**AMEUBLEMENT A VENDRE**  
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et trip'ec, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. (J.N.O.)

**FEMMES DEMANDEES**  
NOTAIRE RECHERCHE secrétaire possédant esprit d'initiative et bon jugement, expérience sera préférée, bureau situé près métro Jean-Talon. Téléphonez 273-3610 ou 733-1287. 16-5-74

**PROPRIETES A VENDRE**  
**N.D.G.**  
**Magnifique cottage**  
Près écoles, fenêtres panoramiques, 5 chambres coucher, 2<sup>o</sup> salles bains, salon, salle manger, cuisine équipée, salle séjour, sous-sol, bar, foyers, armoires cédre, buanderie, tapis mur à mur, draperies, rideaux, garage, \$69,500.

**PROPRIETES A VENDRE**  
VAUDREUIL: Bungalow déclin aluminium, 7 pièces, 4 chambres, terrain gazonné, très joli M.L.S. Construction 1972. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**TERRAINS A VENDRE**  
**CANTONS DE L'EST**  
Près Bromont, grands lots. Prix spécial avant-saison. Développement de récréation et investissement. 50 miles de Montréal. Prenez autour des Cantons de l'Est, Bromont sortie 44, traversez route 241, continuez 4 miles route Fulford-Foster. Informations sur place de 1 à 5 p.m. samedi, dimanche ou appelez  
**Montréal 845-3339**  
**DOMAINE LAC FULFORD**  
10-5-74

**FERMES A VENDRE**  
HAM NORD: Ferme de 110 acres, maison meublée. Chauffage électrique, thermostat dans chaque pièce, bâtiment et 3 garages. Prix final et comptant \$19,900. Tél: soir 670-7538. 10-5-74

**HOMMES DEMANDES**  
**Compagnie spécialisée dans équipement de construction**  
**recherche**  
**REPRÉSENTANT**  
dynamique et expérimenté  
**Tél.: 655-9046**  
9-5-74

**Immeubles PAL**  
Courtiers  
Paul-André Langelier  
489-1260  
9-5-74

**STE-JULIE: bungalow 6 pièces.** Bien situé dans secteur résidentiel, près école. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 10-5-74.

**STE-JULIE: Cottage chauffage électrique.** À ne pas y croire prix \$9,800. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715 Immeubles Carbonneau Courtiers. 9-5-74.

**ANTIQUEES DEMANDEES**  
ANTIQUEES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

**LOGEMENTS DEMANDES**  
**JEUNE COUPLE,** petit chien tranquille, recherche 4<sup>o</sup> ou plus dans maison privée ou petit bloc, ensablée avec possibilité terrasse ou cour, stationnement, maximum \$150 chauffage, et eau chaude inclus. Outremont, Vieux-Longueuil, St-Lambert. Tél: 670-8326. 10-5-74

**BOUCHERVILLE:** Pour le professionnel qui désire travailler chez lui, voici la maison qui lui convient vraiment. Bungalow comprenant cuisine, salon, salle familiale avec foyer, 4 chambres et un bureau, garage avec entrée double. Pour informations André Houle 655-7611 ou 655-7285. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74

**IBERVILLE:** 30 minutes de Montréal, vous attend la maison de vos rêves, endroit exclusif, maison de prestige, bungalow en brique, 3 chambres. Très bien décoré et propre. Murs en pierre des champs avec foyer. Faut vendre, propriétaire transfère. M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74

**ST-HILAIRE:** Stoneridge, cottage canadien brique et bois, 9 pièces, 4 chambres à coucher, salle à dîner, 2 foyers, garage, beaux terrain paysagé. Prix \$45,000. M.L.S. Jacques Beaulieu 467-0285 ou 352-8760. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74.

**APARTTEMENTS A LOUER**  
MONTREAL-NORD, près Lacordaire et Henri-Bourassa, nouvel immeuble avec des appartements ultra-modernes, à l'épreuve du feu, construction solide, prix de mur 3<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 1<sup>o</sup>, garage chauffé si désiré, meuble ou non-meuble. \$140 à \$160 par mois avec bail. Toutes les taxes payées, chauffage, électricité, tv-câble, taxi d'eau et système intercom. 6130 Renou, app 3. Tél: 326-5530. 25-5-74.

**LOGEMENTS DEMANDES**  
**IBERVILLE:** Vous voulez faire plaisir à votre femme? Venez voir. Maison en brique avec 3 chambres, mur du salon en pierre des champs avec foyer, endroit exclusif. Faut vendre, propriétaire transfère. On demande \$3,500 comptant. Appelez vite M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74.

**IBERVILLE:** 30 minutes de Montréal, vous attend la maison de vos rêves, endroit exclusif, maison de prestige, bungalow en brique, 3 chambres. Très bien décoré et propre. Murs en pierre des champs avec foyer. Faut vendre, propriétaire transfère. M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74

**IBERVILLE:** Vous voulez faire plaisir à votre femme? Venez voir. Maison en brique avec 3 chambres, mur du salon en pierre des champs avec foyer, endroit exclusif. Faut vendre, propriétaire transfère. On demande \$3,500 comptant. Appelez vite M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74.

**ST-BRUNO:** Terrains dans différents secteurs de St-Bruno, zoné multifamilial, résidentiel et même possibilité de zonage commercial. Pour informations: téléphonez Nicole Tanguy 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**LOGEMENTS DEMANDES**  
**IBERVILLE:** Vous voulez faire plaisir à votre femme? Venez voir. Maison en brique avec 3 chambres, mur du salon en pierre des champs avec foyer, endroit exclusif. Faut vendre, propriétaire transfère. On demande \$3,500 comptant. Appelez vite M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74.

**IBERVILLE:** 30 minutes de Montréal, vous attend la maison de vos rêves, endroit exclusif, maison de prestige, bungalow en brique, 3 chambres. Très bien décoré et propre. Murs en pierre des champs avec foyer. Faut vendre, propriétaire transfère. M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74

**IBERVILLE:** Vous voulez faire plaisir à votre femme? Venez voir. Maison en brique avec 3 chambres, mur du salon en pierre des champs avec foyer, endroit exclusif. Faut vendre, propriétaire transfère. On demande \$3,500 comptant. Appelez vite M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74.

**IBERVILLE:** Vous voulez faire plaisir à votre femme? Venez voir. Maison en brique avec 3 chambres, mur du salon en pierre des champs avec foyer, endroit exclusif. Faut vendre, propriétaire transfère. On demande \$3,500 comptant. Appelez vite M.S. Mary Gagné ou André Lussier 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-5-74.

**ST-BRUNO:** Terrains dans différents secteurs de St-Bruno, zoné multifamilial, résidentiel et même possibilité de zonage commercial. Pour informations: téléphonez Nicole Tanguy 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**ARTICLES A VENDRE**  
COURS D'ANGLAIS avec magnéphone, 20 bobines, livres, jamais servi, valeur \$450 pour \$200. Tél: 387-3265. 10-5-74

**PERDUS**  
PETIT CHIEN GRIS de genre "scotty", mâle, perdu samedi dans le secteur d'Outremont. Ce chien est malade, a besoin de médicaments, récompense promise. Tél: 271-4933 ou 684-5862. 10-5-74

**PROPRIETES COMMERCIALES A VENDRE**  
LONGUEUIL: Commerce laine, centre d'achats, bonne clientèle, belles possibilités, retraite, \$15,500. Photo M.L.S. A. Barabé 678-8060 ou 678-6501. Immeubles Carbonneau ou Courtiers. 9-5-74.

**BOUCHERVILLE:** Nouvelle inscription, split level pierre-brique-aluminium, construction 1973, salle à dîner, garage. Maison très jolie, vente rapide. Comptant requis \$6,000.00 M.L.S. Rémi Lépine 655-7611 ou 655-4942. Immeubles Westgate Courtiers. 10-5-74

**BOUCHERVILLE:** pour famille nombreuse, très grand bungalow, 31' x 46', tout brique, 4 chambres, sous-sol fini, terrain au-delà de 8,000 p.c. Dans quartier résidentiel. Prix très raisonnable. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**AUTOS A VENDRE**  
RENAULT 15, 1973, radio AM-FM, en parfaite condition, \$2,800. Tél: 527-2003. 13-5-74

**PROPRIETES A REVENUS A VENDRE**  
DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veuts (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec, information 729-0680. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Bungalow 8 pièces, 5 chambres, grandes pièces bien éclairées, foyer sous-sol, garage entrée intérieure. Faut voir, M.L.S. Demandez Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**STE-JULIE:** Bungalow en brique. Sous-sol fini. Garage et remise. Prix imbattable pour une telle construction \$32,900. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Jolie maison de campagne avec très grand terrain, garage double, vraiment magnifique pour ceux qui aiment la tranquillité. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74

**CHALET A LOUER**  
CHALET LUXUEUX à vendre, à prix de liquidation, Laurentides, 65 milles de Montréal, hiver-été, première hypothèque \$15,000, transmissible, intérêt seulement, foyer, lac non pollué, coût \$45,000, offre minimum acceptable: \$28,000. Informations ou messages en tout temps 514-731-8142. 9-5-74

**PERSONNEL**  
DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veuts (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec, information 729-0680. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Bungalow 8 pièces, 5 chambres, grandes pièces bien éclairées, foyer sous-sol, garage entrée intérieure. Faut voir, M.L.S. Demandez Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**STE-JULIE:** Bungalow en brique. Sous-sol fini. Garage et remise. Prix imbattable pour une telle construction \$32,900. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Jolie maison de campagne avec très grand terrain, garage double, vraiment magnifique pour ceux qui aiment la tranquillité. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74

**COMMERCES A VENDRE**  
COTE DE L'UESSE: Restaurant et bar, salon licencié, équipement inclus, snack bar, bon investissement, revenu annuel: \$250,000 Cécile Caron, 334-5330 M.L.S. Immeubles Westgate Courtiers. 10-5-74.

**PROPRIETES A REVENUS A VENDRE**  
ANJOU: Triplex luxueux (plus bachelor) avec tout ce que se qualifiez implique. Faut voir. M.L.S. Louise Robillard. 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**BOUCHERVILLE:** Bungalow 8 pièces, 5 chambres, grandes pièces bien éclairées, foyer sous-sol, garage entrée intérieure. Faut voir, M.L.S. Demandez Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**STE-JULIE:** Bungalow en brique. Sous-sol fini. Garage et remise. Prix imbattable pour une telle construction \$32,900. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Jolie maison de campagne avec très grand terrain, garage double, vraiment magnifique pour ceux qui aiment la tranquillité. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74

**ENTREPRENEURS**  
BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél: 642-4077. J.N.O.

**PROPRIETES A REVENUS A VENDRE**  
ANJOU: Triplex luxueux (plus bachelor) avec tout ce que se qualifiez implique. Faut voir. M.L.S. Louise Robillard. 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**BOUCHERVILLE:** Bungalow 8 pièces, 5 chambres, grandes pièces bien éclairées, foyer sous-sol, garage entrée intérieure. Faut voir, M.L.S. Demandez Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**STE-JULIE:** Bungalow en brique. Sous-sol fini. Garage et remise. Prix imbattable pour une telle construction \$32,900. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Jolie maison de campagne avec très grand terrain, garage double, vraiment magnifique pour ceux qui aiment la tranquillité. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74

**MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE:** Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137. 669-2547 J.N.O.

**PROPRIETES A REVENUS A VENDRE**  
ANJOU: Triplex luxueux (plus bachelor) avec tout ce que se qualifiez implique. Faut voir. M.L.S. Louise Robillard. 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**BOUCHERVILLE:** Bungalow 8 pièces, 5 chambres, grandes pièces bien éclairées, foyer sous-sol, garage entrée intérieure. Faut voir, M.L.S. Demandez Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**STE-JULIE:** Bungalow en brique. Sous-sol fini. Garage et remise. Prix imbattable pour une telle construction \$32,900. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Jolie maison de campagne avec très grand terrain, garage double, vraiment magnifique pour ceux qui aiment la tranquillité. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74

**FEMMES DEMANDEES**  
**AUXILIAIRES LICENCIÉES**  
• Pour travail à temps régulier.  
• Le soir de 15:30 hrs à 23:30 hrs.  
**HÔPITAL BOURGET**  
645-1673  
9-5-74

**PROPRIETES A REVENUS A VENDRE**  
ANJOU: Triplex luxueux (plus bachelor) avec tout ce que se qualifiez implique. Faut voir. M.L.S. Louise Robillard. 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**BOUCHERVILLE:** Bungalow 8 pièces, 5 chambres, grandes pièces bien éclairées, foyer sous-sol, garage entrée intérieure. Faut voir, M.L.S. Demandez Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**STE-JULIE:** Bungalow en brique. Sous-sol fini. Garage et remise. Prix imbattable pour une telle construction \$32,900. Colette Savard 653-7841 ou 649-5715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 9-5-74

**BOUCHERVILLE:** Jolie maison de campagne avec très grand terrain, garage double, vraiment magnifique pour ceux qui aiment la tranquillité. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74

**ENTREPRENEURS**  
BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél: 642-4077. J.N.O.

**PROPRIETES A REVENUS A VENDRE**  
ANJOU: Triplex luxueux (plus bachelor) avec tout ce que se qualifiez implique. Faut voir. M.L.S. Louise Robillard. 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**BOUCHERVILLE:** Bungalow 8 pièces, 5 chambres, grandes pièces bien éclairées, foyer sous-sol, garage entrée intérieure. Faut voir, M.L.S. Demandez Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 9-5-74.

**STE-JULIE:** Bungalow en brique. Sous-sol fini. Garage et remise

Des promesses "enregistrées"

## Les opérations Dignité prennent Toupin au mot

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Les gens des opérations Dignité enregistrent maintenant les promesses des ministres et c'est munis de leur magnétophone qu'ils sont venus, hier, rafraîchir la mémoire de M. Normand Toupin.

D'après l'enregistrement, utilisé comme pièce à conviction, le ministre de l'Agriculture promettait en effet, le 3 avril 1973, l'octroi d'une subvention de \$150,000 pour l'implantation d'un programme d'élevage de bovins de boucherie dans les comtés de Matane et Matapédia, territoire de l'opération Dignité 1.

Un an plus tard rien n'a été fait et M. Toupin se contente de plaider la disette de crédits octroyés à son ministère pour justifier son bris de parole.

"On est prêt à approuver le programme que vous avez et à y mettre les \$150,000. Je puis vous le dire en toute quiétude", avait déclaré M. Toupin le 3 avril dernier, lors de sa rencontre avec les dirigeants de l'Association des éleveurs de bovins de boucherie de Matapédia-Matane.

Lancée en 1970, l'opération Dignité 1 obtenait, deux ans plus tard, des subventions de l'ordre de \$1 million, pour l'amélioration et la rationalisation de l'exploitation forestière dans les comtés de Matane et de Matapédia, frappés par le chômage et le danger de disparition de nombreux villages.

A ce début de regain de la forêt, les dirigeants de Dignité 1 voulaient intégrer une meilleure exploitation de la terre,

en implantant l'élevage du bœuf de boucherie, une denrée précieuse au Québec, qui ne produit que 25% de sa consommation.

En collaboration avec les facultés de foresterie et d'agriculture de Laval, l'Association des éleveurs de bovins de boucherie (une émanation de Dignité 1) préparait, au début de 1973, un projet d'implantation de l'élevage dans la région.

Présenté à M. Toupin, le rapport soulignait la présence de main-d'œuvre et de terrains ainsi que celle d'un embryon intéressant d'élevage de bovins. Un programme d'encadrement (laboratoire, encan, abattoir, expertise, etc...) nécessitait une mise de fonds de \$150,000 en trois ans.

Impressionné par ce projet, M. Toupin y donnait son plein accord en avril 1973. Les choses ont bien changé depuis pour le ministre de l'Agriculture, le seul à avoir vu ses crédits diminués en 1974-75. Il a d'ailleurs menacé de démissionner, s'il ne recevait pas de crédits supplémentaires en cours de route.

Comme solution de rechange au programme d'encadrement, on propose maintenant un voyage de formation dans l'ouest canadien pour quatre producteurs de la région.

"Ce n'est pas d'un voyage mais d'un gagne-pain dont nous avons besoin", affirmaient, hier, les gens de l'est du Québec, dans leur rencontre avec la presse parlementaire.

Appuyé par l'abbé Charles Banville, l'âme dirigeante de l'opération Dignité 1, les dirigeants de l'association des éleveurs de bovins de boucherie sont prêts à reprendre le collier pour une autre bataille de 10 mois comme celle qui a précédé la victoire de la sylviculture.

On ne rêve pas en couleur. C'est pourquoi on ne réclame pas d'industries pour notre coin de pays. Mais la main d'œuvre, le territoire à 30% défriché, et le marché (y compris la Côte-Nord) permettraient l'implantation de l'élevage, si le gouvernement voulait nous aider", affirmait un des émissaires des gens du Bas-du-fleuve.

La délégation retournerait chez elle, hier soir, décidée à rallier encore une fois la population pour forcer la main du gouvernement.

## La langue

## Le PQ craint un projet de loi de fin de session

QUEBEC (Le Devoir) — Le Parti québécois redoute que le gouvernement ne présente ses projets de loi linguistiques qu'en fin de session, à la veille de l'ajournement de l'Assemblée nationale pour les vacances d'été.

Le chef de l'Opposition a fait part de ses craintes hier, lors de la présentation du mémoire sur "l'érosion du pouvoir législatif" par la Chambre de commerce de la province de Québec.

Le président de l'Assemblée, Me Jean-Noël Lavoie, et une trentaine de ministres et de députés des trois partis ont participé à cette présentation. Dans son mémoire, publié hier matin, l'organisme faisait d'ailleurs remarquer que, depuis quelques années, le gouvernement relègue pour étude et adoption à l'Assemblée nationale de nombreux projets de loi importants à la veille des vacances ou de la prorogation.

Me Jacques-Yvan Morin a repris cette observation à son compte, signalant que cette pratique rend le rôle de l'Opposition délicat et difficile. Il a dit redouter que le gouvernement arrive en fin de session

avec les importants projets de loi sur la langue, ce qui laisserait peu de temps aux députés pour en discuter à fond et avec sérénité.

Le mémoire, qui insiste sur le fait que l'Assemblée risque de perdre tout rôle significatif à cause du rôle accru des technocrates, a reçu un bon accueil de la part des parlementaires.

M. Morin a dit qu'il s'agissait d'un problème important qui mérite d'être étudié, puis qu'il y va du rôle même de l'Opposition.

Le député créditiste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, a félicité la Chambre pour sa "position énergique et audacieuse", en particulier celle voulant que les commissions parlementaires puissent siéger en dehors de la cité parlementaire. Il a rappelé que son parti avait fait cette proposition au moment du projet de réforme de la carte électorale, il y a deux ans, et qu'elle n'avait pas été agréée.

Tout en étant d'accord avec le respect du pouvoir législatif tel que préconisé par la Chambre, le leader parlementaire du gouvernement, Me Gérard-D. Lévesque, a fait valoir

que la délégation de pouvoirs (au moyen de règlements et de décrets) s'inscrit dans l'évolution de la démocratie, face à la complexité et à l'urgence des problèmes et des décisions à prendre.

L'on a souvent qualifié la Chambre d'organisme statique et même rétrograde, signale pour sa part M. Robert Burns, leader parlementaire du PQ; ce n'est certes pas le cas avec ce mémoire, valable dans l'ensemble. Il est particulièrement d'accord avec la recommandation voulant que la délégation de pouvoirs au conseil des ministres soit l'exception et non la règle de base, et pour que tout projet de réglementation soit déposé avant l'adoption du projet de loi.

Le ministre Guy Saint-Pierre a posé une question fondamentale que, faute de temps, l'on n'a pu discuter: devrait-on, comme dans d'autres pays, dissocier complètement le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif et faire en sorte que les commissions parlementaires, au lieu d'être des affrontements entre des partis opposés, soient un affrontement entre les deux pouvoirs?

## l'amérique au jour le jour

## Hâtez-vous de voir le Grand Canyon

par MICHEL ROY

GRAND CANYON, Arizona — "Vous savez, déclare l'un des géologues du parc national qui fait une petite conférence aux visiteurs, bientôt il n'y aura plus de Grand Canyon. Alors, il faut vous hâter de l'admirer et d'y faire venir vos enfants..."

"Bientôt, demande quelqu'un, c'est quand?"

"Oh, dans cinq à 10 millions d'années, un peu plus ou un peu moins."

Les savants guides qui reçoivent les milliers de personnes venant chaque semaine admirer le Grand Canyon font quelques fois ce genre de plaisanteries afin de mieux vulgariser les explications géologiques qu'ils présentent aux touristes, et le chauffeur qui conduit l'autocar, ancien travailleur spécialisé dans une aluminerie de Pennsylvanie, installé ici depuis quatre ans "pour la santé de ma femme", peut répondre aux questions les plus farfelues et les plus inattendues sur l'un ou l'autre des aspects de ce phénomène naturel.

C'est un phénomène d'une brutalité saisissante, d'une grande beauté sauvage, que le cinéma et la photographie ont rendu familier à des millions de personnes, un phénomène devant lequel tous ceux qui passent ici restent un instant muets, littéralement sidérés, saisis de vertige.

Nous sommes sur le rebord sud de l'immense plateau du Colorado, à 400 milles au nord de Phoenix. Au fond d'une gorge immense, qui s'étend sur 217 milles et dont la largeur varie de quatre à 18 milles, coule le fleuve Colorado, mince petit filet d'émeraude que l'on aperçoit à 5,000 pieds plus bas. Il aura fallu de sept à neuf millions d'années pour creuser ce canyon, oeuvre de l'érosion dont l'action tend maintenant à

élargir plutôt qu'à creuser ce long couloir.

Les plus audacieux, ou qui croient l'être, vont à dos de mulet entreprendre la descente au fond du Canyon en empruntant d'étroits petits sentiers qui bordent le précipice jusqu'au fleuve.

En proie à la frayeur devant ces espaces infinis, quelques-uns abandonnent dès le départ. D'autres se font violence mais doivent renoncer au bout d'une heure, ce qui entraîne des problèmes de logistique à cause du mulet qui rentre seul et du mode de transport employé pour récupérer les victimes du vertige. On a dû certains jours recourir à l'hélicoptère: pour la modique somme de 10 dollars, on vous ramène là-haut en un rien de temps. D'autres encore font à pied le trajet avec une certaine facilité en descente, mais plus difficilement en remontée.

Mais on peut aussi longer sur une quinzaine de milles le rebord du plateau et découvrir, d'étape en étape, des perspectives indescriptibles qui, sous une lumière sans cesse changeante, offrent des spectacles de couleurs et de lumière au milieu de ces masses de pierres dont les striures indiquent les époques et les âges.

Sur le plateau et au fond du Canyon s'agitent des reptiles et des animaux aussi sympathiques que le cougoud et le renard qui ne vous font jamais rien si vous ne les attaquez pas.

Plus loin, du haut d'un ancien poste d'observation des Indiens (cinq tribus vivent encore dans la région des canyons), on peut apercevoir l'immensité du "painted desert", ainsi appelé à cause des multiples teintes qu'empruntent le sable et la pierre.

Ne pouvant traverser en voiture ce fascinant désert, je ferai plutôt dans un petit avion le voyage qui me con-

duira à Las Vegas, au Nevada. A une altitude moyenne de 5,000 pieds, à une vitesse d'environ 230 milles à l'heure, le Cessna 402 offre l'avantage de voir d'assez près les paysages remarquables qui se déroulent entre le Grand Canyon et la capitale du jeu.

En un peu plus d'une heure, nous aurons ainsi survolé d'autres canyons et une curieuse région de montagnes plissées, tourmentées. Tantôt chauves, tantôt coiffées de cyprès, de pins, de mélèzes. Ancien lit d'océan, ce sol aride et crevasse ressemble à un paysage lunaire. Au-dessus d'une gorge profonde, l'appareil fait un saut en chute libre de quelque 250 pieds: l'estomac s'attarde un instant dans la gorge. Voici, à notre droite, le lac Mead, en partie formé par le barrage Hoover — l'un des plus gros aux Etats-Unis — que nous distinguons à gauche, à cinq ou six milles. A cette altitude et sous ce soleil, les couleurs sont si pures qu'elles paraissent artificielles. Bleu, ocre, rouge, vert, jaune... On dirait un dessin d'enfant fait à la peinture à l'eau.

Le pilote s'explique avec la tour de contrôle de Las Vegas et commence sa descente. Soudain, sur la droite, surgit cette curieuse fleur du désert au coeur de laquelle s'élevaient les inévitables buildings du centre-ville. Nous entrons dans le paradis des joueurs qui ont construit leur royaume en plein désert comme s'ils voulaient échapper à l'indiscrète surveillance de ceux qui les déapproutent ou les condamnent. Nous n'y passerons que deux heures en attendant un autre avion, tout juste assez de temps pour se laisser bercer par la rumeur que font les centaines de "slot-machines" dans les salons de l'aéroport, et admirer l'indéfinissable sourire de celui qui vient de gagner le "jack-pot".

## Un bill péquiste

## La formule Rand pour tous

QUEBEC (Le Devoir) — Le Parti québécois a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi (bill 99) visant à rendre obligatoire la formule Rand dans toutes les entreprises où existe une association accréditée.

Mais on ne sait au juste quand les députés l'étudieront.

Le PQ aurait voulu que le projet soit examiné dès aujourd'hui, jour traditionnellement réservé aux projets et motions des députés de l'Opposition.

Mais le gouvernement et les deux députés créditistes s'y sont opposés, le premier allé-

quant qu'il avait besoin d'un délai pour étudier la mesure, les seconds voulant que l'on passe plutôt à l'étude de l'une de leurs motions.

C'est finalement le président, M. Jean-Noël Lavoie, qui a tranché la poire en statuant que les députés se pencheraient plutôt cet après-midi sur une autre motion du PQ voulant "que cette Assemblée est d'avis que l'impôt sur le revenu des particuliers doit être modifié de façon à annuler l'accroissement du fardeau fiscal provenant de l'inflation, soit en indexant annuellement les catégories de revenus et les exemptions personnelles,

soit en donnant des crédits d'impôt équivalents".

Ainsi que le règlement le lui permet, même si cette pratique est inhabituelle, le PQ a exigé un vote "enregistré" sur la motion de première lecture de son projet relatif à la formule Rand. Il fut agréé par un vote de 84 à 0. En tenant compte du président, il y avait donc vingt-cinq députés absents, dont 24 libéraux, et un péquiste, M. Bédard, qui est malade. Mais cela ne constitue pas un indice que le "bill" sera adopté par la majorité en deuxième et troisième lectures, les étapes importantes.

Le projet, présenté au nom de M. Robert Burns, est bref. Il modifie de la façon suivante l'article 38 du code du travail:

"Un employeur doit retenir sur le salaire de tout salarié qui est membre d'une association accréditée le montant spécifié par cette association à titre de cotisation.

"Il doit, de plus, retenir sur le salaire de tout autre salarié faisant partie du groupe pour lequel cette association a été accréditée, un montant égal à celui prévu au premier alinéa.

"L'employeur est tenu de remettre mensuellement à l'association accréditée les montants ainsi retenus avec un état indiquant le montant prélevé de chaque salarié et le nom de celui-ci."

Par cette initiative, le PQ veut résoudre un certain nombre de conflits de travail, en particulier celui de la United Aircraft, à Longueuil. Ce conflit pourrait des mois, et l'un des principaux points en litige est précisément celui de la retenue syndicale obligatoire. M. Burns eut beau insister sur l'urgence du problème, rien n'y fit. L'on ne sait donc quand le projet de loi sera discuté, encore moins si la majorité libérale l'agréera.

## C'est pas mélant, il n'y a qu'un seul brandy blanc!

Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc "comme ça", "avec rien"...? Parfait! Il est si pur et vieilli avec tant de soin qu'il est bien à votre goût!  
 Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc avec un jus, une autre boisson alcoolique, une eau gazeuse...? Parfait! Il est le seul brandy qui se mélange, le seul qui se marie si bien aux saveurs que vous aimez.  
 C'est pas mélant, le brandy blanc Mont Blanc... "avec rien" ou "avec quelque chose"! Parfait!



## Et tout le monde le mélange!

Blancola  
 1 1/4 oz de brandy blanc  
 Mont Blanc  
 1 tranche de limette  
 glaçons  
 3 à 5 oz de 7up (au goût)

Mont Blanc Stinger  
 1 1/4 oz de brandy blanc  
 Mont Blanc  
 3/4 oz de crème de menthe  
 blanche Leroux  
 glaçons, zeste de citron.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

## en bref

### Nominations au COJO

Le comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO) annonce la nomination de M. Pierre-Claude Elie comme directeur des projets spéciaux. Deux autres postes ont aussi ces jours-ci un nouveau titulaire au COJO: celui de directeur de l'administration va à M. Adrien "Ted" Berthiaume et celui de directeur de l'information à M. Alain Guilbert.

### Trois nominations à la Fonction publique

Le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, annonce la nomination de trois personnes à son ministère. M. Claude Bélanger a été nommé sous-ministre, Mme Dorothy Pertuiset à celui de directeur général de la Direction générale de la mise en valeur des ressources humaines, et M. Roland C. Vandal au poste de directeur général de la Direction générale des systèmes.

### Conseil de développement social

Le Conseil de développement social de Montréal métropolitain consacra une somme de \$296,100 en 1974-75 à réaliser ses deux objectifs fondamentaux: offrir aux groupes populaires de la région métropolitaine un appui qui leur permette de se développer selon leurs objectifs; réaliser des recherches utilisables par les groupes populaires.

### Changement d'adresse

Le ministère des Transports rappelle aux automobilistes qu'une amende de \$25 à \$100 peut être imposée à tout automobiliste n'ayant pas informé le Bureau des véhicules de tout changement dans son adresse. L'automobiliste doit également inscrire sa nouvelle adresse à l'endos de son permis de conduire et de son certificat d'immatriculation.

théâtre par Adrien Gruslin

Guimond au coeur du mélodrame

A 77 ans, Ernest Guimond demeure un comédien étonnant. Pour apprécier le spectacle du groupe Théâtre-Québec "Ernest Guimond sur son 36", présenté au Patriote-en-Haut jusqu'au 19 mai, il est indispensable de tenir compte de son époque. Il devient alors possible de se laisser aller à découvrir un théâtre, ou à le revivre suivant son âge. On entre en contact avec l'oeuvre d'un homme: Ernest Guimond, dont le "Cher p'tit maître" de l'oncle Zéphir du Survenant résonne toujours à nos oreilles. Le comédien est connu, le dramaturge beaucoup moins. Son théâtre vogue aux airs du mélodrame le plus pur de la belle époque d'"Aurore l'enfant martyr".

D'abord, il faut souligner la qualité du programme distribué à l'entrée. Il contient une intéressante rétrospective des oeuvres de Guimond. Le spectacle nous offre des extraits de plusieurs pièces dont l'intérêt est inégal. Ce théâtre fait partie de notre patrimoine théâtral sans aucun doute. On doit le respecter à ce titre, même s'il n'a pas toujours bien résisté à l'usage du temps. La première pièce: "La femme que j'ai aimée" date de 1922 et cela se voit! C'est un mélodrame ennuyeux au possible. Le soir où j'y suis allé, le public, relativement âgé, a semblé prendre cela au sérieux. Personne n'a osé rire. De surcroît, le spectacle est joué avec sérieux, par des comédiens qui mettent du temps à se réchauffer. Personne ne bouge, on manque de conviction; la lourdeur fait foi. L'action, au ralenti, présente un homme qui, se croyant trompé, tente de tuer l'amant perché. Il échoue et se retrouve en prison après avoir prié son ami de s'occuper de sa fille. A la fin, tout le monde se retrouve dans l'ancienne maison. La fille retrouve le père qui retrouve l'amie; après hésitations, on retrouve la

mère. Tout finit toujours bien dans les écrits d'Ernest Guimond. De plus, à l'époque, c'était obligatoire! Le succès, en son temps, d'une telle pièce, paraît invraisemblable aujourd'hui. A bien y penser, dans vingt ans au plus (si on est généreux) des télégrammes comme "Rue des Pignons" ou "Les Berger" auront probablement l'air aussi inconvenants.

Après cette pièce, tout s'anime. "La ferme aux corbeaux" est drôle car les comédiens y campent bien leurs personnages. Si l'action est toujours du type "énorme", le rire est présent et le public s'amuse. Cette ferme aux corbeaux où s'arrête le voyageur, un soir, appartient à un vieil avaré incarné merveilleusement par Guimond. L'avare est volé. Il s'en prend à sa fille et la chasse. Le drame s'intensifie mais la fin est heureuse. Pierrrot l'engagé marie la fille, le vieux retrouve son argent et la ferme aux corbeaux devient la ferme aux moineaux. Le nom est certes moins évocateur, mais il est aussi moins funeste, plus paisible donc heureux. Cette seconde pièce datée du 8 mars 64 à la Bibliothèque nationale du Québec nous réconcilie avec l'époque.

Il en va de même pour "Tit-gàs", puis "Poqué, victime des hommes". Ce mélodrame des années 40 donne lieu à d'autres envolées heureuses de Guimond et de Colette d'Orsay, respectivement père ivrogne et mère acariâtre de Tit-gàs. Leurs incarnations du couple de gens vivants au fond d'une ruelle sont vivantes. Deux enfants, Tit-gàs et Poqué, victimes de la ruelle représentent le noyau sensible du drame, celui qui touchait le spectateur à l'époque. Aujourd'hui le drame touche peu mais on en retient certaines répliques de la mère s'appré-

tant à aller aux vues au moment où on lui amène sont Tit-gàs blessé par une auto: "Bon ben, j'sus frette pour mes vues à soir". Ce film manqué n'est nul autre que le classique "Aurore...". La mère ajoute moins innocemment, toujours à propos des vues: "J'aime ça pleurer quand c'est pas pour de vrai." Le flash moralisateur de la mort de Poqué, devenu grand, est beaucoup trop gros pour convaincre.

La pièce suivante date de 1953: il s'agit de "L'Héritage de Dédé", au vaudeville qui, (il faut bien le dire), manquait de vie. Le Dédé, ou Amédée, ou encore le timide sur la tête duquel tombe un héritage inattendu, est bien incarné par Jean Doyon. Avant qu'il ne gagne, les gens s'en moquaient; maintenant, on y fait attention. Le gagnant de la loterie ne vivait pas autre chose aujourd'hui. Les comédiens sont convenables dans ce dernier extrait, mais le rythme manque nettement et le dynamisme du spectacle s'en trouve insuffisant.

La mise en scène de Réjean Roy réussit beaucoup de choses avec une économie de moyens. Il le fallait étant donné que les extraits de pièces joués sont au nombre de cinq ou six. Les accessoires peu nombreux sont bien choisis. Avec des panneaux en moustiquaire, on modifie à volonté les décors de différents lieux. Ces panneaux laissent avantageusement filtrer la lumière. De plus, leur légèreté est un atout précieux. Sans pour autant être compliqué, ce dispositif exige (malgré tout) entre les pièces, entre certaines scènes, des déplacements qui ralentissent l'action. Le spectacle s'allourdit forcément. On aurait sans doute eu avantage à supprimer les décors. Les costumes et les accessoires suffisaient, seuls, à créer l'atmosphère.

qui fait quoi

**DISTRIBUTION DE LIVRES:** Le Conseil des arts du Canada vient de distribuer plus de 135.000 livres d'une valeur globale de \$426.915 dans le cadre de son programme d'achat et de distribution gratuite de volumes canadiens. Conçu principalement pour encourager l'édition canadienne, ce programme entre dans sa deuxième année d'existence. Trois cent quatre lots de livres groupant 200 titres chacun ont été distribués à 287 institutions (dont 74 au Québec) qui n'ont pas les moyens de se procurer les livres dont elles ont besoin; parmi celles-ci, on trouve des bibliothèques rurales, des associations locales, des foyers pour personnes âgées, des hôpitaux, des centres de dépannage et des bibliothèques scolaires accessibles à la population.

**MUSIQUE ELECTRONIQUE:** Richard Teitelbaum, fondateur du groupe Musica Electronica Viva, présentera un concert de musique électronique à l'Université Sir George Williams, le 14 mai prochain à 20h.30. Le compositeur utilisera le piano acoustique, un synthétiseur Moog et divers autres instruments électroacoustiques.

**PEINTRE ARGENTIN:** dans le cadre des échanges Québec-Argentine, les oeuvres de l'artiste argentin Marcelo Bonevardi sont présentement exposés aux musées de Québec et de Rimouski jusqu'au 31 juillet.

**COSMOS:** un roman d'André Hallé, intitulé "Sauver la face", vient de paraître aux éditions Cosmos, dans la collection "Amorces".

**THEATRE-MIDI:** à cause du grand succès remporté par "Un jour, ce sera ton tour", Théâtre-Midi présentement à l'affiche de la Comédie-Canadienne, le TNM a décidé de prolonger les représentations jusqu'au 17 mai.

**La CASANOUS** boîte overground présente **CLAUDE PÉLOQUIN** avec le **Kamusô à cordes** • Michel Madore et Ron Proby **JEUDI 9, au DIM. 12 mai à 22h.30 topant — \$1.00** 485 ouest, Sherbrooke 844-3691

**PREMIERE MONDIALE 18 ANS** A ses maris, elle a tout donné... tout ce qu'il y avait dans son corps... **Mrs Barrington** ARTISAN DE SON "PROPRE" VEUVEGE. DANS UN FILM "EPIQUE" PARMIS LES PLUS OCCASÉS JAMAIS VU. **ATWATER 2** 12.00 2.10 4.40 6.20 8.50 11.20 **PLAZA GLENIS RHON** 12.00 2.10 4.40 6.20 8.50 11.20

**Initiation au chant** Pour jeunes de 7 à 13 ans **Dès le 15 mai** Prof. Parent 272-7136

**SALLE RESNAIS** POUR TOUS **Simone Signoret** avec **René Allio** **RUDE JOURNEE POUR LA REINE** **7 SEMAINE** Un Chabrol époustouflant, mené à un train d'enfer **CLAUDE CHABROL** **NADA 66** Couleur

Aventures et énigmes

A l'heure où les diables et les martiens hantent le commun des mortels et l'abominable homme de la rue, la demande en matière de livres inspirés de sources occultes ou mystérieuses s'est considérablement accrue. Il est rare, en effet, qu'on passe une semaine sans qu'un nouveau-né en ce domaine soit distribué en librairie.

Outre la nouvelle collection "Pensées et sociétés secrètes" — publiée par la maison Mame et distribuée chez nous par les éditions Hurtibise — HMH — dont il était récemment question dans ces pages, il faut mentionner trois nouvelles contributions.

En premier lieu, notons la parution de "L'Agonie du Dieu-Soleil" de Jacques de Mahieu, dans la collection Enigmes de l'Univers, chez Robert Laffont. Anthropologue et sociologue, l'auteur traite ici de la venue des Vikings en Amérique du Sud, ainsi que de l'héritage laissé à l'homme du vingtième siècle.

**Hôtel Nelson ÉVÊCHÉ** PRÉSENTE **DENIS VIOLETTI** DU MARDI 7 MAI AU DIMANCHE 12 MAI 1er SPECTACLE À 10H. INF. 861-5731 RÉS.



In vraisemblance cette scène sans décorum se passe à la cour de Huisum où défenseurs, accusés ne semblent pas heureux du jugement de leur magistrat Guy L'Ecuyer. "La Cruche Cassée", dans une brillante mise en scène de Albert Millaire, un décor qui a mérité l'éloge de tous les critiques (Michel Catudal) et mettant en vedette Janine Sutto, Guy L'Ecuyer, Jacques Galipeau, Jean-Louis Paris et plusieurs autres jeunes comédiens, est à l'affiche de "La Poudrière" de l'île Ste-Hélène du mardi au samedi à 10.30 heures jusqu'au 25 mai. Prix spéciaux pour les étudiants. (publicité)

Deux nouveaux livres viennent également de paraître dans la collection Aventure mystérieuse chez J'ai Lu; il s'agit de "Terre énigmatique" de Peter Kolosimo et des "Chroniques des apparitions extra-terrestres" de Jacques Vallée.

cinéma

Table listing cinema programs with columns for location, title, and showtimes. Includes entries like 'FLEUR DE LYS' at 858 Ste-Catherine E, 'JEAN-TALON' at 4225 Jean-Talon E, 'ARLEQUIN' at 1004 Ste-Catherine E, etc.

télévision

Table listing television programs with columns for channel and program name. Includes entries like 'CBFT 2' (Overture et horaire, En Mouvement, etc.), 'CBMT 3' (Standby six, Mon ami, etc.), and 'CFTM 10' (Horaire-Bienvenue, Bonjour Montréal, etc.).

théâtre

Table listing theater programs with columns for location and program name. Includes entries like 'CASANOUS' at 485 Sherbrooke O, 'CENTAURE' at 453 François-Xavier, 'NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE' at 1200 Bleury, etc.

**Cinémas ODEON** un franc succès auprès des spectateurs décidés à rire. LOUIS CHALVET / LE FIGARO UN FILM DE JEAN GIRAULT "Le Permis de Conduire" AVEC PASCALE ROBERTS LOUIS VELLES **le DAUPHIN** 858 PRES D'IBERVILLE 721-6808 SEM. 7.30 - 9.30

**je sais rien mais je dirai tout** PIERRE RICHARD BERNARD BLIER **FLEUR DE LYS** CINEMA DE PARIS 288-3303 858 est. Ste-Catherine 861-2996 896 Ste-Catherine

**MON NOM EST PERSONNE** SERGIO LEONE présente HENRY FONDA TERENCE HILL TONINO VALERII FULVIO MORSELLA ENNIO MORRICONE **CHAMPLAIN** STE CATHERINE PAPINEAU 524 1615 **ciné-parc odéon** 29 CINE-PARC APRES TUNNEL HOPKAYE LAFONTAINE 523 9751 BOITE 1ST-BURNO 60 655-0692

**CYRANO DE BERGERAC** d'Edmond Rostand AVEC GILLES PELLETIER MONIQUE LEPAGE FRANCOIS TASSE GERARD POIRIER CLAUDE GAI FRANCOISE GRAYON BENOTT MARLEAU MICHELINE GERIN EDGAR FRUITIER ANDRE MONTMORENCY JEAN LECLERC **866-1964** 1200 BLEURY

**Une soirée avec Maria Callas et Giuseppe di Stefano** Angel, Everest, London Records **13 MAI 20H.30** Les billets datés du 28 mars seront honorés. Canadian Concerts & Artists Inc. 932-2171 **SALLE WILFRID-PELLETIER**

**cinéma** par Pierre Vallières

# Les deux côtés d'une médaille

La Comédie canadienne était remplie à craquer lundi soir pour la première du film documentaire de Guy L. Côté, "Les deux côtés de la médaille". Un public composé en majeure partie de religieux et d'animateurs de "communautés de base". Très peu de mordus de cinéma. Avant la projection, le hall et la salle du TNM, familiers des discussions intellectuelles sur le théâtre et la littérature, bourdonnaient de propos animés sur la vie interne de telle ou telle communauté religieuse ou sur l'évolution du catholicisme québécois. Des Oblats parlaient de Mauricio et de Santiago en ressuscitant de vieux souvenirs. La famille de Mauricio Lefebvre était là aussi, ainsi que les amis du réalisateur qui, depuis 1973, anime la communauté chrétienne de Saint-Germain-hors-les-murs, à Outremont. Au total, très peu de jeunes, très peu de professionnels du cinéma, les cartons d'invitation ayant été surtout adressés aux milieux catholiques "engagés".

À l'issue de la projection, nous avons tenté de recueillir les premières impressions d'une partie de ce public. Il était frappant de constater la passivité des spectateurs face au film qu'ils ont accueilli comme un document intéressant mais qui, à première vue du moins, ne semble avoir suscité que très peu de réflexes critiques chez eux. Bien sûr, après trois heures de projection, plusieurs avaient hâte de réintégrer leur domicile. Mais la Bolivie des Indiens, des mineurs et des militaires avait, à la sortie, plutôt le sursaut du pittoresque que celle de la colère.

Cela résulte en partie du propos même du film de Guy L. Côté. "Les deux côtés de la médaille" vise moins à dévoiler la situation sociale et politique de la Bolivie que le cheminement de trois missionnaires québécois: les pères Jacques Monast (Santiago), Jean-Bernard Duhamel et Maurice Lefebvre, ce dernier mort assassiné en pleine rue de La Paz, le jour du coup d'Etat militaire du 21 août 1971, et qui, depuis, fait figure de héros auprès des chrétiens engagés au Québec dans des expériences de renouveau social et ecclésial.

Il est vraiment curieux qu'en trois heures un film sur la Bolivie puisse ignorer l'impérialisme américain et ses représentants à La Paz et qu'il ne fournisse au spectateur aucun repère historique pour situer dans leur véritable contexte les événements politiques qui ont coûté la vie au père Lefebvre et, avant lui, à Che Guevara. Guevara n'est présent dans ce film qu'à la toute fin et, en sourdine, par le biais d'une maigre citation formulée par Mauricio pour expliquer son propre engagement.

Quant au coup d'Etat du 21 août 1971, événement central de la seconde partie du film, "Risquer sa peau", il est présenté sans plus d'explications qu'un fait divers filmé pour les actualités télévisées. Si ce n'était de l'interview accordée à Côté par le ministre bolivien de l'Intérieur, le colonel Mario Adett Zamora, "Les deux côtés de la médaille" aurait complètement réussi à passer sous silence les motivations idéologiques du régime militaire de La Paz. Mais cette interview ne peut compenser l'absence d'analyse historique et politique à laquelle Côté a préféré substituer une ethnologie chrétienne, au demeurant superficielle, des Indiens de Bolivie. Ethnologie davantage animée de bons sentiments et de vœux pieux que d'une volonté consciente d'abolir les injustices et les aliénations décrites avec un grand luxe de couleurs et d'images splendides durant trois longues heures. Ethnologie, au fond, bien-pensante et confortable, qui contredit radica-



lement le souhait formulé par Duhamel et Lefebvre: aller aux causes structurelles de la pauvreté et de l'oppression plutôt que de se contenter de s'identifier aux pauvres et à leur misère.

La première partie du film, "Race de bronze", dure une heure et demie. Elle est tout entière centrée sur la personne de "padre Santiago", un Olat québécois en mission depuis plusieurs années chez les Indiens Aymaras de Turco, dans les Carangas. Les Aymaras y apparaissent comme les accessoires pittoresques et exotiques de l'évolution personnelle du padre. La beauté des paysages grandioses des Andes, l'intérêt indéniable des rites religieux des Aymaras, le violent contraste créé par le mélange de ces rites et de cette misère insoutenable avec les pratiques de la religion catholique importée dans les Andes par les Blancs: tout cela sert moins à démasquer l'aliénation, l'oppression et le génocide dont sont victimes depuis des siècles les Indiens de Bolivie qu'à servir de décor — souvent champêtre — au récit d'un missionnaire québécois moyen. Ce récit, bien des Québécois peuvent le trouver intéressant pour eux-mêmes, mais en quoi peut-il servir à l'émancipation sociale, économique, politique et culturelle des Aymaras?

Padre Santiago, c'est évident, croit en la capacité des Indiens de s'auto-déterminer mais il attend passivement cette autodétermination. Il donne son cœur et sa vie aux Aymaras captifs des Andes, mais aucun outil politique de libération, si ce n'est un peu d'alphabétisation. Il ajoute même à leurs superstitions traditionnelles des pratiques religieuses et collectives incompréhensibles aux Aymaras et auxquelles ces derniers ne "consentent" que parce qu'ils sont toujours aussi esclaves de la misère, de la peur et de la magie. "Race de bronze" aurait dû être amputé des deux tiers et servir de prologue à la deuxième partie, "Risquer sa peau", dont la réalisation est nettement supérieure.

Padre Santiago est un personnage sympathique, certes, mais son récit est répétitif, lourd, traditionnel. Les nombreuses scènes champêtres de "Race de bronze" masquent à la longue le niveau intolérable d'oppression imposé aux Indiens par la minorité blanche de La Paz. On ne

nous propose que d'admirer le choix de padre Santiago, alias Jacques Monast, de fonder sa vie avec celle des Aymaras, de se donner à eux non pas à la manière d'un Guevara ou d'un Camillo Torres mais à la façon d'un certain docteur Schweitzer. Si les Aymaras peuvent encore éviter le génocide, il faudra d'urgence leur offrir bien plus.

Dans "Risquer sa peau", Duhamel et Lefebvre nous indiquent que, depuis 1970, ils l'ont compris. Leur engagement politique est devenu le véhicule logique de leur vocation missionnaire. Mais il n'est pas certain que Guy L. Côté, en réalisant son film, en ait tiré les conséquences pratiques au plan cinématographique.

"Risquer sa peau", qui dure une heure et 19 minutes, est mieux construit, plus vivant, que "Race de bronze". La condition des mineurs indiens de Llallagua et celle des parias (indiens eux aussi) des bidonvilles ceinturant La Paz sont bien décrites. L'arrangement stupide des militaires également. Mais il manque à cette description l'analyse historico-politique de base. Les spectateurs de lundi soir, à la Comédie canadienne, ne savaient pas trop quel sens donner au coup d'Etat du mois d'août 1971. Le film ne dit rien du pouvoir "populaire" renversé alors par les colonels pro-américains, ni des conditions pénibles dans lesquelles ce pouvoir populaire était en train de se former quelques années après la crise politique bolivienne déclenchée par la guérilla du Che. Le film se contente de rappeler que la Bolivie, depuis son accession formelle à l'indépendance, a connu près de 200 coups d'Etat! Une façon comme une autre de dire que le coup d'Etat est la manière normale de gouverner dans ce pays "pittoresque" et qu'il ne faut pas se retenir d'en rire un peu. Ce que les spectateurs de la Comédie canadienne ont fait d'ailleurs à plusieurs reprises, ce qui soulignait la pauvreté de leur information sur la situation qui règne en Bolivie et dans l'ensemble de l'Amérique latine.

Côté aurait dû avoir conscience de cette pauvreté d'information qui subsiste au Québec et se servir des énormes ressources que lui a fournies l'ONF pour y pallier. "Risquer sa peau", malgré ses qualités techniques indéniables, demeure à la surface de la réalité sociologique de la Bolivie. "Le Sang du condor", à travers une anecdote fictive, avait beaucoup plus de force et de vérité. Au plan didactique, "L'heure des brassiers" indique la voie à suivre. Côté est demeuré, pour sa part, prisonnier de sa propre idéologie et de sa propre pratique. La situation québécoise n'exige peut-être pas ce radicalisme qui fait la puissance du film de Solanas, mais la Bolivie, elle, l'exige. Le spectateur québécois ne peut objectivement se sentir solidaire du peuple bolivien, composé en grande majorité d'Indiens archi-misérables et opprimés, sans partager dans ses tripes la colère des "damnés de la terre". "Les deux côtés de la médaille" le laisse, hélas, croupir dans sa bonne conscience et son confort d'emprunt.

Guy L. Côté voulait rendre hommage à Mauricio Lefebvre. Il a dilué son dernier message dans le pittoresque. Les scènes finales de "Risquer sa peau", magnifiques en soi au plan esthétique, paraissent l'impuissance à laquelle semble condamné l'Indien de Bolivie. Côté nous invite à reconnaître à travers cet Indien-esclave notre propre sous-développement. L'Indien n'a que faire, malheureusement, de nos crises de conscience. Il a plutôt besoin d'outils efficaces de libération. Et ça urge. Chaque jour qui passe augmente l'ampleur du génocide indien. Côté donne l'impression de croire que les peuples demeurent éternels, même en période de génocide systématique et accéléré.

## aux 4 coins

### "La Joueuse de guitare" retrouvée

LONDRES (AFP) — "La Joueuse de guitare", le chef-d'œuvre de Jan Vermeer, maître hollandais du XVII<sup>e</sup> siècle, a été retrouvé à Londres dans la nuit de lundi à mardi. Le chef-d'œuvre apparemment en bon état et qui avait été dérobé il y a deux mois et demi dans un musée du nord de Londres, a été découvert par un policier dans le petit cimetière paroissial de Saint Bartholomew, dans la cité de Londres. C'est à la suite d'un coup de téléphone anonyme que Scotland Yard avait été mis sur la piste. Le tableau formellement identifié par des experts, a ensuite été remis au musée.

C'est le 23 février que la toile avait été volée. Quelques jours plus tard plusieurs journaux de Londres recevaient des demandes de rançon contre la restitution de la toile. Une des lettres promettait la restitution du chef-d'œuvre contre le transfert de leur prison jordanienne dans un établissement de l'Ulster des sœurs Marion et Dolours Price, condamnées à la prison à vie pour leur participation aux attentats à la bombe de mars 1973 à Londres.

Si la découverte de la toile a provoqué un immense soulagement, le mystère reste cependant entier. Scotland Yard affirme qu'il n'y a aucune relation entre ce vol et le vol des dix-neuf chefs-d'œuvre retrouvés depuis la semaine dernière en Irlande dans la maison de Sir Alfred Beit. On note cependant que dans les deux cas l'une des exigences des ravisseurs concernait le transfert des sœurs Price en Ulster.

### Le Daily News renvoie ses typographes et passe à l'équipement automatisé

NEW YORK (AFP) — A la suite de la rupture des négociations avec le syndicat des typographes, le "Daily News" de New York, tabloïd à plus fort tirage des Etats-Unis (2,1 millions d'exemplaires), a décidé dans la nuit de lundi à mardi de passer à l'équipement automatisé qui se trouvait déjà sur place.

Le quotidien qui avait averti ses linotypistes qu'il était prêt à tirer sans leur aide a fait tourner les rotatives avec près de 10 heures de retard et n'a réussi à sortir que quelques centaines de milliers de journaux.

L'automatisation était au centre des revendications des imprimeurs qui négociaient le renouvellement de leur contrat collectif. Ils faisaient la grève depuis sept semaines en menaçant de s'attaquer également au "New York Times" et au "New York Post" qui appuient la position du "Daily News".

Les imprimeurs déclamaient la sécurité de l'emploi au fur et à mesure des progrès accomplis dans l'automatisation. Le "Daily News" avait donné jusqu'à lundi soir aux imprimeurs pour reprendre le travail normalement.

Le "Daily News", qui a demandé à ses quelque 200 im-

primeurs de quitter les lieux après la mise en route de l'équipement automatisé, soutient que ses employés se sont mis en grève en ne répondant pas à son ultimatum. Les imprimeurs, qui ont dressé des piquets aux portes du journal, affirment qu'il s'agit d'un "lock-out".

### Circoncision atténuante : \$733,000

BALTIMORE (AP) — Un tribunal de Baltimore a attribué \$733.000 de dommages intérêts à Walter Joseph Witkowski, qui avait été victime d'une circoncision mal faite, en 1965. La délibération a duré une heure et demie. Le Dr Leon Greenwald, obstétricien et gynécologue, avait sectionné l'extrémité du pénis de l'enfant. Le jeune Witkowski a dû subir depuis neuf interventions chirurgicales.

### Le feu ravage les studios Goldwyn

LOS ANGELES (AFP) — Les célèbres studios Sam Goldwyn ont été presque totalement détruits par le feu hier à la suite d'un incendie qui s'est rapidement propagé de plateau à plateau. Le feu n'a fait qu'un blessé parmi les employés des studios vieux de 50 ans et construits principalement de bois. Des douzaines d'acteurs, parmi lesquels Steve McQueen, et cameramen, accessoiristes etc., ont pu s'échapper à temps et voir de l'extérieur des flammes orange atteindre 30 mètres de hauteur par moments alors que la fumée s'élevait à près de 1.000 mètres. Le feu s'était déclaré pendant le tournage d'un épisode de film d'aventures pour enfants destiné à la télévision. Selon les premières estimations les dégâts matériels se situeraient entre \$2 et \$10 millions.

### Oscar Drijber retourne en Rhodésie

SALISBURY (Reuter) — M. Oscar Drijber, père d'une jeune touriste canadienne abattue par les garde-frontières zambiens sur les bords de la rivière Zambeze, l'année dernière, s'est rendu en Rhodésie afin de commémorer le premier anniversaire de la mort de sa fille, survenue le 15 mai 1973. Marjan Drijber, alors âgée de 19 ans, de Rockwood, Ont., et Christine Sinclair, 19 ans, de Guelph, Ont., avaient été abattues au pied des chutes Victoria, à la frontière entre la Rhodésie et la Zambie. Le corps de Mlle Drijber n'a jamais été retrouvé.

### Prix Pulitzer à l'AP et à Newsday

NEW YORK (PA) — L'Université de Columbia, qui décerne chaque année les prix Pulitzer pour les arts, la presse et la littérature, n'a couronné cette année aucun roman ni aucune pièce. Le prix Pulitzer de photographie de presse est revenu à Sal Veder, de l'Associated Press, pour un cliché représentant un prisonnier de guerre libéré par le Nord-Vietnam accueilli par sa famille. Le journal new-yorkais "Newsday" a obtenu deux prix, celui du reportage et celui de la critique.

### Monnaie olympique à Harold Wilson

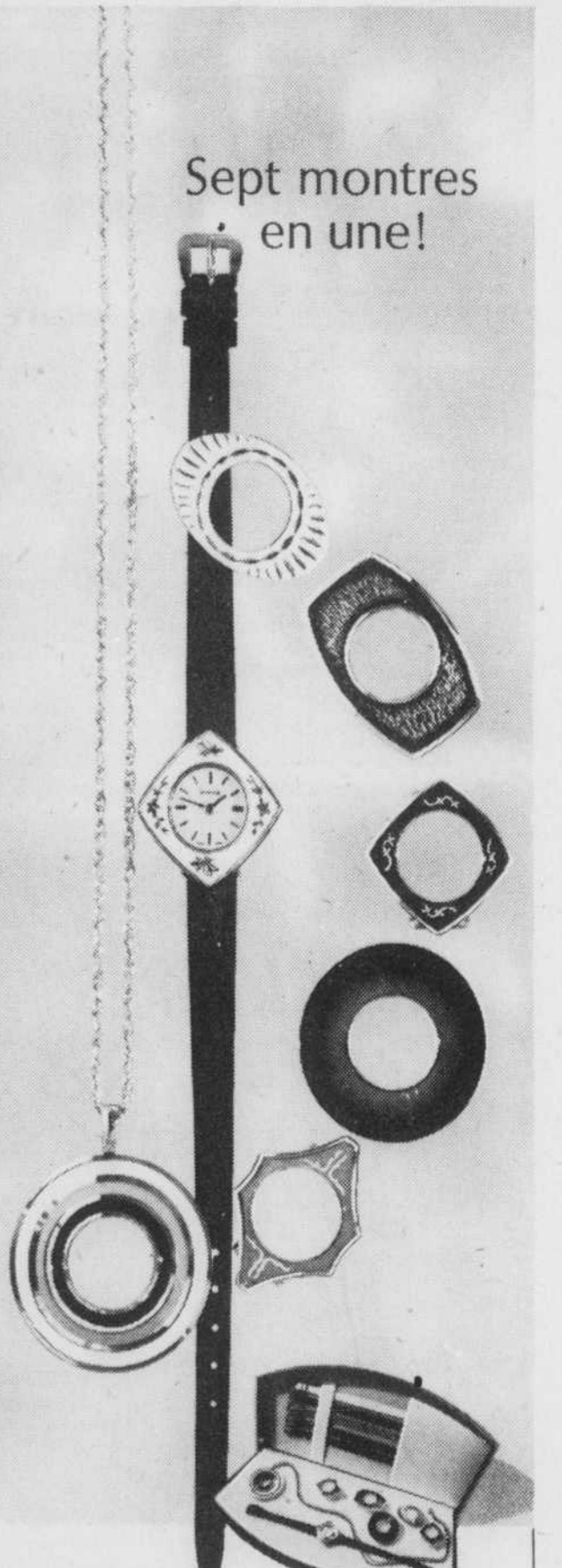
LONDRES (Reuter) — Le premier ministre de Grande Bretagne, M. Harold Wilson, a reçu mardi en cadeau une série de cinq pièces d'argent émises au Canada en vue de recueillir les sommes nécessaires au financement des prochains Jeux Olympiques. La série de pièces, d'une valeur de \$30, lui a été présentée par le haut-commissaire canadien à Londres, M. J. H. Warren.



### Monnaie olympique en pendentifs avec chaîne en argent sterling

Donnez le ton pour la célébration des Jeux Olympiques de 1976, au Canada. Ces pièces commémoratives de monnaie olympique en argent sterling sont suspendues à des chaînes de 24" également en argent. De haut en bas. Avec une pièce de dix dollars, \$45. Avec une pièce de cinq dollars, \$29.50. Avec une pièce de cinq dollars, \$35.

**BIRKS**  
JOAILLIERS



Quel beau cadeau à offrir à une femme d'humeur changeante! Cette montre Birks à mouvement suisse 17 rubis... peut changer d'apparence chaque jour de la semaine.

Les lumettes sont de formes et de couleurs variées (elles se fixent par pression). Les courroies sont aussi de couleurs variées. L'une se porte même en pendentif sur une chaîne d'or double.

Le tout présenté dans un écrin bleu royal de Birks, \$150.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

### Les sciences de A à Z au congrès de l'ACFAS

Depuis les conséquences morales du progrès technologique jusqu'à l'avenir des sciences macromoléculaires au Québec, en passant par la politique scientifique québécoise,

la réponse des cellules à l'agression et les loisirs scientifiques, presque tous les aspects de l'univers scientifique québécois seront représentés au congrès de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) à Québec jusqu'en fin de semaine. Les organisateurs attendent environ 1500 étudiants et hom-

Toutes les disciplines scientifiques sont pratiquement représentées puisqu'on a regroupé les conférences au sein de 45 sections.

## Adieu tous les intrus!

Quand Pestroy s'amène, les mauvaises herbes disparaissent et les insectes, rongeurs et autres parasites de l'intérieur sont neutralisés. Les services Pestroy sont garantis, efficaces, rapides, discrets et éprouvés, sans inconvénients pour la maison. Renseignez-vous en tout temps, sans engagement de votre part.

# Pestroy

## 336-6110

1655, boul. Édouard-Laurin, St-Laurent, Montréal 379  
Externateurs pour foyers, commerces ou industries

Membre de:  
L'Association nationale des Exterminateurs et de l'Association régionale des Exterminateurs des E.-U.

les **2** boucheries françaises par excellence

## les ARDENNES inc.

4975 de SALABERRY  
(au magasin seulement)

EN SPÉCIAL CETTE SEMAINE

**RÔTI DE VEAU FARCI \$1.49**  
**RÔTI DE DINDE la lb**

## le POITOU inc.

3413, JEAN-TALON EST

727-4743      Service à domicile le samedi

# Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

## OFFRE D'EMPLOI

**POSTE:**  
**HYGIÉNISTE DENTAIRE À TEMPS PLEIN**  
Clinique dentaire à Longueuil

**Qualifications:**  
Cours d'hygiéniste dentaire ou infirmière licenciée.

Information: **Lise Champagne**  
677-8971

## COMMISSION SCOLAIRE VAL-MONTS

### OFFRE D'EMPLOI CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

**Attributions:**  
Sous l'autorité du Directeur des Services de l'enseignement, ce conseiller pédagogique joue le rôle d'informateur, d'animateur et de conseiller.

Son action se portera surtout au niveau du personnel dirigeant et du personnel enseignant.

**Critères d'éligibilité:**  
— Brevet d'enseignement;  
— Compétence reconnue dans la discipline ou le domaine correspondant au poste sollicité;  
— Aptitudes en animation;  
— Facilité pour le travail en équipe;  
— Facilité sur le plan des relations humaines.

**Traitement:**  
Selon les normes de la Politique administrative et salariale du Ministère.

**Remarque:**  
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 13 mai 1974, à:

**Monsieur Normand Bergeron**  
Directeur général  
Commission scolaire Val-Monts  
825, rue Crevier  
La Providence J2T 1T1



## UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

cherche un

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT - DOSSIERS

#### Qualifications requises:

- Un grade universitaire
- De préférence bilingue (français, anglais)
- Expérience pratique dans l'élaboration et l'utilisation de systèmes d'ordinateurs. De préférence, expérience acquise au Secrétariat général d'une université
- Habilité de transmettre aux responsables de l'ordinateur les besoins des usagers
- Habitude de la surveillance
- Sens de travail en équipe
- Une connaissance de la comptabilité.

#### Fonctions:

- Responsabilité de la tenue des dossiers des étudiants de l'Université Laurentienne, de ses collèges fédérés et affiliés
- Servir d'intermédiaire entre tous les usagers du système des dossiers des étudiants et les services de l'ordinateur
- Participer activement à l'extension du système des dossiers des étudiants
- Fournir à la communauté universitaire les rapports statistiques et autres voulus

#### Echelle de salaire:

\$13,000 à \$17,500

Envoyer les demandes à:

**M. Jack Porter,**  
Président, Comité de Sélection,  
Université Laurentienne,  
SUDBURY, Ontario.

Date de clôture pour la réception des demandes - 17 mai 1974.



Université du Québec à Montréal

## VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

#### Fonctions:

- Relève directement du recteur.
- Dans le cadre de sa juridiction, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est responsable devant le recteur:
  - de la direction des organismes d'enseignement et de recherche et des services afférents;
  - de l'organisation et du développement de l'enseignement et de la recherche, des nominations aux fonctions de direction d'enseignement et de recherche, de l'engagement et de la promotion des membres du corps professoral;
  - de la responsabilité de faire rapport au Conseil d'Administration des recommandations de la Commission des études; il exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confie le recteur ou le Conseil d'Administration et exerce les fonctions et les pouvoirs du recteur en l'absence de ce dernier; en outre, il fait partie de droit de la Commission des études.

#### Exigences:

- Le candidat doit posséder:
  - une diplomation universitaire complète;
  - une expérience universitaire d'enseignement et de recherche d'au moins dix ans;
  - une expérience d'administration universitaire;
  - une bonne connaissance des structures de l'Université du Québec.

**Mandat:** Cinq (5) ans.

#### Traitement:

Selon l'échelle de salaire des vice-recteurs adoptée par le Conseil d'Administration.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au: **Secrétariat général avant le 14 mai 1974 à 17 heures, au bureau 7185 du Pavillon Louis-Jolliet, 355 ouest rue Ste-Catherine, Montréal H3C 3P8.**

## COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME

### OFFRE D'EMPLOI ORTHOPÉDAGOGUE (3)

**Concours: OR74-2**  
**Nature de l'emploi:**  
Travailler auprès d'enfants en difficulté d'apprentissage du premier cycle élémentaire "dénombrement flottant" (freeflow).

**Qualification requise:**  
Formation de niveau universitaire (1er cycle au moins) en pédagogie, secteur enfance inadaptée ou orthopédagogie.

**Lieu de travail:**  
Saint-Jérôme et la périphérie.

**Entrée en fonction:** Septembre 1974.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 17 mai 1974, au:

**Directeur du personnel,  
Commission scolaire Saint-Jérôme,  
1010, Labelle,  
Saint-Jérôme, J7Z 5N6**



## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Qué.

La clinique de l'Université de Sherbrooke est à la recherche d'une(e):

### ASSISTANT(E) DIRECTEUR(TRICE) SECTEUR ADMINISTRATION

Sous l'autorité immédiate de la directrice, l'assistant(e) directeur(trice) planifie, coordonne et contrôle le budget du personnel et du matériel; voit au mouvement du personnel et s'assure que l'organisation fonctionne à son niveau optimum.

Le candidat devra avoir complété, soit un bacc. spécialisé et/ou maîtrise et il aura occupé des postes de responsabilité dans le secteur hospitalier. Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature avant le 25 mai 1974 et communiquer avec:

**Mlle Lorraine Ducharme,**  
Responsable - Secteur Emploi,  
Clinique de l'Université de Sherbrooke,  
Centre Hospitalier Universitaire.  
Tél.: 563-5555, ext.: 329 (fraîs virés)

Nous recherchons, pour le compte d'une importante compagnie de détail de grande réputation qui exerce ses activités dans tout le Canada, un

## AVOCAT

bilingue possédant deux ou trois années d'expérience dans l'industrie ou dans l'exercice privé de la profession, après être devenu membre du barreau.

Il sera au début responsable de l'assistance juridique en ce qui concerne les biens immobiliers, l'entreprise et les consommateurs, sous la supervision du vice-président et avocat-conseil général de la compagnie.

Ce poste constitue un débouché intéressant pour une personne capable de solutionner de multiples cas juridiques au sein d'une entreprise en croissance continue.

Lieu — Montréal

Salaire de base intéressant pour personnes gagnant présentement environ \$14-16,000.00

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, à titre confidentiel à:

**GORDON BRYSON & COMPAGNIE LTÉE**  
Conseils en personnel de gestion  
1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110  
845-1256



## Université Laval

### LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

#### RECHERCHE

## DES PROFESSEURS

La Faculté prépare aux grades suivants:  
Ph.D. (le premier et le seul doctorat en administration au Québec).  
M.B.A. deux plans: généraliste et spécialiste.  
B.Sc. Adm. huit options.

Si vous êtes titulaire d'un doctorat en administration (Ph.D.) et si vous aspirez à l'ENSEIGNEMENT et à la RECHERCHE dans les disciplines suivantes des SCIENCES DE L'ADMINISTRATION:

- Assurance
- Administration internationale
- Comptabilité
- Comportement organisationnel
- Évaluation immobilière ou "Urban Development and Planning"
- Gestion de l'information (M.I.S.)
- Gestion financière
- Gestion des transports
- Marketing
- Sciences du comportement

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

**M. Rosaire M. Couturier, Ph.D.**  
Vice-doyen à l'enseignement et à la recherche  
Faculté des sciences de l'administration  
Université Laval, Québec G1K 7P4

Les candidats qui préparent leur thèse seront acceptés.

Cité universitaire, Québec



Office  
National  
du film  
du Canada

National  
Film Board  
of Canada

## La division de la production française requiert les services d'un CONSEILLER EN TECHNIQUES DE GESTION

### Sommaire des fonctions:

Analyser, interpréter et intégrer les données financières de la division, afin d'en contrôler les engagements, évaluer les pratiques administratives et soumettre au Directeur des recommandations visant à établir des systèmes mieux intégrés, des centres opérationnels plus efficaces ainsi qu'à guider le Comité de Direction dans l'élaboration de politique de gestion.

### Qualités requises:

Formation en sciences administratives, de préférence avec concentrations en finance, méthodes quantitatives, informatique et relations humaines, aptitudes à communiquer et à établir des relations interpersonnelles productives, aptitudes manifestes pour travailler efficacement avec le personnel de création artistique. Les candidats devront posséder un minimum de 3 à 5 ans d'expérience appropriée.

### Traitement:

Jusqu'à \$17,700, selon la compétence.

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae au:

**Service du personnel,  
Office national du film du Canada,  
C.P. 6100, station A,  
Montréal, Qué. H3C 3H5**

## COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

### OFFRE D'EMPLOI CONSEILLER EN ENFANCE INADAPTÉE

#### Nature du travail

Le conseiller en enfance inadaptée est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

#### Attributions caractéristiques

Le conseiller en enfance inadaptée se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine de la pédagogie spécialisée, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et les examens.

Conformément à la politique établie par la commission, il voit à l'implantation des innovations, sur base expérimentale ou autrement; il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus continu d'évaluation. Il doit conseiller la commission et les personnes intéressées par ces sujets.

Il peut conseiller en particulier sur l'achat de matériel et de matériel didactique ainsi que sur l'aménagement des locaux.

Il peut en outre conseiller sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel pédagogique, planifier ces programmes et évaluer les résultats.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

#### Qualifications requises

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadaptée ou en orthopédagogie.

Faire parvenir curriculum vitae pour lundi le 20 mai 1974.

**Directeur du Personnel  
Commission scolaire de Gatineau  
225, rue Notre-Dame  
Gatineau, P.Q.**



## OFFRE D'EMPLOI AU POSTE DE CONSEILLER EN ÉDUCATION INFIRMIÈRE À L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

#### RESPONSABILITÉS

Travailler en collaboration avec le ministère de l'Éducation concernant les politiques, programmes et exigences pédagogiques et professionnelles pour la formation infirmière au Québec.

Être responsable du programme de visites d'évaluation des établissements d'enseignement infirmier de base et suite à ces visites, faire rapport sur la qualité des programmes et de l'enseignement au comité des Ecoles d'Enseignement infirmier, aux établissements concernés et aux autorités gouvernementales.

Agir comme conseiller sur les questions pédagogiques auprès des éducatrices(teurs) en nursing.

Participer à la révision des programmes d'enseignement infirmier.

Interpréter aux autorités gouvernementales, aux établissements d'enseignement et autres, intéressés les exigences professionnelles et légales concernant l'éducation infirmière.

Être responsable du comité des Ecoles d'Enseignement infirmier et des sous-comités ad hoc qui en découlent.

Travailler en étroite collaboration avec les autres conseillers en éducation infirmière.

Visiter les divers CEGEP de la Province de Québec et les universités offrant le programme de base en éducation infirmière.

Collaborer à la mise à jour du registre des personnes ressources en éducation infirmière.

#### QUALIFICATIONS

- Le/la candidat(e) doit être bilingue et avoir:
  - une maîtrise en nursing ou équivalente, avec concentration en éducation ou une préparation jugée équivalente;
  - une connaissance approfondie des tendances en éducation et en pédagogie, ainsi que celles de l'enseignement infirmier à travers le monde;
  - une bonne connaissance des législations concernant l'exercice infirmier, la santé et la distribution des services de santé et des services sociaux.

Les demandes, accompagnées de renseignements complets, doivent parvenir le ou avant le 1er juillet 1974 à:

La Directrice générale et Secrétaire de l'Ordre,  
4200 ouest, boul. Dorchester, Montréal, (Qué.) H3Z 1V4



## POSTES OUVERTS EN AFRIQUE FRANCOPHONE

#### SANTÉ:

- Médecins
- Infirmières
- Infirmières sage-femmes
- Infirmières enseignantes

#### ÉDUCATION:

- Enseignement des sciences et économie

#### ÉCONOMIE:

- Economistes pour sociétés nationales

#### AGRICULTURE:

- Technologistes en élevage
- Maraîchers

#### INGÉNIEURS:

Avec expérience pour sociétés nationales.

Pour informations:

**MONTRÉAL:** 4824, Côte-des-Neiges  
H3V 1G4  
Tél.: 514-735-4561  
**QUÉBEC:** 615, Collège-Lavallée  
G1S 3G7  
Tél.: 418-683-1796  
**OTTAWA:** 85, Hastey  
Salle 340,  
Université d'Ottawa,  
Tél.: 613-231-6744

## CITÉ DE LACHINE OFFRE D'EMPLOI BIBLIOTHÉCAIRE

#### NATURE DE L'EMPLOI:

- Sous l'autorité du Directeur des Finances.
- Le titulaire aura la responsabilité de planifier, coordonner, développer et diriger le travail bibliothéconomique et bibliotechnique de la nouvelle Bibliothèque Municipale de Lachine.
- Il devra déterminer les objectifs et assurer le fonctionnement des programmes.

#### QUALIFICATIONS:

- Détenir une maîtrise en bibliothéconomie avec expérience pertinente.
- Le candidat devra maîtriser le français et l'anglais parfaitement.

#### TRAITEMENT:

Selon la compétence et l'expérience.

Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 15 mai 1974, à:

Cité de Lachine,  
Directeur des Finances,  
1800, Boulevard St-Joseph,  
Lachine H8S 2N4

## La Commission des Écoles Catholiques de Montréal

### SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES PROFESSEURS DEMANDÉS FRANÇAIS ET ANGLAIS, LANGUES SECONDES SEPTEMBRE 1974

#### Exigences:

- Maîtrise parfaite de la langue cible;
- Formation certifiée dans l'enseignement d'une langue seconde selon les méthodes audio-visuelles;
- La préférence sera accordée aux candidats qui auront une expérience pertinente à l'enseignement d'une langue seconde.

#### Conditions d'emploi:

- Postes à temps partiel
- Le jour et/ou le soir;
- Rémunération horaire: \$9.00 ou \$11.00 selon les termes de la convention collective des enseignants.

#### Procédures:

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae au:

Bureau du personnel enseignant,  
Service de l'éducation des adultes,  
3737 est, rue Sherbrooke,  
Montréal H1X 3B3



## ALGONQUIN LE DÉPARTEMENT DE CHIMIE ET DE BIOCHIMIE

(Campus Rideau)  
recherche

### DEUX PROFESSEURS QUI ENSEIGNERONT EN FRANÇAIS

#### FONCTIONS:

Enseigner dans les domaines (a) de la chimie générale, de la chimie organique et de la biochimie, (b) de la chimie générale, de la chimie physique et de la chimie analytique.

#### EXIGENCES:

Les candidats auront une formation postsecondaire et détiendront de préférence, un diplôme en chimie ou en biochimie. La préférence sera accordée aux scientifiques qui possèdent une expérience de la biologie, acquise dans une industrie ou une entreprise de recherche. La connaissance de l'anglais est un atout.

#### TRAITEMENT:

À négocier, mais établi à l'intérieur de l'échelle suivante:  
Maître \$9,800 - \$16,900  
Maître associé \$9,200 - \$15,800  
Maître adjoint \$8,800 - \$13,900  
(en voie de négociation)

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel  
1385, avenue Woodroffe  
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

au plus tard le 15 mai 1974  
CONCOURS no 133-74

# 125 INFIRMIÈRES ET AUXILIAIRES DEMANDÉES OUVERTURES IMMÉDIATES

- Plein temps ou temps partiel
- Absence de rotation
- Aucun frais de cotisation
- Bénéfices de vacances
- Assurance responsabilité

Communiquez avec nous pour  
fixer un rendez-vous:

**288-4214**

Nous fournissons du personnel infirmier et para-médical dans les hôpitaux, pour les services médicaux et pour les cas à domicile.



**LES SERVICES DE SANTÉ  
UPJOHN**  
2075, Université, Suite 1012  
Une filiale de la Compagnie Upjohn

## fonction publique municipale

### CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE jusqu'à \$21,000.

La ville de Montréal recherche un conservateur qui, sous la direction du directeur du Service des Sports et Loisirs, aura la responsabilité de planifier, développer, et diriger le travail bibliothéconomique et bibliotechnique ainsi que toutes les autres activités de la division des bibliothèques. Il devra déterminer les objectifs de la division, étudier les besoins du public, planifier les services et assurer le fonctionnement des programmes.

Le titulaire devra:

- détenir une maîtrise en bibliothéconomie,
  - posséder au moins cinq ans d'expérience dans la direction d'une bibliothèque importante et, de préférence, publique,
  - s'exprimer et rédiger facilement en français et en anglais.
- Une combinaison d'expérience et d'expertise reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal H2Y 1C6 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.



## VILLE DE MONTRÉAL

Fonction publique Canada Public Service Canada

### CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

#### DIRECTEUR ADJOINT

Traitement: \$20,300 - \$25,500  
(en cours de négociation)

#### TRANSPORTS - PROGRAMME DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le ministère des Transports cherche les services d'un directeur adjoint. Programmes de sécurité routière, qui sera directement chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et de coordonner les programmes de sécurité routière du Ministère en vue de réaliser des objectifs précis.

#### Description des fonctions:

Sous la surveillance du directeur de la sécurité automobile et routière, le titulaire sera responsable de toutes les activités relatives aux programmes de sécurité routière, à l'exclusion de l'élaboration des mesures de prévention et des normes des véhicules automobiles neufs. Il devra s'occuper principalement de l'élaborer un plan national de sécurité routière, planifier et de mettre en œuvre les programmes fédéraux de sécurité routière; aider les provinces et les municipalités à mettre sur pied des programmes de sécurité routière conformes aux objectifs nationaux; entretenir des relations avec des organismes publics et privés au Canada, échangeant des renseignements sur les programmes de sécurité routière avec d'autres pays; rédiger et donner des exposés lors de conférences interprovinciales ou internationales; et diriger tous les aspects des programmes de sécurité routière du gouvernement du Canada.

#### Conditions d'emploi:

Posséder une connaissance complète des objectifs et des programmes de sécurité routière ainsi qu'une connaissance approfondie des normes de sécurité, avoir une bonne connaissance pratique des rapports entre la technique et les disciplines socio-économiques ainsi qu'une aptitude manifeste à mettre sur pied des programmes d'information du public. Le titulaire devra avoir des qualités de chef et une compétence reconnue dans le domaine des programmes de sécurité routière.

#### EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance des deux langues officielles est essentielle. Les concours sont également ouverts aux personnes unilingues. Ces dernières doivent toutefois indiquer, qu'elles acceptent de suivre à plein temps des cours de langue qui courent jusqu'à douze (12) mois aux frais de l'État. Ces cours devront être suivis dès la nomination conditionnelle et seront dispensés par le Bureau des langues et la Commission de la Fonction publique ou par un organisme approuvé par ce dernier et à des endroits précisés par la Commission de la Fonction publique. La Commission de la Fonction publique se réserve le droit d'évaluer les aptitudes à devenir bilingue des candidats ne faisant pas partie de la Fonction publique.

Les personnes ayant appartenu à la Fonction publique du Canada, sans interruption depuis le 6 avril 1956 peuvent également faire acte de candidature, qu'elles soient prêtes ou non à accepter de suivre des cours de langue.

Remplir la formule de demande d'emploi PSC 367-401 qu'on peut se procurer dans les Bureaux de poste, les Centres de main-d'œuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada ou présenter un curriculum vitae et le faire parvenir à l'adresse suivante avant le 27 MAI 1974 0.

Mme E.J. Conlon  
Programme de recrutement du personnel de direction  
Commission de la Fonction publique  
Tour "A", Place de Ville  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M7

Prière de mentionner le numéro du concours 74-8002 sur toute la correspondance pertinente.

Les nominations qui seront faites dans le cadre du présent concours seront soumises aux dispositions de la Loi sur l'Emploi dans la Fonction publique.

## Carrières

## et Professions

## AVOCAT

Étude légale réputée à Montréal recherche un avocat bilingue, possédant 3 à 4 ans d'expérience pour l'expansion de sa division d'assurance générale.

Une expérience étendue dans le domaine de litige est indispensable.

D'excellentes conditions de salaire et de travail sont offertes.

Tél.: 861-0951

## SPÉCIALISTES EN RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour notre équipe de conseillers en ressources humaines des personnes hautement qualifiées, douées de la compétence, du dynamisme et de l'esprit d'initiative nécessaires pour assumer d'importantes responsabilités. Elles doivent être capables de planifier et d'exécuter d'importants travaux de consultation pour les secteurs public et privé, et/ou de mener à bien des mandats de recherche de cadres d'entreprise.

Les candidats auront, de préférence —

- une expérience pertinente dans l'un ou l'autre des domaines suivants: évaluation des postes de travail, gestion des salaires et systèmes de primes de rendement; organisation et planification des effectifs; gestion du personnel et relations de travail; recrutement et formation des cadres

- un diplôme universitaire dans l'une des diverses sciences sociales
  - une bonne connaissance théorique et pratique des sciences du comportement
  - une aptitude à communiquer efficacement par oral et par écrit.
- La rémunération dépendra uniquement des qualifications et du potentiel démontrés.

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience, et évolution de leur traitement, dont la confidentialité sera respectée, dans une enveloppe portant l'inscription "Dossier no 228" et adressée à

Mineau,  
Allard  
et Associés  
conseillers en administration

partie intégrante du groupe Price Waterhouse



Fonction publique Canada Public Service Canada

### CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le ministère des Transports recherche un spécialiste chevronné des relations de travail pour remplir un poste de directeur au niveau de l'Administration centrale à Ottawa (Ont.). Le candidat choisi aura des responsabilités importantes au sein d'un des principaux ministères du gouvernement fédéral. Le ministère des Transports, un des plus importants employeurs du secteur public, comprend cinq administrations: Transport aérien, transport maritime, transport de surface, transport dans l'Arctique, Centre de développement des transports et neuf sociétés de la Couronne.

**FONCTIONS:**  
Le directeur des relations de travail, qui rendra compte au Conseiller exécutif du Ministère (personnel), sera chargé de l'élaboration de la politique en matière de relations de travail, de renseigner et de conseiller le Ministre et les conseillers exécutifs du Ministère, de la négociation de conventions collectives dans le secteur public et de la supervision fonctionnelle de travaux de relations de travail dans la plupart des composantes du ministère.

**LE CANDIDAT:**  
Le candidat recherché doit posséder une longue expérience des relations de travail, de la négociation et de l'application des conventions collectives, posséder une connaissance approfondie de la législation du travail dans le secteur public ou dans le secteur privé, pouvoir s'attaquer à des problèmes complexes de relations de travail et travailler efficacement sous pression.

Si vous occupez maintenant un poste supérieur et gagnez un revenu de plus de \$25,000 appelez (514) 283-5718 pour obtenir un rendez-vous à Montréal avec un haut fonctionnaire du ministère des Transports.

**REMARQUE:**  
Bien que la connaissance des deux langues officielles constitue une exigence de base pour ce poste, les candidats unilingues sont priés de poster leur candidature s'ils sont désireux d'entreprendre immédiatement un cours de langue aux frais de l'État pendant une période de douze mois au plus. La Commission de la Fonction publique s'occupera de l'apptitude des candidats unilingues du secteur privé à devenir bilingues.

Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

## DIRECTEUR DES RELATIONS DE TRAVAIL

## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

Agent de gestion financière COMPTABILITÉ	Agent de gestion financière BUDGET
<p><b>ENDROIT:</b> Services Financiers Commission Scolaire Régionale de l'Estrie 740, Galt ouest Sherbrooke, P.Q.</p> <p><b>RESPONSABILITÉS:</b> — Budget: Application des normes et procédures concernant les budgets décentralisés (budget d'opérations courantes \$32,000,000). — Projection et analyse des coûts d'opérations. — Contrôle interne: Collaborer à la mise en place d'un processus adéquat de contrôle interne et en assurer la continuité.</p> <p><b>QUALIFICATIONS REQUISES:</b> — Posséder un diplôme terminal de 1er cycle universitaire dans le domaine. — De préférence, une expérience pertinente en milieu scolaire.</p> <p><b>Traitement Au 1er Juillet 1974:</b> De \$8,814.00 à \$15,841.00 selon expérience (suite à la politique administrative et salariale du personnel professionnel).</p> <p>Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 16 mai 1974 à:</p> <p>Lucien Carrier Coordonnateur de l'Emploi Commission Scolaire Régionale de l'Estrie 740, Galt ouest Sherbrooke, P.Q.</p> <p>N.B. Toute demande sera traitée confidentiellement.</p>	<p><b>ENDROIT:</b> Services Financiers Commission Scolaire Régionale de l'Estrie 740, Galt ouest Sherbrooke, P.Q.</p> <p><b>RESPONSABILITÉS:</b> — Organiser et coordonner les activités reliées à l'utilisation du système de gestion financière par ordinateur. — En charge de la comptabilisation des revenus et des dépenses d'un organisme ayant un budget d'opérations courantes de \$32,000,000.00. — Établir et appliquer de nouvelles procédures administratives reliées aux opérations financières. — Contribuer à la préparation des états financiers. — Diriger et évaluer le personnel sous sa juridiction.</p> <p><b>QUALIFICATIONS REQUISES:</b> — Posséder un diplôme terminal de 1er cycle universitaire dans le domaine. — De préférence, une expérience pertinente de la comptabilité par fonds et une connaissance du traitement par ordinateur.</p> <p><b>Traitement Au 1er Juillet 1974:</b> De \$8,814.00 à \$15,841.00 selon expérience (suite à la politique administrative et salariale du personnel professionnel).</p> <p>Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 16 mai 1974 à:</p> <p>Lucien Carrier Coordonnateur de l'Emploi Commission Scolaire Régionale de l'Estrie 740, Galt ouest Sherbrooke, P.Q.</p> <p>N.B. Toute demande sera traitée confidentiellement.</p>



**LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL**  
recherche les services d'un(e)  
**ADJOINT(E) AU DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT**

**NATURE DU TRAVAIL**  
Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, l'adjoint ou la directrice des services de l'enseignement remplira les tâches que lui confie son directeur relativement aux programmes, aux techniques et aux méthodes d'enseignement, à l'évaluation de l'apprentissage.

Il participera, comme membre de l'équipe de gestion des services de l'enseignement, à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités de ces services.

Il assumera la responsabilité des services personnels aux élèves.

Il planifiera, organisera, coordonnera et évalue un ensemble d'activités relatives à l'orientation, à la psychologie, aux services sociaux et aux services de santé.

Il assiste les directeurs d'écoles au sujet des services personnels à offrir aux élèves.

Il anime le personnel affecté à ces services et fournit une aide spécialisée au personnel enseignant.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il fait accomplir toute autre tâche que lui confie le directeur général.

Il participe de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

**QUALIFICATIONS REQUISES**  
Autorisation personnelle permanente d'enseigner.  
Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans l'une des disciplines d'enseignement.  
Cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement.

**DATE D'ENTRÉE EN FONCTION**  
Le 1er juillet 1974.

**Traitement:** Selon la politique administrative et salariale.

Il est essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée des pièces justificatives en ce qui a trait aux études et à l'expérience.

Toute demande d'emploi doit parvenir le ou avant le 12 mai 1974 au:

Directeur des services du personnel,  
Commission scolaire Outaouais-Hull,  
122, rue St-Laurent,  
Hull, P.Q.  
J8X 1M6

## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

**Agent de gestion financière COMPTABILITÉ**

**ENDROIT:**  
Services Financiers  
Commission Scolaire Régionale de l'Estrie  
740, Galt ouest  
Sherbrooke, P.Q.

**RESPONSABILITÉS:**  
— Budget: Application des normes et procédures concernant les budgets décentralisés (budget d'opérations courantes \$32,000,000).  
— Projection et analyse des coûts d'opérations.  
— Contrôle interne: Collaborer à la mise en place d'un processus adéquat de contrôle interne et en assurer la continuité.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
— Posséder un diplôme terminal de 1er cycle universitaire dans le domaine.  
— De préférence, une expérience pertinente en milieu scolaire.

**Traitement Au 1er Juillet 1974:**  
De \$8,814.00 à \$15,841.00 selon expérience (suite à la politique administrative et salariale du personnel professionnel).

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 16 mai 1974 à:

Lucien Carrier  
Coordonnateur de l'Emploi  
Commission Scolaire Régionale de l'Estrie  
740, Galt ouest  
Sherbrooke, P.Q.

N.B. Toute demande sera traitée confidentiellement.

## Avis publics

### Voir autres Avis légaux, en pages 10 et 16

<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR SUPÉRIEURE</b> No. 500 05-00016-71</p> <p>JOAN FITZGERALD, docteur, épouse séparée de corps et de biens, de David Thomas, autrefois domicilié et résidant au 2500 rue de la Montagne, dans les cités et district de Montréal, et maintenant de lieu inconnu.</p> <p>demanderesse</p> <p>contre-</p> <p>GÉRALD BRONFMAN, homme d'affaires domicilié et résidant au 475 Robyn Avenue, dans les cités et district de Montréal.</p> <p>défendeur</p> <p><b>AVIS</b> AVIS est donné à Joan Fitzgerald de se constituer un nouveau procureur dans un délai de 153 quinze jours de la dernière publication, veuille agir en conséquence.</p> <p>MONTREAL, le 3 mai 1974</p> <p>Claude Dufour Protonotaire Adjoint</p> <p>Mes Taney, Lavery, Johnston &amp; Ass. 368 rue St. Jacques Montréal H2Y 1R8 Avocats du défendeur</p>	<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR SUPÉRIEURE</b> No 500 05-00016-748</p> <p>GUY GASCON, jardinier de Duvernay, Ville de Lavet, district de Montréal</p> <p>demandeur</p> <p>contre-</p> <p>ROLAND H. ROY, gentilhomme, autrefois du Petit Rocher Nord, Comté de Gloucester, Province du Nouveau Brunswick, et maintenant de lieu inconnu.</p> <p>défendeur</p> <p><b>IL EST ENJOINT à ROLAND H. ROY à l'attention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTREAL, le 10 avril 1974</b></p> <p>Claude Dufour Protonotaire adjoint</p> <p>Mes HENAUD &amp; HENAUD le étage 255 ouest, rue St-Jacques Montréal 126 Avocats du demandeur</p>
<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR PROVINCIALE</b> No 500 02-005 99 747</p> <p>LA SKALA ENTERPRISES LTD., corps politique d'origine étrangère, ayant sa principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal</p> <p>demandeur</p> <p>contre-</p> <p>STUART MOSER, du New Jersey, et résidant à Route 22, Mason Union</p> <p>et</p> <p>JAMES WILLIAM MILLER, de la Californie, et résidant au 575 Fairmont, Santa Maria</p> <p>défendeur</p> <p><b>IL EST ENJOINT à STUART MOSER et JAMES WILLIAM MILLER à l'attention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTREAL, le 3 mai 1974</b></p> <p>Claude Dufour Greffier adjoint</p> <p>Mes Boisvert, Pichel et Tietelbaum 800 ouest Boulevard Dufferin Montréal, Que H2B 1X8 Avocat du demandeur</p>	<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR SUPÉRIEURE "Division des Divorces"</b> No 500 12-028842-749</p> <p>DAME EILEEN COYLE-KEARNEY,</p> <p>requérante</p> <p>contre-</p> <p>KEVIN KEARNEY,</p> <p>intimé</p> <p><b>AVIS</b> PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant (la requérante) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce. MONTREAL, le 10 avril 1974. REGISTRAIRE</p> <p>BAATZ et SYLVESTER, Avocats 2111 rue Centre Montréal H4P 1P4 Tél. 963-8432 Procureurs de la requérante</p>
<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR PROVINCIALE</b> No 500 02-002703-718</p> <p>THE CANADIAN SURETY COMPANY, corps politique d'origine étrangère, ayant sa principale place d'affaires dans la ville et district de Québec à la Place du Canada, dans la Ville et le District de Montréal</p> <p>demanderesse</p> <p>contre-</p> <p>ANDRÉ SAINT-LAURENT, gentilhomme, résidant et domicilié au 916 rue Victoria, app 2 Ville Saint-Lambert, district de Montréal et maintenant de lieu inconnu</p> <p>défendeur</p> <p><b>IL EST ENJOINT à ANDRÉ SAINT-LAURENT à l'attention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTREAL, le 3 mai 1974</b></p> <p>CLAUDE DUFOUR Greffier Adjoint</p> <p>Mes O'Brien, Hall, Saunders 2100 Place du Canada Montréal H2B 2R8 Avocats du demandeur</p>	<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces</b> No 500 12-041593-714</p> <p>DAME HELENE ROUSSEAU, ménagère domiciliée et résidant au 206 rue Nicole, au Lac-Simon, Mascouche, district de Joliette.</p> <p>partie requérante</p> <p>vs.</p> <p>ROYAL VILLENEUVE, mineur, présentement d'adresse inconnue.</p> <p>partie intimé</p> <p><b>PAR ORDRE DE LA COUR</b> La partie intimée, Royal Villeneuve, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 40 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 25 avril 1974</p> <p>(s) ME W. LÉFEBVRE Registraire-adjoint</p> <p>Mes Dupont &amp; Langlois avocats 668 rue Notre-Dame Repentigny, P. Que.</p>
<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR SUPÉRIEURE</b> No 500 12-041515-741</p> <p>DAME CLAUDETTE MONTEAU, épouse contractuellement séparée de biens de Yvon Lemieux, résidant et domicilié au 3173, rue Desormeaux, Montréal, District de Montréal.</p> <p>Requérante</p> <p>vs.</p> <p>YVON LEMIEUX, d'adresse inconnue.</p> <p>intimé</p> <p><b>PAR ORDRE DE LA COUR</b> L'intimé YVON LEMIEUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 30 avril 1974</p> <p>(s) WILFRED LÉFEBVRE REGISTRAIRE</p> <p>BARGREAVES, MONETTE, THUBEL, LEDUC 5125 du Trianon, suite 230, Mt. Que.</p>	<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL</p> <p><b>COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)</b> No 500 12-041515-741</p> <p>DAME CLAUDETTE MONTEAU, épouse contractuellement séparée de biens de Yvon Lemieux, résidant et domicilié au 3173, rue Desormeaux, Montréal, District de Montréal.</p> <p>Requérante</p> <p>vs.</p> <p>YVON LEMIEUX, d'adresse inconnue.</p> <p>intimé</p> <p><b>PAR ORDRE DE LA COUR</b> L'intimé YVON LEMIEUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 30 avril 1974</p> <p>(s) WILFRED LÉFEBVRE REGISTRAIRE</p> <p>BARGREAVES, MONETTE, THUBEL, LEDUC 5125 du Trianon, suite 230, Mt. Que.</p>

**INGÉNIEURS**

**FONCTIONS**  
— Collaborer à l'élaboration des procédés d'entretien de l'équipement auxiliaire (compresseurs, pompes, appareils de levage, protection contre l'incendie, conditionnement d'air, etc.)  
— Participer à l'implantation de ces procédés.  
— Préparer des devis techniques pour le remplacement ou l'addition de l'équipement.

**EXIGENCES**  
— Détenir un diplôme en génie mécanique et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.  
— Posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience dans l'entretien et/ou la conception des installations de conditionnement d'air.  
— Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.  
— Posséder un permis de conduire (cat. 1) ou être apte à l'obtenir.

**LIEU DE TRAVAIL**  
— Siège social, Montréal.

**N.B.:** Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 24 mai 1974, en mentionnant le numéro B/T-4-064-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

**HYDRO-QUÉBEC**  
Direction Embauchage  
C.P. 6106 Montréal, Qué. H3c 3H6



# L'athlétisme est une véritable morsure pour qui s'y frotte

par André Tardif

Ils étaient tous au Forum bien sûr, en ce mémorable vendredi 15 mars dernier, les 32 membres du club athlétique Laval-Maisonneuve. Et ils y ont acclamé, en compagnie de quelque 15 000 Montréalais, la victoire des athlètes canadiens contre ceux de la France.

Mais dès le lendemain matin, ils revenaient forcément à une réalité implacable, celle d'un entraînement auquel ils se sont prêtés l'hiver durant, à raison de trois séances hebdomadaires de deux heures chacune.

Le CALM n'est pas le seul club d'athlétisme au Québec. Mais il est à l'image d'un sport qui, à la faveur du mouvement olympique, s'est enfin implanté solidement chez nous et ne semble pas très près d'être délogé, justement parce qu'il est l'une des rares disciplines accessibles à la masse.

"C'est tellement différent d'un sport comme le hockey, ou encore le football", de commenter un jeune sportif qui n'a pu s'adapter à l'aspect individualiste de l'athlétisme, par opposition à celui qui entraîne d'une discipline collective, et qui a abandonné le CALM, temporairement du moins, après quelques séances d'entraînement.

"C'est très exigeant", de commenter

une jeune athlète qui n'a pas cessé pour autant de participer à des sports collectifs au niveau scolaire. "Ce n'est pas toujours facile de se rendre régulièrement aux exercices, mais quand on a de bons entraîneurs, c'est tellement plus agréable et encourageant."

**Trois 3e degré**

Son compliment spontané vise Marie Duceppe, Louis Blanc et Marcel Roy, trois éducateurs physiques de profession qui, pour meubler leurs loisirs, dirigent le club Laval-Maisonneuve.

Fondé il y a quatre ans par les deux premiers au bénéfice de trois athlètes prometteurs, le CALM compte aujourd'hui 32 membres réguliers, âgés de 12 à 25 ans. Roy, ancien entraîneur de l'équipe du Québec et autrefois de Nantes (France), a rejoint les deux autres il y a un an. Tous trois ont atteint, en s'astreignant à plusieurs stages, le summum de la qualification pour un entraîneur, soit le 3e degré.

"Les clubs québécois comptent trois entraîneurs sont très rares", de dire Bernard Vermersch, directeur général de la Fédération d'athlétisme du Québec, "à plus forte raison trois entraîneurs au 3e degré."

C'est sans doute cette compétence qui a incité la Lavalloise Joanne Motard, 20 ans, spécialiste du lancer du disque et ex-membre de l'équipe du Québec, à effectuer un retour en compétition après une pause de deux ans.

C'est sans doute aussi ce qui a attiré vers le club trois sprinters de Montréal-Nord (ils y ont suivi leur entraîneur Roy): Paul Carboneau et Claude Coriveau, 22 ans, ainsi que Jean-Marc Duquay, 20 ans. Selon Marie (c'est ainsi qu'elle exige d'être appelée par tous ses athlètes), ils sont tous trois quasi de calibre national, ayant réalisé des chronométrages de 6.4 et 6.5 secondes avec régularité aux 50 mètres en salle au cours de la saison hivernale.

**Sauteur de talent**

On retrouve aussi au CALM un jeune de 16 ans, Serge Lemme, qui, grâce à sa taille de 6 pieds et 5 pouces, saute déjà 6'4" régulièrement.

"Serge doit être dirigé patiemment parce qu'il est encore en pleine croissance", dit Marie. Mais à son âge, ses exploits se comparent avantageusement à ceux de Claude Ferragne à 16 ans. Ferragne, évidemment, a déjà atteint

le cap des 7 pieds et, à 21 ans, représentait l'un des grands espoirs canadiens pour les jeux de Montréal en 1976. Son héritier actuel est Robert Forget, qui a incidemment fait ses débuts de sauteur au CALM.

"Lemme prendra bientôt la relève", dit la sœur de Pierre, cinéaste bien connu, et sœur par adoption du comédien Jean.

Marie Duceppe cite aussi les noms de futurs espoirs tels que Patrick McKenzie, 17 ans, spécialiste des sauts et qui pourrait également exceller aux 200 et 400 mètres; et de Suzanne Shore, 15 ans, aux sprints.

Tous ces jeunes, et plusieurs autres, participent à une compétition provinciale, samedi à la piste du collège Laval de Saint-Vincent-de-Paul. Il s'agira d'une compétition toutes catégories, la première de la saison estivale au Québec. Le CALM a été chargé de l'organiser.

Quel effort représente la direction de l'un des quatre clubs d'athlétisme établis à Laval, surtout lorsque le sien s'adresse avant tout à des athlètes de pointe?

Louis Blanc, un ancien Lyonnais établi au Québec depuis 20 ans, ne se cache pas pour dire qu'il y consacre

beaucoup de son temps, et qu'il ne sera satisfait que le jour où tous ses rêves se seront réalisés.

"Avec des moyens de bord, en hiver surtout, nos athlètes canadiens parviennent quand même à tenir tête à ceux des autres pays. Ça prouve qu'ils ont du cœur au ventre. Mais que serait-ce si les nôtres pouvaient jouer des mêmes avantages que les autres?"

Blanc est réaliste. Il apprécie tout ce que les autorités municipales de Laval font en faveur de l'athlétisme: usage gratuit de gymnases en hiver, construction d'une nouvelle piste dans le quartier Laval-des-Rapides, et petits cachets aux entraîneurs.

"Évidemment, la municipalité peut difficilement faire plus sans avoir à en faire autant pour tout le monde. Il nous faut aussi faire notre part, et le récent coursethon, auquel tous nos membres ont participé, est un pas dans cette direction. Les revenus de cette manifestation nous aideront énormément."

**"C'est pas le salaire"**

Blanc explique que son club reçoit une aide très appréciée, à raison de \$400 chacun, des clubs Plumica et Ri-

cheliu-Chomedey. "C'est difficile d'obtenir plus, justement à cause du contexte particulier qui est le nôtre."

Quant au salaire hebdomadaire de \$25 que verse la municipalité à chacun des entraîneurs de la ville, Marie y va d'un commentaire typiquement "duceppien": "Si ce n'était que de cela, il y a longtemps que je ferais autre chose. D'ailleurs, tout y passe en frais de transport pour les athlètes à l'occasion des compétitions. Si nous exigeons vraiment ce à quoi nous donnons droit nos qualifications, universitaires et autres, personne ne pourrait se permettre de nous embaucher."

"Nous nous occupons parce que nous aimons ça, et le jour où ça deviendra une corvée, je n'aurai plus rien à foutre là-dedans."

Et voilà comment on se débrouille dans le sport amateur, en athlétisme surtout. L'exemple du CALM se répète un peu partout au Québec, à des dizaines d'exemples près.

"Mais que voulez-vous, demande Marie, cette discipline est une véritable morsure pour qui s'y frotte. Et ne s'en débarrasse pas qui veut."

"On est peut-être tous un peu fous, mais on aime ça!"

**Les Bruins l'emportent 3-2**

## Orr signe une éblouissante performance

BOSTON (PC) — Le défenseur Bobby Orr a marqué un but 22 secondes avant la fin de la rencontre, hier soir, procurant aux Bruins de Boston une victoire de 3-2 contre les Flyers de Philadelphie et une avance de 1-0 dans la série finale pour la coupe Stanley.

Wayne Cashman et Gregg Sheppard, avec son 10ième filet des séries, ont compté pour Boston en première période. Les Flyers ont riposté avec des buts de Orest Kindrachuk,

en période médiane, et Bobby Clarke, au dernier vingt.

Les Bruins, qui ont profité d'un repos d'une semaine après avoir éliminé les Black Hawks de Chicago en demi-finale, ont entrepris le match en lions. Mais à mi-chemin au second engagement, l'échec avant des Flyers a commencé à porter fruit. La foule de 15,003 personnes s'est mise à manifester son mécontentement face à la tenue de leurs favoris, qui perdaient souvent possession

de la rondelle dans leur propre territoire.

Plus le match progressait, plus il devenait évident que le trio de Bobby Clarke embouteillait celui de Phil Esposito, l'habile joueur de centre des Flyers enlevant la majorité des mises au jeu.

Dans la dernière minute de jeu, André Dupont a appliqué une solide mise en échec à Cashman dans le coin de la patinoire.

Cashman a croulé mais a ensuite nettement retenu le

défenseur des Flyers par une jambe, permettant ainsi à Ken Hodge de s'emparer du disque et de le remettre à Orr, laissé sans surveillance environ 25 pieds devant le filet de Bernard Parent. Il a effectué un lancer dans le coin inférieur droit. Dupont a protesté auprès de l'arbitre Dave Newell mais a écoupé un 10 minutes de mauvaise conduite.

Les hommes de Fred Shero ont limité le trio de Esposito-Cashman-Hodge à seulement quatre tirs au but au cours de

la rencontre.

La série se poursuivra demain soir au Garden de Boston.

**1ère période**  
1-BOSTON: Cashman (4)  
Orr, Vadnais ..... 12:01  
2-BOSTON: Sheppard (10)  
Forbes, Smith ..... 13:01  
Punitions: Sima B 1:07, Dupont P 3:24, Barber P 10:52, Smith B 15:09, Dupont P, Hodge B 17:51, Van Impe P 18:28.  
**2ème période**  
3-PHILADELPHIE: Kindrachuk (4) Joe Watson, Saleski ..... 7:47  
Punitions: Bladon P 4:45, Van Impe P, Cashman B mineurs, majeurs, Jim Watson P inconduite de match 6:46, Clarke P, Sheppard B 10:20, Dupont P 16:31.  
**3ème période**  
4-PHILADELPHIE: Clarke (4) Joe Watson, Nolet ..... 5:32  
5-BOSTON: Orr (2)  
Hodge, Cashman ..... 19:38  
Punitions: Clarke P, Vadnais B 11:07, Dupont P inconduite 19:38.  
**Lancers par**  
Philadelphie 9 12 7 — 28  
Boston 11 12 8 — 31  
Gardiens: Parent (P); Gilbert (B).  
A—15,003.

## hockey

**Ligue Nationale**  
Hier soir  
Boston 3, Philadelphie 2  
(Boston mène la série finale 4 de 7, 1-0)  
Demain  
Philadelphie à Boston  
Dimanche  
Boston à Philadelphie  
**Les compteurs**  
MacLeish, Phil. 11 6 17  
Sheppard, Boston 10 5 15  
Bucyk, Boston 7 7 14  
Orr, Boston 2 11 13  
Stemkowski, N. Y. 6 6 12  
Hodge, Boston 5 7 12  
Park, N.Y. 4 8 12  
Dornhoefer, Phil. 5 6 11  
Esposito, Boston 4 4 11  
Clarke, Phil. 3 8 11  
Lonsberry, Phil. 3 8 11  
Cashman, Boston 3 8 11  
Vadnais, Boston 1 10 11

**Dimanche**  
Houston à Chicago  
(1ère partie de la série finale 4 de 7)  
**Les compteurs**  
Walton, Minnesota 10 8 18  
Lund, Houston 7 9 16  
Backstrom, Chicago 4 12 16  
Mark Howe, Houston 8 7 15  
Plamert, Chicago 8 6 14  
Carleton, Toronto 2 12 14  
Connelly, Minnesota 6 7 13  
Harris, Chicago 7 6 13  
Popiel, Chicago 6 6 12  
Scinski, Chicago 6 6 12  
Labossière, Houston 4 8 12  
**Ligue Américaine**  
Ce soir  
Providence à Hershey  
(Hershey mène la série finale 4 de 7, 3-1)  
**Coupe Memorial**  
Dimanche  
St. Catharines 4, Québec 1  
Lundi  
Régina 4, St. Catharines 0  
Ce soir  
Régina vs Québec

## Les Cards ont raison de Fred Norman, 1-0

CINCINNATI (AP) — Un ballon-sacrifice de Joe Torre en 9e manche a permis à Reggie Smith de croiser le marbre, et les Cardinals de St-Louis ont ainsi mis fin à la magnifique performance du lanceur Fred Norman en l'emportant 1-0 contre les Reds de Cincinnati, hier soir.

E-DaJohnson, B.Williams DJ-Chicago 2  
LSB-Atlanta 8, Chicago 6 2B-Harris, Bates,  
I.Morales, Cardinal, Evans, S.C. Robinson,  
Harris, BS-Monday, Gates.  
Morton P, 3-3 4 1/3 cs 0 pm bb rb  
Aker 1 2 3 0 0 0 0 0 0  
Casper 1 1 0 0 0 0 0 0 0  
House 1 1 0 0 0 0 0 0 0  
Stone G, 1-0 6 2 6 2 1 5 3 3  
H.Pina 2/3 0 0 0 0 1 1  
Krenmel 1/3 0 0 0 0 0 0  
H.Pina I, D-2-32  
Assistance: 6,523

**Lancers par**  
Philadelphie 9 12 7 — 28  
Boston 11 12 8 — 31  
Gardiens: Parent (P); Gilbert (B).  
A—15,003.

## Lalonde se fait moins catégorique

OTTAWA (CP) — Le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, a dit hier qu'il amènerait peut-être son projet de loi visant à empêcher des ligues américaines de football de s'implanter au Canada. C'est un amendement proposé par le député progressiste conservateur Otto Jelinek, ancien patineur olympique, qui intéresse le ministre Lalonde même s'il a déjà été rejeté. On permettrait que des clubs américains jouent au Canada à la condition que les matches ne soient pas radiodiffusés ou télévisés au Canada et que ces clubs américains contribuent financièrement au développement du football amateur au pays. Ces équipes d'outre-frontière devraient aussi respecter les contrats des joueurs de la ligue Canadienne, contribuer au fonds de pérennité de celle-ci, enfin, obtenir le consentement des autorités civiles des municipalités canadiennes où elles voudraient s'installer. Ces suggestions de Jelinek pourraient faire la base d'un nouvel amendement qui serait ajouté au projet de loi avant qu'il ne soit adopté en 3e lecture et si, d'ici là, le gouvernement n'est pas défait à la suite d'un vote de non confiance. M. Lalonde a aussi dit qu'il ne considèrerait l'amendement que si l'opposition conservatrice le favorisait. D'autre part, le ministre a déclaré qu'il recommanderait à la ligue Canadienne d'augmenter le nombre de ses clubs afin que plus de villes canadiennes y soient représentées.

chance avec les Canadiens de la ligue Nationale de hockey. Le vice-président Irving Grundman a reçu une lettre signée K. Romansky, président de la Fédération soviétique de hockey sur glace, se lisant ainsi: "Nous vous sommes reconnaissants d'avoir invité M. Anatoly Firsov à votre camp d'entraînement et d'avoir aussi gentiment reconnu qu'il constituait une grande étoile de hockey. Nous voulons cependant vous informer que M. Firsov s'est retiré à toutes fins pratiques de la compétition active il y a deux ans et qu'il agit depuis à titre d'instructeur au sein du club CSKA, l'un des meilleurs d'URSS. M. Firsov se voit donc dans l'obligation de refuser votre généreuse invitation."

**L'EQUIPE senior féminine** de ballon-volant de la Palestre Nationale s'envolera, samedi, à destination de l'Europe où elle séjournera 45 jours. Les Montréalaises se rendront entre autres en Allemagne, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Hollande, en Suisse et en France afin d'y affronter, en matches amicaux, des formations de haut niveau.

**LE JUDO** sera à l'honneur, dimanche, à Rimouski, où se déroulera, au cégep de l'endroit, le dernier tournoi provincial de la saison pour judokas ceintures vertes et bleues, dans les catégories cadet, espoir et senior. Le tournoi, réservé à six groupes (des 117 jusqu'aux plus de 176), sera précédé (samedi) d'une clinique régionale pour arbitres, sous la responsabilité d'un comité provincial.

## baseball

**Ligue Nationale**  
Lundi  
San Diego 7, Philadelphie 6  
Los Angeles à Montréal, remis  
San Francisco à New York, remis  
Hier  
Los Angeles à Montréal, remis  
Chicago 3, Atlanta 2  
St-Louis 1, Cincinnati 0  
San Francisco 4-3, New York 3-0  
Houston 2, Pittsburgh 1  
San Diego 5, Philadelphie 3,13 m  
Aujourd'hui  
Atlanta, Harrison (2-4) à Chicago, Reuschel (1-1), 14h30  
San Diego, Jones (2-3) à Philadelphie, Lonborg (2-2), 19h35  
St-Louis, Curtis (1-3) à Cincinnati, Gullett (2-2), 20h05  
Los Angeles, Ray (2-1) ou Sutton (4-2) à Montréal, Rogers (4-1), 20h05  
San Francisco, D'Acquisto (2-2) à New York, 20h05  
Pittsburgh, Reuss (1-2) à Houston, Osteen (4-2), 20h35

**Ligue Américaine**  
Lundi  
Detroit 5, Chicago 4  
New York 6, Texas 4  
Baltimore 6, Oakland 3  
Cleveland 5, Californie 3  
Hier  
Chicago 1, Detroit 0,11 manches  
Minnesota 3, Milwaukee 0  
New York 4, Texas 3  
12 manches  
Cleveland à Californie  
Baltimore à Oakland  
Aujourd'hui  
New York, Stottlemyre (5-2), à Boston, Lee (2-3), 19h30  
Chicago, Bahnsen (4-2) à Detroit, Lolic (1-5), 20h  
Minnesota, Blyleven (3-3) à Milwaukee, Colborn (1-2), 20h30  
Kansas City, Fitzmorris (2-1) à Texas, Jenkins (6-1), 21h  
Cleveland, G. Perry (4-1) à Californie, Singer (4-2), 23h  
Baltimore, Palmer (2-2), à Oakland, Blue (0-4), 23h

**ST-LOUIS (1)**  
Brook, cg 4 0 2 0  
Tyson, 2b 3 0 0 0  
McWilliams, cf 1 0 0 0  
Hankman, lf 1 0 0 0  
Hantzburg, 2b 0 0 0 0  
Smith, cf 4 1 2 0  
Simmons, r 4 0 1 0  
Tate, lf 2 0 1 0  
Raitz, 3b 4 0 1 0  
McBride, cf 3 0 0 0  
Alvarado, ac 3 0 0 0  
Middiford, l 3 0 0 0  
Totaux 31 15 1 1

**CINCINNATI (0)**  
E-DaJohnson, B.Williams DJ-Chicago 2  
LSB-Atlanta 8, Chicago 6 2B-Harris, Bates,  
I.Morales, Cardinal, Evans, S.C. Robinson,  
Harris, BS-Monday, Gates.  
Morton P, 3-3 4 1/3 cs 0 pm bb rb  
Aker 1 2 3 0 0 0 0 0  
Casper 1 1 0 0 0 0 0 0  
House 1 1 0 0 0 0 0 0  
Stone G, 1-0 6 2 6 2 1 5 3 3  
H.Pina 2/3 0 0 0 0 1 1  
Krenmel 1/3 0 0 0 0 0 0  
H.Pina I, D-2-32  
Assistance: 6,523

**PITTSBURGH (1)**  
Stennett, 2b 4 0 0 0  
Helmert, 2b 3 0 0 0  
Oliver, lf 3 0 0 0  
Stargill, cf 3 0 1 0  
DParker, cc 3 0 0 0  
Zisk, cf 3 1 0 0  
Torey, lf 2 0 1 0  
Raitz, 3b 4 0 1 0  
Cimes, lf 1 0 0 0  
Ellis, l 1 0 0 0  
Kraepitz, fo 10 0 0 0  
Totaux 27 11 0 1

**HOUSTON (2)**  
Kelleher, ac 4 0 0 0  
Gross, cd 3 0 2 0  
Cedeno, cd 3 0 1 0  
Watson, cg 2 2 2 0  
Gallagher, cd 0 0 0 0  
LMay, lf 4 0 0 0  
MMyer, lf 4 0 1 1  
Hader, 3b 4 0 1 1  
Helms, 2b 3 0 0 0  
Griffin, l 3 0 1 0  
Totaux 30 2 8 2

## LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	15	12	.556	—
MONTREAL	10	10	.500	1 1/2
PHILADELPHIE	13	14	.481	2
CHICAGO	10	13	.435	3
NEW YORK	10	17	.370	5
PITTSBURGH	8	15	.348	5

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	18	9	.667	—
HOUSTON	18	11	.621	1
SAN FRANCISCO	16	13	.552	3
CINCINNATI	12	12	.500	4 1/2
SAN DIEGO	14	16	.467	5 1/2
ATLANTA	13	15	.464	5 1/2

## LIGUE AMERICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	17	12	.586	—
DETROIT	13	13	.500	2 1/2
BALTIMORE	12	12	.500	2 1/2
CLEVELAND	13	13	.500	2 1/2
MILWAUKEE	10	12	.455	3 1/2
BOSTON	11	15	.423	4 1/2

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
TEXAS	15	12	.577	—
CALIFORNIE	15	12	.556	1/2
CHICAGO	13	12	.520	1
MINNESOTA	12	12	.500	1 1/2
OAKLAND	12	14	.462	2 1/2
KANSAS CITY	10	14	.417	3 1/2

**SAN DIEGO (5)**  
Ehland, ac 5 0 1 0  
Gault, cc 5 0 1 0  
Colbert, cg 5 0 2 0  
McCovey, lf 3 0 0 0  
McWilliams, cg 0 1 0 0  
Tolan, cf 2 0 0 0  
Winfield, cd 5 1 1 1  
Kendall, r 0 2 2 1  
D'Thomas, 2b 2 1 2 0  
DaRoberts, 3b 3 1 0 0  
Arlin, l 3 0 1 0  
Harty, lf 0 0 0 0  
Mabou, lf 1 0 0 0  
Ross, l 0 0 0 0  
Corkins, l 2 0 0 0  
Totaux 47 5 10 5

**PHILADELPHIE (3)**  
Cash, 2b 4 1 0 0  
Bowa, ac 7 1 2 9  
User, cc 4 1 2 2  
Luzinski, cg 5 0 4 9  
Montez, lf 2 0 1 1  
Taylor, lf 1 0 0 0  
Schmidt, 3b 5 0 1 0  
BRobinson, cd 5 0 1 0  
Spore, r 2 0 0 0  
Hutton, fo 1 0 0 0  
Essian, r 2 0 0 0  
Schueler, l 1 0 0 0  
Culver, j 9 0 0 9  
Lincy, l 0 0 0 0  
Harmon, fo 0 0 0 0  
Madren, fo 1 0 0 0  
Wilce, l 0 0 0 0  
Scarce, l 0 0 0 0  
Totaux 45 3 10 3

**SAN FRANCISCO (4)**  
Bonds, cd 5 0 0 0  
Phillips, 2b 4 1 2 0  
Maddox, cc 4 0 0 0  
Ontiveros, 3b 1 2 1 1  
Mathews, cg 4 1 2 3  
Spier, ac 4 0 2 0  
Kingman, lf 4 0 2 0  
Rudolph, r 4 0 1 0  
Bryant, l 2 0 0 0  
Williams, l 9 0 0 0  
Thomas, fo 1 0 0 0  
Sosa, l 1 0 0 0  
Kranpool, fo 1 0 0 0  
Totaux 34 4 10 4

**NEW YORK (3)**  
Harrison, ac 4 0 0 0  
Millan, 2b 4 0 2 2  
Staub, cd 4 0 1 9  
Jones, cg 3 1 1 0  
Schneck, cd 1 0 0 0  
Miner, lf 2 1 0 0  
Grote, r 4 1 1 1  
Martinez, 3b 3 0 1 2  
Garrett, fo 0 0 0 0  
Hahn, cc 3 0 2 0  
Boswell, lf 1 0 0 0  
Seaver, l 1 0 0 0  
Totaux 100 030 — 4

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
STATIONNEMENT  
Canada Dactylographe Inc.  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

**Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE**  
Marion, Robic & Robic  
ci-devant Marion & Marion  
2100, rue DRUMMOND  
Montréal 107 288-2152  
LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

**Livraison le lendemain à Toronto.**

Certains changements au niveau de l'exploitation nous permettent maintenant de vous offrir la livraison le lendemain, à Toronto. □ Tout envoi Pre-Pac ramassé durant les heures d'affaires sera livré à Toronto dès le lendemain, durant les heures d'affaires.

**Messageries CN**  
Pour le ramassage, composer 877-4400

Certains changements au niveau de l'exploitation nous permettent maintenant de vous offrir la livraison le lendemain, à Toronto. □ Tout envoi Pre-Pac ramassé durant les heures d'affaires sera livré à Toronto dès le lendemain, durant les heures d'affaires.

**Messageries CN**  
Pour le ramassage, composer 877-4400

toronto

Pétroles et mines durement frappés

Le projet qui entretient le gouvernement fédéral d'assujettir les sociétés pétrolières et minières...

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including sections for Industriels, Ventes Haut Bas Ferm. Ch., and various company listings.

hors cote

Table of stock market data for 'hors cote' (off-market) securities.

NOMINATION A LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON

Text regarding the nomination to the Real Estate Board of Montreal.

Chute des cours

Text discussing the decline in stock prices and market activity.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including sections for Ventes Haut Bas Ferm. Ch. and various company listings.

indices de toronto

Table of Toronto stock market indices including Industriels, Aurifères, Métaux, and Pétroles.

l'actualité économique

montréal

Chute des cours

Text discussing the decline in stock prices and market activity in Montreal.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including sections for Ventes Haut Bas Ferm. Ch. and various company listings.

indices de toronto

Table of Toronto stock market indices including Industriels, Aurifères, Métaux, and Pétroles.

BOVIS CORPORATION LIMITED



Text regarding Bovis Corporation Limited and its operations.

indices de montréal

Table of Montreal stock market indices including Indus., Serv. publ., Banq., Comb., and Papiers.

Reprise technique

Text discussing technical market movements and trends.

le new york

Table of New York stock market data including various company listings.

indices de new york

Table of New York stock market indices including Ouv., Haut, Bas, Clôt., and Chang.

dividendes

Table of dividend information for various companies.

obligations

Table of bond market information.

# Le cuivre

## La demande demeurera ferme et le prix élevé

par JACQUES FORGET, collaboration spéciale

Sur le marché du cuivre, ce que l'on croyait impensable il y a moins de trois ans s'est réalisé. En une année, le prix de la livre de cuivre est passé de 50 cents à \$1.40. La semaine dernière, tant sur le marché de Londres que sur celui de New York, le prix du cuivre a atteint ce chiffre record la semaine dernière. Et ce, pour un contrat de livraison immédiate, plutôt que pour un contrat à terme.

Que s'est-il donc passé en 1973 pour que le prix du cuivre double sur une période de 12 mois seulement? C'est d'abord la reprise économique qui a relancé le marché du cuivre, comme celui de tous les autres métaux de base. L'année 1973 a été marquée par une croissance industrielle phénoménale qui s'est manifestée par un gain de 8.5% de la production industrielle pour les pays de l'OCDE. Cela a suffi pour corriger la situation de surabondance que connurent les marchés du cuivre de 1970 à 1972. Et même pour engendrer une certaine pénurie.

Mais c'est surtout la décision américaine de geler les prix et salaires qui a propulsé le prix international du cuivre. Le gel généralisé des prix a grevé sérieusement la capacité de production des raffineries et fonderies américaines.

Celles-ci fonctionnaient déjà à un faible niveau de rentabilité par suite des coûts croissants de production amenés par les restrictions anti-pollution et l'inflation. Et pire encore, les fonderies américaines ne suffisaient pas à la demande. Les prix étant bloqués, les producteurs US ne firent donc aucun effort pour augmenter leur production, attendant des jours meilleurs. Les consommateurs (et même les américains qui n'importent pourtant que 7%

de leur production) engendrèrent alors une hausse dramatique des prix sur le marché international, en quête désespérée de cuivre.

Mais cette situation, pensait-on, devait se corriger. Et, avec la levée de l'embargo US sur les prix et salaires, on croyait que le prix du cuivre allait se stabiliser à la baisse au cours de la semaine dernière, la production augmentant à la faveur de prix plus élevés. Or voilà que la semaine dernière, à la levée du contrôle sur les salaires et les prix, le cuivre se vendait au marché international de \$1.35 à \$1.40 la livre. Et le contrôle levé, la Phelps Dodge a porté son prix intérieur US de 68 cents à 80. Il semble maintenant que l'objectif des producteurs américains soit de rattraper le prix international de \$1.30.

Deux facteurs ont amené cette situation. Dans l'immédiat, le prix du cuivre sur le Comex de New York et le London Metals Exchange est maintenu à son haut niveau par l'accumulation de réserves de cuivre par les acheteurs-consommateurs. Ceux-ci craignent en effet un arrêt de la production en juin, alors que les négociations collectives viendront à échéance dans les raffineries et fonderies des Etats-Unis.

A part ce renforcement à court terme de la demande par crainte d'une cessation de la production américaine, un autre facteur important assure une demande soutenue à plus long terme: la crise de l'énergie.

Plutôt que de ralentir la demande pour le cuivre, la crise de l'énergie l'amplifie considérablement. Les projets importants qui sont nécessaires pour pallier la pénurie énergétique: constructions de nouvelles raffineries de pétrole, de centrales nucléaires et de pipelines de milliers de milles de long qui achemineront gaz et pétrole des Territoires du Nord-Ouest et des îles de l'Arctique jusqu'aux marchés américains, nécessiteront de grandes quantités de cuivre.

D'ailleurs, quoiqu'il advienne, le prix plancher de 45 cents à 50 cents la livre, établi ces dernières années, est chose du passé. L'inflation et l'augmentation des mécanismes de contrôle de la production mettent à eux seuls le prix de production à 45 cents. Un prix de vente de moins de 60 cents semble donc fort improbable. Ceci, sans compter sur l'intention des pays du CIPEC (les pays exportateurs du métal rouge qui comptent pour 38% de la production du monde libre, soit le Chili, la Zambie et le Zaïre) de jouer "le coup du pétrole" et de maintenir le prix plancher de la livre de cuivre à \$1.

Compte tenu de ces faits, on estime que si les producteurs américains connaissent une grève prolongée, le prix du cuivre pourrait bien facilement passer le cap du \$1.50 la livre. En 1967, de pareilles grèves avaient fait monter le prix à \$1.20. L'inflation galopante de ces derniers mois, et la dépréciation du dollar américain par rapport à la plupart des monnaies, font que le prix de \$1.50 n'est donc pas impossible. On peut même le

considérer comme conservateur. Le marché international ayant atteint \$1.40 la semaine dernière.

Et à plus long terme, l'inflation conjuguée à l'augmentation de la demande de cuivre pour les importants travaux d'infrastructures qui se font nécessaires afin d'améliorer la situation énergétique, pourraient peut-être amener le prix du cuivre aux environs de \$2 la livre. Cela n'est pas impossible, puisque l'accroissement important de la demande ne sera pas de sitôt équilibré par une augmentation aussi importante de la production. Les capacités de raffinage du cuivre sont partout limitées. Et même si on commençait demain la construction de nouvelles installations, celles-ci ne pourraient entrer en production avant 1976. Sans

### faits et projets

#### Banque Royale

La Banque Royale du Canada s'est vue octroyer la concession pour les services bancaires à l'Aéroport international de Montréal à Mirabel. L'octroi de ce contrat suit des négociations entreprises avec plusieurs banques à charte pour la concession des services bancaires dans la première aérogare de passagers et dans l'immeuble de l'administration du ministère des transports.

Une succursale d'environ 3,000 pieds carrés sera située au rez-de-chaussée de l'immeuble de l'administration et l'exploitation de celle-ci doit commencer à la fin de l'année 1974. Un guichet dans la première aérogare, qui desservira les passagers, les concessionnaires et les employés travaillant dans cet immeuble, doit être en service à l'ouverture de l'aéroport, prévue pour avril 1975. La banque fournira ses services bancaires commerciaux et personnels aux deux emplacements et il est également prévu que la Banque Royale du Canada aura un guichet supplémentaire dans la zone de fret de l'aéroport de Mirabel.

en regard de 16 cents pour le premier trimestre de 1973, qui a permis au groupe minier de déclarer un pareil dividende. L'annonce de ce dividende a d'ailleurs été bien accueillie par le marché boursier.

#### Farine de blé

Le Canada a offert de vendre à la Bolivie de la farine de blé à des prix "très intéressants", a indiqué hier à La Paz M. Herman Landivar, sous-secrétaire du ministère bolivien de l'Industrie. Un accord, a-t-il ajouté, pourrait être signé dès cette semaine. Toutefois les quantités sur lesquelles porterait cet accord n'ont pas été précisées.

Cette offre fait suite à la visite d'une mission canadienne de Toronto, la "Bloor Trading Company" qui s'est rendue dans la capitale bolivienne pour établir des relations commerciales entre les deux pays. Selon M. Landivar, le Canada souhaiterait acquérir des matières premières telles que du pétrole, du coton, du bois, du soja et de la viande en échange de farine de blé et d'huiles comestibles.

On a mis en chantier au Canada au cours du premier trimestre cette année 43,267 habitations, contre 38,798 durant la même période l'an dernier. Il s'agit donc d'une hausse de 12 p.c. La Société centrale d'hypothèques et de logement annonce la nouvelle.

#### L'habitation

#### Sullivan Mines

Le groupe minier Sullivan vient d'annoncer un dividende de 10¢ pour tous les actionnaires de Sullivan et East Sullivan. Ce dividende est le premier depuis le paiement de 12½ cents en décembre 1970. C'est un profit de 43 cents par

## Le Comité des Vingt évite les sujets à controverse

PARIS. (AFP) — Les hauts-fonctionnaires du Comité des Vingt réunis pour trois jours à Paris, ont évité hier, pendant la première journée de leurs travaux, toute discussion sur les sujets qui pourraient porter à controverse.

Ce comité chargé il y a deux ans de la réforme du système monétaire international, a abandonné ce grand dessein au début de l'année pour se limiter à quelques points précis qui pourraient être mis en oeuvre en cette période de flottement généralisé des monnaies.

Parmi ces points par exemple, figurent les "droits de tirage spéciaux intermédiaires".

Les participants sont divisés sur le taux d'intérêt qu'ils doivent porter: fort pour l'Allemagne et les pays producteurs de pétrole, très faible, au contraire, pour les Etats-Unis. La question a été éludée.

Le problème de l'or qui ne figure pas à l'ordre du jour, a été soulevé par M. Ort, délégué hollandais qui a fait un exposé sur l'accord intervenu le 24 avril entre les pays du Marché commun pour une augmentation du prix du métal détenu par les banques centrales.

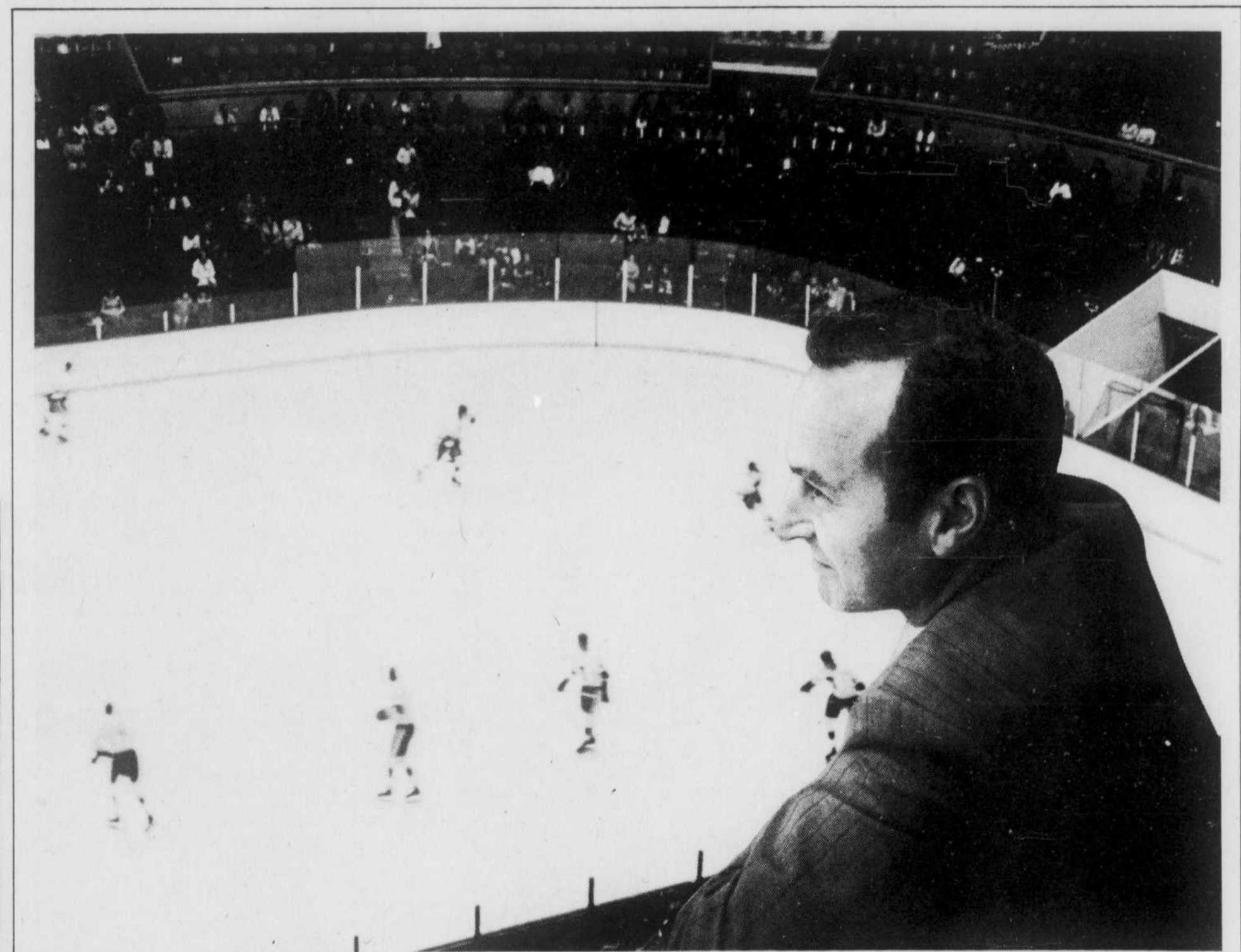
Cet accord doit recevoir l'agrément des Etats-Unis. Personnellement, n'a tenté d'engager la discussion et M.

Paul Voicker, sous secrétaire américain au trésor, n'a pas pris la parole du tout à ce sujet.

Aujourd'hui les hauts-fonctionnaires du comité se livrent à la relecture très formelle du catalogue des points d'accord et de désaccord sur la réforme du système monétaire international qui ne sera jamais mis en place. Demain, ils reprendront les points déjà évoqués hier: droits de tirages spéciaux, renforcement du Fonds monétaire international et règles du mouvement des monnaies, règles qui resteront très vagues de l'avis de la plupart des participants.

### dividendes

Distillers Corp. — Seagrams: 20 cents, le 14 juin aux actionnaires inscrits le 23 mai.  
East Sullivan Mines: 10 cents, le 17 juin aux actionnaires inscrits le 24 mai.  
Electrohome; classe A, 7.5 cents, semestriel, premier depuis la reclassification, le 31 mai aux actionnaires inscrits le 15 mai.  
General Motors Corp.: 85 cents US, le 15 juin aux actionnaires inscrits le 16 mai.  
Panhandle Eastern Pipe Line: 50 cents US, le 15 juin aux actionnaires inscrits le 17 mai.  
St. Lawrence Corp.: l'action priv. à 5 p.c., \$1.25, le 25 juillet, aux actionnaires inscrits le 25 juin; l'action priv. à 5 p.c., \$1.25 le 25 oct. aux actionnaires inscrits le 25 sept.



## C'est une idée lumineuse de Bob Frank qui éclaire maintenant un stade de hockey à Québec.

Bob est le directeur général de la Division des appareils d'éclairage de ITT Canada à London, Ontario.

Il y a deux ans, il imagina de nouveaux débouchés sur le marché des appareils d'éclairage de divertissement et commerciaux.

Aussi Bob n'a pas tardé à élargir le champ de sa production locale, entre autres, il a lancé sur le marché des appareils d'éclairage par diffusion à éclat réglable.

Aujourd'hui, les idées ingénieuses de Bob Frank illuminent des édifices comme le Colisée de Québec. Grâce à un système suspendu d'éclairage anti-éblouissant qui fonctionne à merveille, les amateurs de hockey, comme les caméras de la télévision en couleurs, pourront ne rien manquer de l'action durant les matchs de l'Association mondiale de hockey.

Aujourd'hui, la toute nouvelle Division de mécanisation du service postal que Ken a mise sur pied, le plus considérable des projets du genre, produit des machines complexes qui procèdent au codage ainsi qu'au triage des lettres. En une heure, de telles machines peuvent passer plus de 26,000 pièces de courrier.

### Des décisions qui ont créé de nouveaux emplois et une nouvelle industrie au Canada

Le service postal sera mécanisé, grâce à cet équipement, dans 26 bureaux de poste au Canada. En même temps, la production d'appareils de ce genre a créé, pour la ville de Guelph, de nouveaux emplois et, pour le Canada, une industrie nouvelle qui répond bien à l'ère des communications ainsi qu'un nouveau matériel d'exportation éventuelle.

ITT Canada endorse et encourage le genre de décisions intelligentes que prennent, au jour le jour, Bob Frank et Ken Cameron. Car voilà des choix qui s'avèrent importants pour le pays, stimulent le monde industriel et témoignent d'une économie florissante.

ITT Canada, une société fort bigarrée, qui compte près

de 11,000 Canadiens. Elle comprend des chercheurs en matière d'écologie et des ingénieurs forestiers qui s'appliquent à aménager d'une manière rationnelle nos forêts. Des spécialistes de l'assurance, des administrateurs dans le monde de l'hôtellerie, des technologues et des groupes de planificateurs.

ITT Canada, c'est encore des gens qui fabriquent de l'équipement électrique et électronique et en organisent le service commercial. Des techniciens y travaillent à la dissolution de la pulpe qui entre ensuite dans la composition de la soie artificielle et de bien d'autres produits: canalisation électrique, équipement d'appareils automoteurs, organes de commande et instruments de toutes sortes.

Des gens qui contribuent à éclairer des stades de hockey. Et à assurer au Canada un avenir resplendissant.



Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario M5K 1H1.

### COMPTABLES AGRÉÉS

#### BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés  
ALAIN BELZILE, C.A.  
ROBERT ST-JEAN, C.A.  
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est. Bélanger  
Montréal 729-5226

#### PROVOST & PROVOST

Comptables agréés  
ROGER PROVOST, C.A.  
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618  
866-3326

#### LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés  
276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 845-4194

#### VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés  
Lucien D. Viau, C.A.  
Armand H. Viau, C.A.  
H. Lionel Robin, C.A.  
Jean Jacques Quétier, C.A.  
J. Serge Gervin, C.A.  
Wagdy Boulan, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun  
204 769-3871  
7708, rue Edouard, LaSalle  
690 365-0023

#### CLAUDE ROY & CIE

Comptables agréés  
6444 est, rue Beaubien  
suite 103  
253-2287

#### Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

#### Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115  
Tel.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

#### SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

### Des décisions qui s'inscrivent bien dans les priorités du Canada

A Guelph, Ontario, dans l'intervalle, à notre Division des communications, Ken Cameron a senti se présenter l'occasion de lancer des produits uniques dans le domaine de la mécanisation du service postal. Ce qu'il fit.

# LE BUDGET

par Michel Nadeau

## Tabac : pas de hausse immédiate

Suite au relèvement de 15% des taxes d'acise sur les cigarettes, les cigares, le tabac et les spiritueux, les consommateurs canadiens devraient se dépêcher de faire leurs "provisions" de ces biens car des hausses pointent à l'horizon.

Toutefois, un porte-parole de l'Imperial Tobacco a précisé hier que les augmentations annoncées lundi lors de la lecture du budget n'entraîneront pas de hausse immédiate du prix des cigarettes et des tabacs de cette compagnie.

Il a ajouté cependant que "la compagnie étudiait présentement les répercussions éventuelles de ces augmentations sur les coûts des

produits et que de nouvelles échelles de prix pourraient être annoncées d'ici une semaine."

Il appartiendra aux gouvernements provinciaux qui assurent la vente des boissons alcooliques de décider si les consommateurs devront faire les frais de la hausse de \$0.25 par bouteille d'alcool de 25 onces et plus, selon le président de l'Association canadienne des distillateurs, M. J. Ross Herington.

"Nous nous apprêtons nous-mêmes à relever le prix de nos produits en raison de l'accroissement de nos coûts de production. La conséquence d'une double augmentation de prix serait d'orienter les acheteurs vers des produits de moins bonne qualité" a conclu M. Herington.

## L'épargne logement : un palliatif

Le programme d'épargne logement proposé lundi par M. Turner n'a pas recueilli l'approbation des différents milieux du secteur de l'habitation qui n'ont vu là qu'un palliatif à une véritable politique du logement.

"Notre association, a déclaré M. Ernest Assaly, président de l'Association du logement et du développement urbain, est désappointée par ce budget car le gouvernement n'a pas cherché à rendre plus facile et moins coûteuse l'accès à la propriété. Nous sommes particulièrement déçus du refus du gouvernement d'éliminer la taxe de vente de 11% sur les matériaux de construction", a-t-il ajouté.

Pour le doyen de la faculté des études de gestion à l'université de Toronto M. W. Crispo, l'aspect alléchant du projet camoufle l'impudence du gouvernement à combattre l'hydre inflationniste.

"La clause du budget annonçant une exemption de taxe à la personne qui accumule \$10.000 au cours de dix ans pour l'achat d'une maison semble merveilleuse de prime abord. Mais si vous assumez que ce gouvernement ne fera rien de plus que maintenant pour contrer la vague de l'inflation, on peut se demander quel genre de paiement initial sera nécessaire alors pour obtenir les clés d'une maison".

# L'industrie pétrolière et minière envisage l'avenir avec incertitude

par Michel Guénard

Les "mâchoires politiques" qui ont mastiqué le budget de M. Turner, présenté en Chambre lundi soir, n'impressionnent guère les milieux pétroliers canadiens qui n'ont pas tardé à condamner en bloc le coup de jarnac fiscal que vient de leur servir le ministre des Finances.

"C'est un grand bien d'avoir supprimé la taxe de vente sur les souliers et les bicyclettes parce que nous en aurons un grand besoin," de déclarer mi-figue, mi-raisin M. John Poven, président de l'Association pétrolière canadienne. La surtaxe de \$410 millions décrétée par M. Turner est perçue par plusieurs pétroliers comme "un acte sauvage et discriminatoire". On s'explique mal la logique derrière la décision, qualifiée de douteuse, de "compter les redevances pétrolières aux provinces productrices comme un revenu devant être ajouté aux autres postes du bilan financier des compagnies".

Selon M. Maurice Paulson, président de l'Association des pétroliers indépendants du Canada, le relèvement du barème fiscal au seuil de 50% aura un effet désastreux sur le

fond de roulement des petites sociétés. "Cette ponction monétaire entraînera une baisse substantielle de l'exploration pétrolière au Canada parce que la structure fiscale des compagnies sera bouleversée par les mesures Turner."

Plus près de nous, M. Jacques Cartier, vice-président chez Pétrofina, nous a déclaré que les hausses des marges bénéficiaires des compagnies pétrolières, telles qu'on a pu le constater lors des derniers bilans financiers, étaient pour le moins trompeuses. "C'était de toute évidence un réajustement du prix des inventaires des compagnies, consécutif à la flambée internationale du prix du pétrole, qui a gonflé d'une façon toute temporaire les bénéfices des sociétés."

Il est évident que les compagnies pétrolières canadiennes qui tirent leur approvisionnement de l'Ouest du pays, seront les premières affectées par les mesures Turner. Les autres sources de revenu des compagnies, telles le marketing des produits et de leurs dérivés, la revente des arivages du Moyen-Orient, les concessionnaires en location, etc. seront moins touchés par la décision fédérale.

Sans l'avouer explicitement, il semble que les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Énergie aient "beau coup appris" depuis le 4 septembre dernier, date charnière où Ottawa se mettait le nez pour la première fois dans le monde complexe du "cartel pétrolier". On sait que le gel des prix du pétrole au Canada, puis son relèvement graduel lors des accords de janvier, a forcé les compagnies à dévoiler un "paquet de chiffres" au sujet du cheminement industriel de leurs activités.

Les sociétés qui demandent un réajustement à la hausse du baril de pétrole en fonction de l'augmentation de leurs coûts de fabrication ont dû étonner leur "lobbying ministériel" d'un dossier complet quant à la structure même de ces coûts. Les fonctionnaires de M. Macdonald se sont "détectés" en épluchant ces données économiques qui leur ouvraient les portes d'un univers longtemps tenu secret.

Il nous a été impossible de rejoindre les dirigeants des autres sociétés pétrolières canadiennes, ces derniers étant calfeutrés derrière les portes capitonnées des "réunions générales" où le budget Turner

était disséqué, analysé... puis condamné.

Côté minier, la décision fédérale semble avoir semé la consternation et le désarroi. La surtaxe de \$50 millions qui frappe l'industrie minière a été perçue comme une conséquence normale à la voracité des deux paliers de gouvernement. M. John Bonus, directeur général de l'Association canadienne des mines, a déclaré que les nouveaux projets fiscaux d'Ottawa, avec de plus fortes redevances provinciales, pourraient priver certaines compagnies de 100% de leurs profits.

M. Bonus estime que les nouvelles propositions fiscales mise de l'avant par le gouvernement de la Colombie-Britannique, si elles ne sont pas admises comme des dépenses par Ottawa, pourraient en fait éliminer les profits des compagnies minières. Il a ajouté que si les taxes combinées du fédéral et du provincial absorbent presque tous les profits des sociétés minières, "alors le métal restera dans le sol."

L'augmentation des taxes des sociétés, telle qu'annoncée dans le budget fédéral, est "une très mauvaise nouvelle" pour M. A.W. Powis, président de Noranda Mines Limited.

M. Powis a déclaré qu'il s'oppose à cette section du budget qui ravit aux sociétés du secteur des ressources naturelles, le droit de déduire des taxes fédérales les redevances payées aux provinces. "Dans ces conditions, dit-il, le secteur privé est incapable de lancer de nouveaux investissements."

Selon M. Powis, le budget va atténuer les effets de l'inflation, mais il ne résout pas le problème lui-même, qu'il estime être de portée internationale.

M. Michel Bélanger, président de la Bourse de Montréal, a également exprimé des réserves au sujet de la politique fédérale touchant les compagnies du secteur des ressources.

Pour lui, il y a danger que les hausses fiscales dans le secteur des ressources forcent certaines compagnies à diriger leurs placements vers le domaine manufacturier.

L'augmentation des taxes sur les profits des sociétés peut restreindre la croissance économique, a ajouté M. Bélanger, mais le budget témoigne aussi de la volonté qu'a le gouvernement fédéral d'alléger le fardeau des contribuables.

## Vêtements : le prix de vente ne baissera pas

La suppression de la taxe de vente de 12% sur les vêtements et les chaussures ne réduira pas, à court terme du moins, le prix de vente de ces

articles aux consommateurs. Commentant l'annonce de cette mesure du budget Turner, M. Jack Krang, directeur de Regent Tailors Limited a dé-

claré que "cette taxe est déjà perçue au niveau du fabricant et généralement absorbée par les commerçants avant d'atteindre le client. Aussi, cette mesure n'apportera pas de véritable changement pour les acheteurs au détail".

M. Krang a ajouté que les magasins de détail ont déjà leur stock de printemps et d'été sur lequel la taxe a été payée. Donc, même si l'exemption est immédiate, elle n'affectera pas les prix affichés dans les magasins au cours de prochains mois.

Pour d'autres propriétaires de magasins de vêtements et de chaussures interrogés par la Presse canadienne tout avantagé venant de l'élimination de cette taxe sera presque entièrement effacé par la hausse des frais d'administration et des coûts de fabrication.

Certains estiment tout de même que les consommateurs pourront profiter de l'application de cette réduction fiscale.

"L'abolition de la taxe va soulever chez nos clients certains espoirs et même si les détaillants ont déjà payé la taxe sur leur stock, ils devront se forcer un peu et donner une chance aux consommateurs, selon M. Ernest Freedman, de Freedman Shoes Limited.

Pour celui-ci, le changement pourrait aider les commerces canadiens à concurrencer les magasins américains près de la frontière.

Pour sa part, le président de l'Association des consommateurs du Canada, M. M. Brechin a manifesté un optimisme débordant pour ce "budget qui apporte de bonnes nouvelles

les pour les consommateurs surtout avec la disparition de la taxe de 12% sur les souliers et les vêtements."

Enfin, le directeur du Con-

seil du patronat M. Ghislain Dufour s'est dit heureux de cette mesure qui selon lui est un "encouragement à la consommation économique".

## L'épargne : la plus positive des mesures

La déduction de \$1.000 que les contribuables pourront réclamer au chapitre des revenus d'intérêts d'obligations constituerait une mesure positive pour stimuler l'épargne et combattre l'inflation, selon l'opinion de certains courtiers de la métropole.

M. Claude Blanchard de Greenshields Inc. a manifesté son approbation à la mesure annoncée lundi par M. Turner en mentionnant l'exemple d'un contribuable qui investit \$10.000 dans des obligations rapportant 9 ou 10% et qui touchera la totalité des gains ainsi réalisés.

"Cet élément du budget incitera de nombreux petits épargnants à accroître le volume de leur épargne pour conserver l'intégrité du rendement de leur capital. En même temps, cette épargne alimentera le bassin du crédit dont nous avons besoin pour répondre aux demandes des entreprises qui projettent l'agrandissement de leurs usines ou l'addition de nouveaux équipements".

## Automobile : la taxe ne changera rien

La décision du gouvernement fédéral d'imposer une taxe de \$20 par cent livres pour les automobiles dont le poids dépasse 4.500 livres a été accueillie froidement par les constructeurs déjà affectés par un relâchement marqué de la demande des grosses voitures.

Hier, un porte-parole de Ford Motor Co. of Canada a affirmé que "la compagnie s'interrogeait sur l'impact possible de cette nouvelle taxe sur des acheteurs qui doivent maintenant déboursier entre \$6.000 et \$13.000 pour l'acquisition d'un véhicule de grandes dimensions. "La mise en application de cette mesure contribuera à élargir davantage le fossé existant entre les prix canadiens et américains des automobiles", a-t-il poursuivi.

Interrogé sur la signification de cette nouvelle taxe, un professeur d'économie de l'université de Toronto a tout simplement répondu: "Frapper ainsi les acheteurs de grosses voitures n'amènera rien de nouveau dans la lutte contre l'inflation."

## Aide financière aux entreprises

Nos représentants seront aux endroits ci-dessous:  
**JEUDI, LE 9 MAI 1974**  
**DE 9:00 A.M. À 5:00 P.M.**

- |   |   |
|---|---|
| <b>MONTRÉAL-EST</b><br>Luc Provencher & Michel Lapointe<br>Ramada Inn,<br>5500 est, Sherbrooke<br>Tél.: 256-9011                  | <b>PLACE FRONTENAC</b><br>Jacques Cloutier<br>2600 est, Ontario<br>Tél.: 878-9571   |
| <b>LACHINE</b><br>Frank Prud'homme & Marc Taillon<br>Hôtel de Ville<br>1800 St-Joseph<br>Tél.: 637-4411                           | <b>VERDUN - LASALLE</b><br>Gilles Léonard<br>Hôtel de Ville<br>4555 Verdun, Verdun<br>Tél.: 769-2701                        |
| <b>VALLEYFIELD</b><br>Gilles Lapiere & Ghislain Morin<br>Hôtel de Ville<br>61, Ste-Cécile<br>Tél.: 373-2030                       | <b>COWANSVILLE</b><br>Jean-Charles St-Cyr<br>Hôtel Maurice<br>117 Principale<br>Tél.: 263-1220                              |
| <b>LAPRAIRIE</b><br>Denis Couture<br>Hôtel Boulevard<br>545 Chemin St-Jean<br>Tél.: 659-1241                                      | <b>N.D.G. - WESTMOUNT</b><br>Neville Ragbir & Michael Breeze<br>Motel Belvédère<br>7250 boul. Mtl-Toronto<br>Tél.: 481-8121 |
| <b>SNOWDON - CTE DES NEIGES</b><br>V. McDonnell, & Charles Schulman<br>Seaway Capri Motel<br>6445 boul. Décarie<br>Tél.: 739-2771 |   |

En tout temps, vous pouvez communiquer avec un représentant de notre compagnie aux adresses suivantes:

- |   |   |
|---|---|
| 800 Place Victoria,<br>Suite 1008,<br>Montréal, P.Q.<br>H4C 1C8<br>Tél.: 878-9571 | 2600 Est, Ontario,<br>Suite 205,<br>Montréal, P.Q.<br>H2K 4K4<br>Tél.: 878-9571 |
|---|---|

Si vous avez besoin de fonds dans un but d'affaires et que vous ne pouvez les obtenir ailleurs à des termes et conditions raisonnables, rencontrez notre représentant.

**BANQUE D'EXPANSION**  
**bei INDUSTRIELLE**

## La taxe de 12%

Dans un communiqué remis à la presse, M. Henry de Puyjalon, président de l'Association canadienne de la construction approuve la suppression de la taxe de 12% sur l'équipement lourd annoncée lundi soir par M. Turner.

"Cette proposition du budget contribuera à l'efficacité de notre industrie tout en limitant l'impact inflationniste. Nous nous proposons de demander aux gouvernements des provinces d'abolir également des taxes similaires."

### NOMINATION

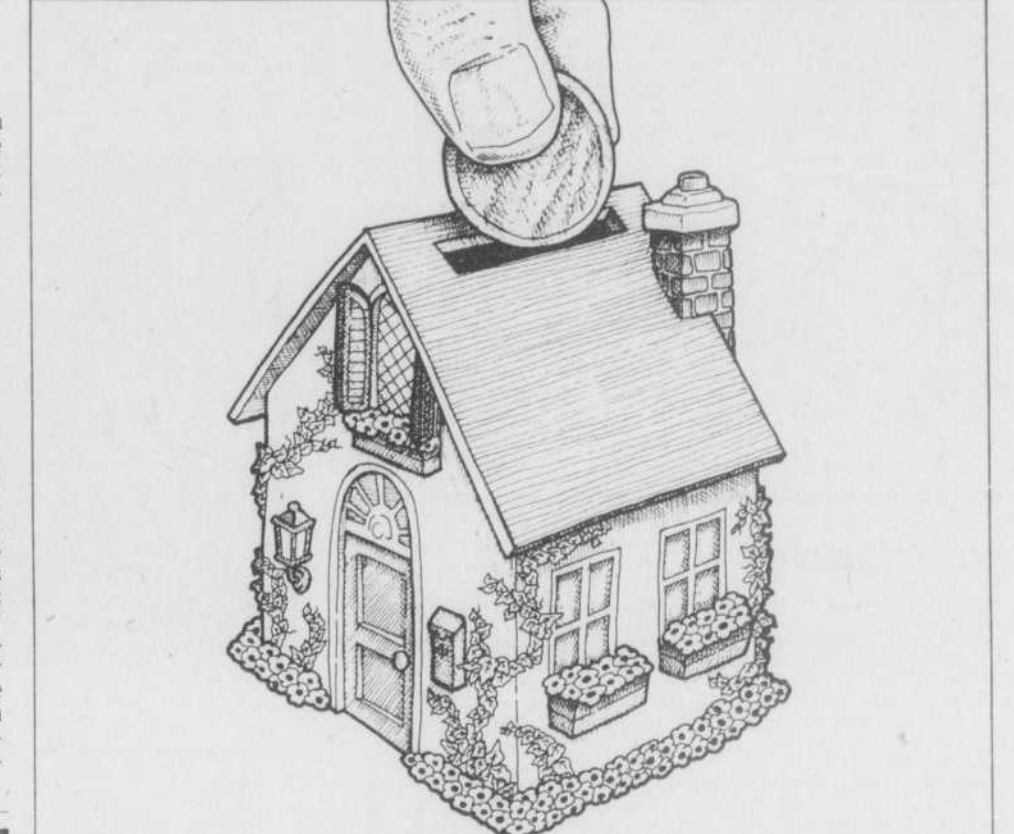


Jack Esbin  
Trizec Corporation ainsi que le conseil d'administration de l'Association des marchands du 20/20 Université annoncent l'élection de M. Jack Esbin au poste de président de cette association pour l'année en cours. M. Esbin est propriétaire et secrétaire-trésorier de la bijouterie Van Woods Jewellers, l'un des 50 magasins du centre commercial situé au 2020 Université.

**ASSOCIÉ(S) DEMANDÉ(S)**  
Vous êtes intéressés aux Communications, à la production ou à investir dans un domaine stimulant et très rentable.  
Associé(s) participant(s) ou non demandé(s).  
Écrire à:  
Case 2315  
Le Devoir  
211, St-Sacrement  
Montréal, P.Q.

**LES INDUSTRIES MAISLIN LTÉE**  
AVIS DE CONVOCATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES  
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNE que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Les Industries Maislin Ltée aura lieu au salon Viger B de l'hôtel Château Champlain, place du Canada, Montréal, Québec, le 30 mai 1974, à 10 heures de l'avant-midi aux fins suivantes:  
1. Recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers de la compagnie pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, le rapport des vérificateurs sur les états financiers;  
2. Élire les administrateurs;  
3. Nommer les vérificateurs;  
4. Discuter de toute autre affaire qui pourra être dûment soumise à l'Assemblée.  
Seuls les actionnaires dûment inscrits aux registres à la fermeture des affaires le 12 avril 1974 ont droit d'assister et voter à cette assemblée.  
Par ordre du conseil d'administration,  
Clement Beauregard, Secrétaire  
Montréal, le 22 avril 1974.

**A. E. LE PAGE**  
COURTIER IMMEUBLES BROKER  
**WESTMOUNT REALTIES**  
UNE NOUVELLE SUCCURSALE IMMOBILIÈRE AVEC SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIALISÉS, S'ÉTABLIT DANS L'EST DE MONTRÉAL.  
M. Beverley D. Baily, président de la Compagnie A.E. LePage & Westmount Realities Inc. a le plaisir d'annoncer l'ouverture de leur nouvelle succursale Pie IX, sise au 4113 est, rue Jean-Talton.  
Ce bureau se spécialisera dans la vente résidentielle et les placements immobiliers. Le personnel sera bilingue et servira, en plus de la clientèle française et anglaise, la clientèle italienne et allemande.  
M. Paul Hill, qui est nommé gérant, est un doyen expérimenté dans le domaine immobilier. Il est à votre entière disposition pour vous aider et vous servir. N'hésitez pas à le contacter.  
**A.E. LePage & WESTMOUNT REALTIES INC.**  
4113 est, rue Jean-Talton  
Tél.: 374-2160



## Le Fonds hypothécaire du Montréal Trust, un investissement sûr et très rentable.

L'investissement dans des hypothèques est un des plus intéressants actuellement. Non seulement votre argent est-il en sécurité mais il vous rapporte gros, en raison de la grande demande de prêts sur hypothèque et en raison aussi du taux élevé que les emprunteurs sont prêts à payer.

Le Fonds hypothécaire du Montréal Trust vous permet de placer votre argent dans un portefeuille diversifié de prêts sur première hypothèque faits à travers le Canada.

En confiant votre argent au Montréal Trust, vous savez qu'il est entre les mains d'experts possédant une profonde connaissance du marché immobilier, acquise en administrant un portefeuille valant \$1.25 milliard de dollars.

Et il n'y a pas de frais d'acquisition. Informez-vous au plus proche bureau du Montréal Trust au sujet de son Fonds hypothécaire.

**Montréal Trust**  
Cette annonce ne doit pas être considérée comme une sollicitation d'achat, laquelle ne peut se faire que par l'entremise de notre prospectus.  
Vous pouvez obtenir des exemplaires de ce prospectus au plus proche bureau du Montréal Trust.

APPELEZ **M. Roland Thibault** à 861-1681  
ADRESSE **Place Ville Marie**

APPELEZ **M. Wayne Le Sauvage** à 695-5230  
ADRESSE **Centre Commercial Fairview**

APPELEZ **M. Michel Girouard** à 351-9580  
ADRESSE **Centre Commercial Place Versailles**

Adressez ainsi: **Fonds hypothécaire Montréal Trust**  
1, Place Ville Marie, Boîte Postale 1900  
Station "B", Montréal, Québec. H3B 3L6

Veuillez si il vous plaît m'envoyer des renseignements concernant votre Fonds hypothécaire.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_